



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

HORS DIRECTIONS
Secrétariat Général
0706-DM

Affaire suivie par : Delphine MEYER
Tél. 03 89 32 69 24
Courriel : delphine.meyer@mulhouse-alsace.fr

Le 15 septembre 2016

Je vous prie de prendre part à la séance du :

**CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 23 SEPTEMBRE 2016 À 17 H 30
Parc des Expositions - MULHOUSE**

ORDRE DU JOUR

1° Désignation du secrétaire de séance

**Partie 1/2 : du projet de délibération 728C au
projet de délibération 753C**

HORS DIRECTIONS

- 2° Approbation du procès-verbal du 24 juin 2016 (0706)
Voir fichier PV 24-06-16 joint à la convocation
- 3° Projet de délibération n°728C Information du Conseil d'agglomération sur les décisions prises par délégation (0706)
- 4° Projet de délibération n°766C Désignation des délégués communautaires au sein des organismes et associations divers - délibération complémentaire (0706)
- 5° Projet de délibération n°763C Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - modification du zonage (0502)
- 6° Projet de délibération n°774C Transferts et créations de crédits (050)
- 7° Projet de délibération n°758C Adhésion à l'association Opendata France (044)

- 8° Projet de délibération n°759C Avenant à la convention d'objectifs 2016 avec l'Association pour la surveillance et l'étude de la pollution atmosphérique (ASPA) (042)
- 9° Projet de délibération n°760C Convention de partenariat avec GRDF et Face Alsace pour le projet « CIVIGAZ » (042)
- 10° Projet de délibération n°761C Convention d'expérimentation pour une plateforme de mobilisation des habitants et des entreprises pour la transition énergétique - KOOM (042)
- 11° Projet de délibération n°762C Bilan 2014-2015 du Programme Local de Prévention des déchets (PLP) (042)
- 12° Projet de délibération n°745C Association du Musée Français du Chemin de Fer - subvention d'investissement (031)
- 13° Projet de délibération n°746C Association pour la Gestion du Musée National de l'Automobile - subvention d'investissement (031)
- 14° Projet de délibération n°747C Association du Musée de l'Impression sur Etoffes - subvention d'investissement (031)
- 15° Projet de délibération n°748C Association du Musée du Papier Peint de Rixheim - subvention d'investissement (031)
- 16° Projet de délibération n°749C Association Musées Mulhouse Sud Alsace - subvention d'investissement (031)
- 17° Projet de délibération n°750C Association pour le Musée de l'Energie Electrique - subvention d'investissement (031)
- 18° Projet de délibération n°756C Association pour la Gestion du Musée National de l'Automobile : attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire (031)

ESPACES PUBLICS ET BATIMENTS

- 19° Projet de délibération n°729C Réalisation d'aménagements cyclables : conventions de financement (1312)
- 20° Projet de délibération n°771C Élaboration d'un plan vélo pour l'agglomération (1312)
- 21° Projet de délibération n°753C Rapport d'activité Soléa pour l'année 2015 (131)
- 22° Projet de délibération n°742C Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (12)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE, RESSOURCES HUMAINES ET MOYENS

- 23° Projet de délibération n°751C Développement économique - association e-nov Campus - allocation d'une bourse aux projets de création d'entreprises innovantes (211)
- 24° Projet de délibération n°737C Développement économique - participation au financement du Congrès de l'Association Française d'Economie Politique (211)
- 25° Projet de délibération n°738C Enseignement supérieur - subvention de fonctionnement 2016 à l'UHA (2111)
- 26° Projet de délibération n°735C Subvention de fonctionnement à l'Association Alsace Tech (2111)
- 27° Projet de délibération n°765C Emploi - subvention de fonctionnement pour l'organisation de l'édition 2016 du Mois de l'économie sociale et solidaire en Alsace (212)
- 28° Projet de délibération n°764C Emploi - mise en œuvre d'un dispositif local partenarial innovant en faveur de la formation (212)
- 29° Projet de délibération n°768C Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire - loi du 20 avril 2016 (2212)
- 30° Projet de délibération n°772C Modification de ratios d'avancement de grade des agents de Mulhouse Alsace Agglomération (2212)
- 31° Projet de délibération n°755C Concession de service public pour la réalisation et la gestion du parking sécurisé de l'Autoport - approbation de la convention (232)
Projet envoyé le 7 septembre 2016

DEVELOPPEMENT SOCIAL ET URBAIN

- 32° Projet de délibération n°687C Rattachement de l'Office Public de l'Habitat de Mulhouse à Mulhouse Alsace Agglomération (331)
- 33° Projet de délibération n°732C Carte Pass'temps Seniors 2017 (314)

SERVICES AUX HABITANTS

- 34° Projet de délibération n°685C Conclusion d'une convention partenariale de soutien au fonctionnement de l'antenne mulhousienne du Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) (4302)

- 35° Projet de délibération n°743C Élaboration d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association MULHOUSE OLYMPIC NATATION - saison 2016/2017 (4302)
- 36° Projet de délibération n°744C Mulhouse Olympic Natation - mesures d'accompagnement et de soutien à la filière de formation élite jeune et au développement de la natation (4302)
- 37° Projet de délibération n°757C Attribution d'une subvention à l'Association ACCORD 68 pour l'aide aux victimes d'infractions pénales (442)
- 38° Projet de délibération n°773C Mise en place d'une convention d'objectifs pour le site périscolaire « Fernand Anna » à Wittenheim (4203)

HUIS CLOS

HORS DIRECTIONS

- 39° Projet de délibération n°769C Remise gracieuse de créance - **HUIS CLOS**

POINTS DIVERS

Le Président



Jean-Marie BOCKEL

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2016

Publication : 27/09/2016

CERTIFIÉ CONFORME
Acte exécutoire le 26 septembre 2016
Le Président



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL
Président

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 23 septembre 2016

46 conseillers présents (90 en exercice, 6 procurations)

Monsieur Nazon est désigné secrétaire de séance.

**INFORMATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION SUR LES DECISIONS
PRISES PAR DELEGATION (0706/ 5.2.2/ 728C)**

I. Décisions du Bureau

Lors de sa séance du 17 avril 2014, le Conseil d'Agglomération a délégué certaines compétences au Bureau.

Cette délégation de pouvoir est assortie de l'obligation pour le Bureau de rendre compte au Conseil d'Agglomération des décisions qu'il a approuvées.

Il s'agit des décisions suivantes :

Bureau du 17 juin 2016

Décision n° 647B

**Garantie communautaire d'emprunt en faveur
de l'OPH « HABITATS DE HAUTE-ALSACE »**

Dans le cadre d'un programme de financement d'un programme de construction en VEFA de huit logements PLUS à Riedisheim, le Bureau a décidé d'octroyer la garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de l'OPH « HABITATS DE HAUTE-ALSACE », pour un prêt de 601 000 euros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Décision n°658B**Garantie communautaire d'emprunt en faveur de l'Association Haut Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées (APALIB')**

Dans le cadre de l'opération de construction de vingt-sept logements « Les Jardins de Daphné » à Riedisheim, le Bureau a décidé d'octroyer la garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de l'Association Haut Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées (APALIB'), pour un prêt de 1 200 000 euros proposé par la CARSAT Moselle-Alsace en complément du prêt CDC de 2 500 000 euros garanti par décision du Bureau du 7 septembre 2015.

Décision n°688B**Garantie communautaire pour un emprunt en faveur de l'OPH « MULHOUSE HABITAT »**

Dans le cadre d'une opération de construction neuve de six maisons individuelles à Richwiller, le Bureau a décidé d'octroyer la garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de l'OPH « MULHOUSE HABITAT », pour un prêt de 1 001 600 euros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Décision n°690B**Projet « Investissement Territorial Intégré » (ITI) de l'agglomération mulhousienne 2014-2020**

Un nouveau programme opérationnel FEDER pour la période 2014-2020 a été mis en œuvre et impliquerait une dotation de 7 000 000 d'euros sur ces fonds, dans le cadre d'un Investissement Territorial Intégré (ITI).

Le Bureau de m2A a pour rôle d'arbitrer les choix stratégiques relatifs à la mise en œuvre du projet ITI en émettant un avis relatif à l'intégration des actions et sur le principe de leur financement par le FEDER.

Projet proposé au sein de la mesure N°2B « Développer l'agglomération mulhousienne en tant que pôle numérique régional » : Bâtiments 23-24 KM0 pour un montant d'1 000 000 d'euros.

Projet proposé au sein de la mesure N°4C « Soutenir la rénovation thermique et l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics de l'agglomération mulhousienne » : Rénovation - Ecole Cour de Lorraine pour un montant de 314 222 euros.

Le Bureau a donné un avis favorable à l'inscription des nouvelles opérations proposées au projet de l'ITI et a proposé le cofinancement par le FEDER dans le

respect des conditions proposées.

Il a également validé la modification de la fiche action n° 3D de l'ITI pour tenir compte de son élargissement à l'ensemble des projets d'investissement issus de l'économie sociale et solidaire sur le territoire de l'agglomération mulhousienne et donc du soutien apporté en conséquence.

Décision n°718B

Marchés publics : avenants aux marchés à procédure adaptée

Le Bureau a autorisé le Président ou son représentant à établir et à signer les avenants aux marchés à procédure adaptée (et supérieurs à 1 000 000 d'euros HT) suivants :

- marchés de travaux pour la construction d'une bibliothèque universitaire - learning Center à Mulhouse : Lot 02 - désamiantage n° A15-113 dont le titulaire est la Sté CARDEM sise à Bischheim.

Le montant de l'avenant s'élève à 49 199 euros HT pour un montant de marché initial de 234 967 euros HT, soit un montant total modifié de 284 166 euros HT

- marché de prestation intellectuelle pour la construction d'un périscolaire à Pulversheim : n° C2014-199 dont le titulaire est la Sté BESB sise à Lutterbach - augmentation de la capacité d'accueil du périscolaire impliquant un changement de catégorie de l'ouvrage.

Le montant de l'avenant s'élève à 800 euros HT, pour un montant de marché initial de 10 200 euros HT, soit un montant total modifié de 11 000 euros HT.

Décision n°719B

Convention de partenariat entre Mulhouse Alsace Agglomération et l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP)

Le Bureau a autorisé m2A à signer une convention avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) permettant de bénéficier, à la fois pour elle et ses communes membres, de conditions tarifaires « partenariales » plus avantageuses et d'alléger les procédures relatives à la passation de marchés. Cet engagement implique un montant minimum de commandes sur une période de quatre ans, à compter de l'engagement du premier partenaire soit le 23 octobre 2015. Les engagements de m2A sont estimés ainsi :

- Véhicules : 750 000 euros HT
- Informatique et consommables : 6 000 euros HT
- Mobilier et équipement général : 4 000 euros HT
- Services : 10 000 euros HT

- Médical : 200 euros HT.

Décision n°711B

Passation d'un marché pour la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de m2A

Le Bureau a approuvé la passation d'un marché public unique selon une procédure formalisée pour la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de l'agglomération.

Ce marché de collecte sera conclu pour cinq ans, à compter du 1^{er} juillet 2017 et sera alloti ainsi :

- lot n°1 : Collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés et vidange de conteneurs enterrés
- lot n°2 : Collecte des déchets par bennes déposables et collecte en porte à porte des encombrants
- lot n°3 : Collecte des déchets issus de l'Autoport Sud-Alsace.

La dépense est estimée à 15 200 000 euros HT sur la durée du marché.

Décision n°712B

Passation d'un marché pour la fourniture et le transport de sel de déneigement

Dans le cadre de l'approvisionnement par m2A en sel de déneigement de ses communes membres, le Bureau a approuvé la conclusion d'un accord cadre à bons de commande pour une durée de quatre ans. Ce marché sera conclu conformément au décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour un montant maximum sur toute la période de 1 600 000 euros HT.

Décision n°717B

Aménagement d'une nouvelle base nautique de canoë-kayak à Riedisheim

Le Bureau a approuvé la conclusion d'un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de nouveaux hangars. Cette réalisation s'inscrit dans le cadre de l'aménagement d'une nouvelle base nautique de canoë-kayak à Riedisheim, afin de garantir la cohérence architecturale de l'ensemble de la base.

Le coût de cet aménagement complémentaire est estimé à 500 000 euros TTC ce qui porte le coût prévisionnel de l'opération de 2 500 000 euros TTC à 300 000 euros TTC.

Les prestations supplémentaires faisant l'objet de l'avenant au marché s'élèvent à 47 736 euros TTC. Le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre arrêté dans le cadre de l'avant-projet définitif à 228 480 euros TTC est ainsi porté à 276 216 euros TTC.

Décision n° 713B**Amélioration de la productivité des lignes du réseau de transports en commun - réalisation de travaux de voirie - conventionnement avec la ville de Mulhouse**

Le Bureau a approuvé la réalisation de travaux d'aménagement de voirie sur la commune de Mulhouse, en 2016 et 2017, dans l'objectif d'accroître la vitesse de circulation permettant l'optimisation des charges d'exploitation, la diminution des bus engagés et l'amélioration de l'attractivité du réseau. La réalisation de ces travaux, dont le coût est estimé à 550 000 euros HT, fera l'objet d'une convention entre m2A et la ville de Mulhouse qui se verra confier les travaux.

Décision n° 621B**Engagement d'un Chargé des Transactions Foncières au service Action Foncière**

Le poste de Chargé des Transactions Foncières au service Action Foncière, du niveau de la catégorie A, est déclaré vacant auprès du centre de gestion. Il requiert une formation supérieure en droit privé ainsi qu'une expérience dans un office notarial.

Conformément à l'article 3-3 2° et 3-4 dernier alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et compte tenu du fait que la nature des fonctions et les besoins du service le justifient, le Bureau a décidé de transformer le contrat actuel de l'agent en contrat à durée indéterminée, préalablement renouvelé par décision du Bureau, en 2015. En effet, l'agent justifie à présent de six années minimum de services publics effectifs sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique.

Le niveau de rémunération de l'agent est fixé en référence à la grille indiciaire.

Décision n° 655B**Engagement d'un responsable des équipements et infrastructures transports**

Le poste de Responsable des équipements et infrastructures transports du Pôle Mobilités et Transports, du niveau de la catégorie A, est déclaré vacant auprès du centre de gestion. Il requiert une formation supérieure d'ingénieur ainsi qu'une connaissance générale de la réglementation des transports, des marchés publics et de la sécurité.

Conformément à l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et compte tenu du fait qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par ladite loi et que la nature des fonctions et les besoins du service le justifient, le Bureau a décidé

de renouveler le contrat de l'agent assurant actuellement ces missions pour une durée déterminée de deux ans.

Le niveau de rémunération de l'agent est fixé en référence à la grille indiciaire.

Décision n° 663B

Engagement d'un Chargé de mission au sein du service Alliances territoriales et politiques contractualisées

Le poste de Chargé de mission au sein du service Alliances territoriales et politiques contractualisées, du niveau de la catégorie A, est déclaré vacant auprès du centre de gestion. Il requiert une formation supérieure ainsi qu'une expérience confirmée dans le domaine de la communication.

Conformément à l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et compte tenu du fait qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par ladite loi et que la nature des fonctions et les besoins du service le justifient, le Bureau a décidé de transformer le contrat actuel de l'agent en contrat à durée indéterminée, conformément aux articles 3-3 et 3-4 II de la loi du 26 janvier 1984. En effet, l'agent justifie de six années minimum de services publics effectifs sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique.

Le niveau de rémunération de l'agent est fixé en référence à la grille indiciaire.

Décision n° 664B

Engagement d'un Chargé de mission au service Pilotage de la performance

Le poste de Chargé de mission au service Pilotage de la performance, du niveau de la catégorie A, est déclaré vacant auprès du centre de gestion. Il requiert une formation supérieure de bac + 5 en finances et contrôle de gestion ainsi qu'une connaissance générale dans les domaines d'intervention.

Conformément à l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et compte tenu du fait qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par ladite loi et que la nature des fonctions et les besoins du service le justifient, le Bureau a décidé de renouveler le contrat de l'agent assurant actuellement ces missions pour une durée déterminée d'un un maximum.

Le niveau de rémunération de l'agent est fixé en référence à la grille indiciaire.

Décision n° 677B

Engagement d'un Chargé de communication

Le poste de Chargé de Communication au service Communication, du niveau de la catégorie A, est

déclaré vacant auprès du centre de gestion. Il requiert une formation supérieure dans le domaine de la communication ou du journalisme, une connaissance générale de l'environnement de la communication ainsi qu'une maîtrise de la chaîne graphique et des outils de communication notamment digitaux.

Conformément à l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et compte tenu du fait qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par ladite loi et que la nature des fonctions et les besoins du service le justifient, le Bureau a décidé de renouveler le contrat de l'agent assurant actuellement ces missions pour une durée déterminée d'un an maximum.

Le niveau de rémunération de l'agent est fixé en référence à la grille indiciaire.

Décision n°681B

Engagement d'un Attaché de presse

Le poste d'Attaché de presse au service Relations presse, du niveau de la catégorie A, est déclaré vacant auprès du centre de gestion. Il requiert une formation supérieure de bac + 3 minimum ainsi qu'une connaissance du monde de la presse et des collectivités territoriales.

Conformément à l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et compte tenu du fait qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par ladite loi et que la nature des fonctions et les besoins du service le justifient, le Bureau a décidé de renouveler le contrat de l'agent assurant actuellement ces missions pour une durée déterminée de trois ans maximum.

Le niveau de rémunération de l'agent est fixé en référence à la grille indiciaire.

Décision n°689B

Engagement d'un Chargé de Mission au Service Développement Économique

Le poste de Chargé de Mission au Service Développement Économique, du niveau de la catégorie A, est déclaré vacant auprès du centre de gestion. Il requiert une formation supérieure dans le domaine des sciences économiques et de gestion ainsi qu'une expérience dans les domaines du montage de projet de développement d'activités économiques.

Conformément à l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et compte tenu du fait qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par ladite loi et que la nature des fonctions et les besoins du service le justifient, le Bureau a décidé

de transformer le contrat actuel de l'agent en contrat à durée indéterminée, conformément à l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984. En effet, l'agent justifie de six années minimum de services publics effectifs sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique.

Le niveau de rémunération de l'agent est fixé en référence à la grille indiciaire.

Décision n°648B

Mise à disposition partielle d'un agent de Mulhouse Alsace Agglomération au profit de la Commune de Brunstatt-Didenheim

En vertu de l'article 61-1 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le Bureau a approuvé la mise à disposition partielle (une journée par semaine, soit 20 % du temps de travail hebdomadaire) d'un agent de m2A au profit de la Commune de Brunstatt-Didenheim pour une durée maximale de trois ans, qui sera chargé du suivi du PLU et du conseil aux habitants. Pour ce faire, une convention entre m2A et la Commune de Brunstatt-Didenheim sera établie et définira les modalités administratives et financières de la mise à disposition de l'agent. Les traitements, accessoires et charges sociales afférentes donneront lieu à remboursement.

Décision n°665B

Mise à disposition d'un agent de Mulhouse Alsace Agglomération au profit de l'Association pour la Création et le Développement du Pays de la Région Mulhousienne

En vertu de l'article 61-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le Bureau a approuvé la mise à disposition d'un agent de m2A au profit de l'Association pour la Création et le Développement du Pays de la Région Mulhousienne, du 1^{er} avril au 31 décembre 2016, qui se verra attribuer des fonctions de chargé de mission. Pour ce faire, une convention entre m2A et l'Association pour la Création et le Développement du Pays de la Région Mulhousienne sera établie et définira les modalités administratives et financières de la mise à disposition de l'agent. Les traitements, accessoires et charges sociales afférentes donneront lieu à remboursement.

Décision n°702B

Mise à disposition d'agents de Mulhouse Alsace Agglomération au profit de l'Association Musées Mulhouse Sud Alsace

En vertu de l'article 61-1 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le Bureau a approuvé la mise à disposition de deux agents de m2A au profit de l'Association Musées Mulhouse Sud Alsace pour une durée maximale de trois ans à compter du

1^{er} octobre 2016, qui seront respectivement chargés de fonctions d'Assistant du Directeur et de Chargé de la promotion des projets et de la communication. Pour ce faire, une convention entre m2A et l'Association Musées Mulhouse Sud Alsace sera établie et définira les modalités administratives et financières de la mise à disposition des deux agents. Les traitements, accessoires et charges sociales afférentes donneront lieu à remboursement.

Décision n° 704B

Modification de la grille de référence du poste du Directeur du service Pilotage de la performance

Par décision du Bureau du 23 février 2012, un poste de Directeur du service Pilotage de la performance a été créé. Conformément au décret du 15 février 1988, une réévaluation de la rémunération est prévue tous les trois ans au minimum, tenant compte des résultats des évaluations de l'agent. En conséquence, le Bureau a décidé de rattacher l'agent à la grille d'administrateur et de fixer le niveau de rémunération en référence à la grille indiciaire.

Décision n° 668B

Passation d'une convention m2A/ UHA pour la démolition du bâtiment FST 4 et la réhabilitation du bâtiment MATHS sur le campus de l'Ilberg

Dans le cadre de la participation de m2A au Contrat de Projets Etat-Région 2015-2020, le Bureau a approuvé la signature d'une convention entre m2A et l'UHA pour la démolition du bâtiment FST 4 et la réhabilitation du bâtiment MATHS (mise aux normes d'accessibilité et de sécurité incendie, travaux de mise aux normes énergétiques).

Le coût total de l'opération s'élève à 3 000 000 d'euros TTC dont 400 000 euros pour la démolition du bâtiment FST 4 et 2 600 000 euros pour la réhabilitation du bâtiment MATHS. m2A participera à hauteur de 750 000 euros à son financement (avec un premier versement de 100 000 euros opéré en 2016), la Région 750 000 euros et l'Etat 1 500 000 euros.

Décision n° 669B

Convention d'assistance à la gestion technique de l'espace d'Activités de Didenheim

Le Bureau a décidé de confier la gestion de l'espace d'Activités de Didenheim à la Commune de Brunstatt-Didenheim, par voie de convention d'assistance à la gestion technique, afin de garantir une expertise et une gestion de proximité ; compétence dont m2A ne dispose pas. Le remboursement des prestations réalisées sera pris en charge par m2A.

Décision n° 646 B**Site DMC - travaux et gestion du réseau d'assainissement - conclusion d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée**

Le Bureau a approuvé la conclusion d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre m2A et le SIVOM de la Région Mulhousienne pour la réalisation de travaux d'intervention et de maintenance sur la canalisation principale de collecte des eaux usées des bâtiments situés sur le site DMC, dont le coût est estimé à 21 326,46 euros TTC.

Le SIVOM interviendra dans le cadre d'un marché à bons de commandes en cours. Il réalisera gracieusement la mission de maîtrise d'œuvre.

À l'issue des travaux, il assurera également la gestion du réseau d'assainissement, avant intégration dans le domaine public. Pour ce faire, le Bureau a également autorisé le Président ou son représentant à signer le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages.

Décision n° 582 B**Contrat de Ville - programmation communautaire de la politique de la ville 2016**

Dans le cadre de la signature du Contrat de Ville pour la période 2015-2020, les actions en faveur du développement économique, de l'emploi et de l'insertion, ainsi que les actions de prévention citoyenneté dans le cadre de la stratégie territoriale de prévention sont définies comme étant prioritaires.

Dans ce cadre, le Bureau a approuvé le programme d'actions 2016, a chargé le Président ou son Vice-Président délégué de le présenter aux instances concernées pour l'obtention de financements et a décidé d'attribuer 36 000 euros de subventions, répartis ainsi :

- « Mobilité pour l'emploi » : 8 000 euros
- ORIV : 20 000 euros
- SAHEL VERT : 8 000 euros.

Décision n° 714 B**Contrat de Ville : attribution d'une subvention à la Maison des Adolescents pour le dispositif LIREA « Lieu Ressources pour l'Élève Adolescent »**

Le dispositif LIREA « Lieu Ressources pour l'Élève Adolescent » est déployé par la Maison des Adolescents pour la prévention du décrochage, de l'absentéisme et des violences scolaires au sein des collèges de m2A et plus particulièrement ceux dont les élèves sont domiciliés dans les quartiers prioritaires de l'agglomération. Dans ce cadre, le Bureau a décidé d'attribuer une subvention de 11 400 euros à la Maison des Adolescents pour la mise en œuvre de ce dispositif qui remplace les Lieux d'Écoute pour Adolescents (LEA).

Décision n°723B**Cession à la ville de Mulhouse du parvis situé à la ZAC Gare**

Le Bureau a approuvé la cession du volume AA parvis public situé dans l'ensemble immobilier sis avenue du Général Leclerc cadastré section KS n° 200/105 à la ville de Mulhouse, à l'euro symbolique. En effet, la vocation d'espace public du parvis dépasse le cadre de la ZAC. Il constitue le prolongement piétonnier de l'avenue du Général Leclerc, dont la gestion courante sera assurée par la ville de Mulhouse.

Il a également de ce fait mandaté le Président ou Vice-Président pour réaliser la transaction immobilière.

Décision n°699B**Stade nautique - réhabilitation du bassin familial**

Le Bureau a approuvé le programme de réhabilitation du bassin familial du stade nautique, pour un montant estimé à 3,5 M€ TTC, a autorisé le Président ou Vice-Président délégué à opérer le lancement des consultations en vue de la réalisation de ces travaux, conformément au décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, puis le charge à signer les marchés et toutes pièces s'y rapportant ainsi qu'à donner tous ordres pour mener à bien les travaux dans la limite des crédits consacrés à cette opération.

II. Décisions du Président

En application de la délégation de pouvoir accordée le 17 avril 2014, le Président a pris les décisions suivantes en matière de :

- gestion de la dette à court terme (délégations précisées par délibération n° 609C du 24 mars 2016)

**Arrêté n°43 du
17/ 05/ 2016****Renouvellement de la ligne de trésorerie interactive de 10 M€ ouverte auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace.**

Cette ligne, d'une durée d'un an, et destinée à optimiser la gestion de trésorerie de m2A, a été renouvelée à Eonia (taux au jour le jour du marché monétaire) + 0,85 % (contre + 1,30 % pour la ligne précédente)

- marchés publics passés par voie de procédure adaptée

N°	Service	Titulaire du marché	Objet	Date notification	Montant du marché (HT)	Nature
C2016200	043	COMTEK PO Box 3084 2130 KB Hoofddorp - Pays-Bas	Achat de switchs ASA 5505 + catalyst 2960 + GE SFP	01/07/2016	8 965,00 €	Fournitures
C2016198	124	UGAP Parc Club des Tanneries 9 rue de Rossignols 67831 TANNERIES CEDEX	Fourniture d'un châssis Renault Trucks 16 tonnes et carrosserie BOM 12 m³	01/08/2016	132 942,56 €	Fournitures
C2016197	124	UGAP Parc Club des Tanneries 9 rue de Rossignols 67831 TANNERIES CEDEX	Fourniture d'un châssis Renault D26 WIDE P6X2 BOM 320 E6	01/08/2016	157 420,51 €	Fournitures
C2016196	124	UGAP Parc Club des Tanneries 9 rue de Rossignols 67831 TANNERIES CEDEX	Fourniture d'un châssis Renault Trucks balayeuse 210 E6	01/08/2016	53 359,27 €	Fournitures
C2016195	080	BOAMP 75727 PARIS	Achat d'un forfait Européen de 66 UP	23/08/2016	5 400,00 €	Services
C2016194	153	COFELY Parc Espale Europe - Bât. C - 6, avenue Konrad Adenauer 68390 SAUSHEIM	Chaufferie bois Ungersheim - Reprise réfractaire de la chaudière	19/08/2016	13 150,40 €	Travaux
C2016193	070	LA POSTE 20 place Saint Marc 76035 ROUEN CEDEX	Affranchissement courrier juillet 2016	17/08/2016	25 281,38 €	Services
C2016192	145	LOCANE 34 rue d'Ensisheim 68890 REGUISHEIM	Travaux au Waldeck	21/12/2015	4 150,00 €	Travaux
C2016191	215	CLEAR CHANNEL 4 places des Ailes 92641 BOULOGNE BILLANCOURT	Campagne d'affichage ambition classic sur Belfort, Colmar, Haguenau et Strasbourg, en juin 2016, pour le Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse	17/03/2016	6 286,75 €	Services
C2016190	15	EIFFAGE ENERGIE 11bis rue de la Rose 68270 WITTENHEIM	Mise en place d'un système de vidéoprotection à la fauverie et à la singerie du Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse	25/08/2016	19 995,00 €	Fournitures
C2016189	215	PUBLIMAT 128 boulevard Léonard de Vinci BP 40105 54340 Pompey	Réalisation d'une campagne d'affichage sur Mulhouse, Saint-Louis et Strasbourg pour le compte du Parc zoologique et botanique de Mulhouse en juin 2016	12/04/2016	8 796,00 €	Services

C2016188	215	REZAU'EST 109 Boulevard d'Haussonville 54000 NANCY	Campagne Web pour le Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse, du 15 juin au 14 juillet 2016	31/03/2016	4 166,66 €	Services
C2016187	2214	TAXIS MULHOUSIENS C1 place Charles de Gaulle 68120 RICHWILLER	Transport d'un salarié mal voyant de son domicile à son lieu de travail	08/08/2016	6 000,00 €	Services
C2016184	1500	ROTH DISTRIBUTION 3 rue Gutenberg 68190 ENSISHEIM	Remplacement de la production d'eau chaude sanitaire et des douches de la piscine des Jonquilles	29/08/2016	34 520,00 €	Travaux
C2016183	043	TEAMNET 10, rue Mercoeur 75011 PARIS	Maintenance du 12/06/2016 AU 11/12/2016 du progiciel MPI	18/07/2016	4 000,00 €	Services
C2016182	043	APAVE 2 rue Thiers BP 1347 68056 MULHOUSE CEDEX	Maintenance 2016 du progiciel MAINTA	25/11/2014	5 346,00 €	Services
C2016181	131	MBC 73 RUE GUY MOQUET 75017 PARIS	Assistance juridique, technique et financière pour le renouvellement du contrat de DSP Transport de m2A	03/08/2016	81 100,00 €	Services
C2016180	215	JC DECAUX MOBILIER URBAIN 17 rue Soyer 92523 NEUILLY SUR SEINE CEDEX	Réalisation d'une campagne d'affichage du 22 au 28 juin 2016 à Strasbourg pour le Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse	11/12/2015	8 074,30 €	Services
C2016179	42	BUREAU BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE rue de la Scierie ZA Hinteralspach 68240 KAYSERSBERG	Fourniture de tables et chaises périscolaire de Wittenheim Pasteur	03/08/2016	6 692,01 €	Fournitures
C2016178	42	BUREAU BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE rue de la Scierie ZA Hinteralspach 68240 KAYSERSBERG	Fourniture de tables et chaises périscolaire de Reiningue	03/08/2016	6 490,54 €	Fournitures
C2016177	42	BUREAU BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE rue de la Scierie ZA Hinteralspach 68240 KAYSERSBERG	Fourniture de tables et chaises périscolaire de Dietwiller	03/08/2016	14 099,36 €	Fournitures
C2016176	1512	LOCANE 34 rue d'Ensisheim 68890 REGUISHEIM	Comblement d'une ancienne fosse au 97 rue de la Mertzau à Mulhouse	28/07/2016	6 800,00 €	Travaux
C2016175	215	REZAU'EST 109 Boulevard d'Haussonville 54000 NANCY	Réalisation d'une campagne sur le Web pour le compte du Parc zoologique et botanique de Mulhouse	31/03/2016	4 166,66 €	Services

C2016174	215	JCDECAUX AVENIR 17 rue Soyer 92523 NEUILLY SUR SEINE Cedex	Campagne d'affichage du 21 au 29 juin 2016 sur Belfort, Besançon, Colmar, Montbéliard - Sochaux et Epinal, pour le Parc zoologique et botanique de Mulhouse	25/01/2016	13 054,31 €	Services
C2016173	215	REZAU'EST 109 Boulevard d'Haussonville 54000 NANCY	Campagne WEB du 15/04 au 14/05/2016 pour le Parc zoologique et botanique de Mulhouse	18/04/2016	4 166,66 €	Services
C2016172	4200	DUBERNARD 130 rue de la Mer Rouge 68200 MULHOUSE	Espace Gluck- Fourniture et pose de désenfumage	03/03/2016	12 455,70 €	Travaux
C2016171	4205	MEA 152 rue du Maréchal Joffre 67230 WESTHOUSE	Périscolaire d'Eschentzwiller - fourniture et pose d'éléments de cuisine	04/07/2016	14 195,00 €	Fournitures
C2016170	4205	CIE 93 37 rue du Moulin 68460 LUTTERBACH	Périscolaire d'Eschentzwiller - Réalisation de travaux de sanitaire	04/07/2016	5 869,40 €	Travaux
C2016169	4205	GROSS CHARPENTES 4 rue de Cherbourg 68200 Mulhouse	Périscolaire les Erables - Fourniture et pose d'un abri à vélo	15/06/2016	13 185,00 €	Travaux
C2016168	070	LA POSTE 20 place Saint Marc 76035 ROUEN CEDEX	Affranchissement courrier juin 2016	22/07/2016	29 564,09 €	Services
C2016167	1533	GANTER-SIREG 39 rue des Romains 68392 SAUSHEIM	Remplacement d'un tronçon du réseau de chauffage urbain alimentant la maison de l'étudiant en raison d'une fuite sur le réseau	13/07/2016	79 532,00 €	Travaux
C2016166	15	WPI CONSEIL 1a rue des Frères Lumière 67201 ECKBOLSHEIM	Etude de faisabilité, programmation et assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la création d'une 'zone Afrique' au Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse	01/08/2016	30 100,00 €	Services
C2016165	4205	WP (sasu) Lieu-dit "La Hingrie" 68660 ROMBACH-LE- FRANC	Périscolaire Staffelfelden – Réaménagement du bâtiment modulaire existant	16/06/2016	7 690,00 €	Travaux
C2016164	121	Cabinet ESPELIA 80 rue Taibout 75009 PARIS	Etude pour la réorganisation du service Propreté	05/02/2016	14 525,00 €	Services
C2016163	12	ARVEL Z.A. Pèrache 63114 COUDES	Fourniture et montage sur châssis cabine de deux balayeuses aspiratrices hydrostatiques de 4 m³ <u>Lot n° 1</u> Lot unique	12/07/2016	175 580,00 €	Fournitures
C2016162	043	METSYS La Grande Arche paroi nord 92044 PARIS LA DEFENSE	Achat d'un logiciel de supervision - licences VARONIS	27/06/2016	9 072,00 €	Fournitures
C2016161	043	GFI PROGICIELS 145 bd Victor Hugo 93400 SAINT-OUEN	Maintenance ASTRE GF 2ème trimestre 2016	07/04/2016	5 025,00 €	Services

C2016160	043	GFI PROGICIELS 145 bd Victor Hugo 93400 SAINT-OUEN	Maintenance année 2016 ASTRE SUBVENTIONS	03/05/2016	9 896,00 €	Services
C2016159	215	TRIM - ACENTIS Conseil 1 rue de l'Eglise 14112 PERIERS SUR LE DAN	Réalisation d'un business plan pour le parc zoologique et botanique de Mulhouse	20/05/2016	19 900,00 €	Services
C2016158	1533	GANTER-SIREG 39 rue des Romains 68392 SAUSHEIM	Travaux de terrassement et de recherche de fuite sur le réseau de chaleur de l'Illberg	29/06/2016	42 473,60 €	Travaux
C2016157	4301	POWER COMPOSITE 1 rue des marinières 25220 CHALEGE	Toboggan sécurité	04/01/2016	5 340,00 €	Services
C2016156	131	PREVEL SIGNALISATION 29 rue de Mulhouse 68170 RIXHEIM	Panneaux dibond exposition gare 10 ans du tramway	02/05/2016	4 511,00 €	Services
C2016155	151	ALN 54 rue Jean de Loisy 68100 MULHOUSE	Remplacement des menuiseries extérieures, travaux de charpente, couverture et zinguerie dans le parc zoologique et botanique <u>Lot n° 03</u> Couverture / zinguerie	13/07/2016	17 303,92 €	Travaux
C2016154	151	BOIS & TECHNIQUES Z.I. Rue de l'Industrie 68360 SOULTZ	Remplacement des menuiseries extérieures, travaux de charpente, couverture et zinguerie dans le parc zoologique et botanique <u>Lot n° 02</u> Charpente bois	13/07/2016	5 480,00 €	Travaux
C2016153	151	BADER MENUISERIE ZI - 2 rue de Metz 68220 HESINGUE	Remplacement des menuiseries extérieures, travaux de charpente, couverture et zinguerie dans le parc zoologique et botanique <u>Lot n° 01</u> Menuiseries extérieures bois	15/07/2016	21 600,00 €	Travaux
C2016152	1532	PROCATH 43 rue Jean Monnet 68200 MULHOUSE	Reconditionnement de la protection cathodique de la bache à condensats de la piscine Curie	23/06/2016	5 910,00 €	Travaux
C2016151	1533	BEIRENS ZAC Buzançais Val de l'Indre 1 rue Raymond Gond 36500 BUZANCAIS	Etude de faisabilité dans le cadre du devenir de la cheminée principale de la centrale thermique de l'Illberg'	06/07/2016	27 850,00 €	Services
C2016149	1212	C.T.E 121 route de Colmar 68290 WINTZENHEIM	Transport de sel	01/06/2016	6 875,00 €	Services
C2016148	215	PREVEL SIGNALISATION 29 rue de Mulhouse 68170 RIXHEIM	Impression numérique quadri sur PVC adhésif et pose d'un décor pour les rames du Tram Solea - Thème pandas roux	27/05/2016	4 800,00 €	Services

C2016147	151	CLEMESSY 9 rue St Amarin B.P. 52499 68057 MULHOUSE CEDEX 2	Mise en conformité de l'éclairage des salles au Palais des Sports	16/06/2016	5 730,00 €	Travaux
C2016146	070	LA POSTE 20 place Saint Marc 76035 ROUEN CEDEX	Affranchissement courrier mai 2016	15/06/2016	21 202,29 €	Services
C2016145	4206	THERMI D 56 rue de Sultz 68700 CERNAY	Multi-accueil L'Eglantine - Mission d'études spécialisées	26/05/2016	5 900,00 €	Services
C2016142	42	MICHEL FEROT CONSEIL 29 rue Bouhey Alex 21000 DIJON	Prestations de conseil dans le cadre de la réorganisation du Pôle	24/03/2016	17 700,00 €	Services
C2016141	215	PUBLIMAT 128 boulevard Léonard de Vinci BP 40105 54340 POMPEY	Réalisation d'une campagne d'affichage pour le Parc zoologique et botanique de Mulhouse - Mars / Avril 2016 - sur Saint- Louis, Obernai, Strasbourg, Epinal et Haguenau	02/02/2016	10 460,00 €	Services
C2016140	211	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63 rue de Villers 92200 NEUILLY SUR SEINE	Etude flash sur l'opportunité de la création d'un fonds	22/09/2015	12 500,00 €	Services
C2016139	211	ALSAGO INC 465 rue Saint Jean Suite 507 H2Y2R6 MONTREAL QUEBEC	Réalisation de projets collaboratifs innovants entre Mulhouse Alsace Agglomération et Montréal	01/01/2016	14 880,00 €	Services
C2016138	43	HORMALYS 10 rue Lavoisier BP 91207 68012 COLMAR	Fourniture d'engrais et semences pour terrains de sport de m2A <u>Lot n° 03</u> fourniture de semences pour terrains de sport	01/06/2016	21 000,00 €	Fournitures
C2016137	43	BIO3G 3 rue Basse Madeleine - CS50022 22 230 MERDRIGNAC	Fourniture d'engrais et semences pour terrains de sport de m2A <u>Lot n° 02</u> fourniture d'activateur de sols	01/06/2016	9 000,00 €	Fournitures
C2016136	43	Comptoir Agricole 2 rue de la Gare 68110 ILLZACH	Fourniture d'engrais et semences pour terrains de sport de m2A <u>Lot n° 01</u> fourniture d'engrais pour terrains de sport de m2A	01/06/2016	28 000,00 €	Fournitures
C2016135	1532	DEGANIS 4 rue des Gaulois 68390 SAUSHEIM	Création d'une dalle béton au stade nautique	01/06/2016	5 467,00 €	Travaux
C2016133	1532	LIEBERMANN 8 rue des Celtes 68510 SIERENTZ	Remplacement de la chaudière du logement de service	02/06/2016	7 990,00 €	Travaux
C2016131	153	PROCATH 43 rue Jean Monnet 68200 MULHOUSE	Bassin d'initiation à la natation à Illzach - Réfection filtre à sable.	25/05/2015	14 250,00 €	Travaux

C2016128	215	BLIZKO 27 Place des Chartreux 69001 LYON	Marché de prestations de conseil et d'assistance en stratégie de communication et développement de relations presse spécialisées dans le domaine de la science et de l'environnement pour le Parc zoologique et botanique de Mulhouse	19/02/2016	21 720,00 €	Services
C2016126	043	NUMESIA 10, rue de Dornach 67100 STRASBOURG	Convention de partenariat NUMESIA	20/05/2016	1,00 €	Fournitures
C2016125	1533	TUNZINI ALSACE 43-45 allée Glück 68200 MULHOUSE	Travaux de modification du réseau de chaleur de Rixheim	08/06/2016	134 602,00 €	Travaux
C2016122	4300	SINGER PARQUETS 1 rue de la Poste 68140 GRIESBACH AU VAL	Réparations	26/05/2016	14 421,50 €	Travaux
C2016116	12	CONTITRADE NORD EST SAS 5 rue Jacques Preiss 68000 COLMAR	Fourniture de pneumatiques neufs pour le parc auto	17/06/2016	200 000,00 €	Fournitures
C2016115	215	REGIE NETWORKS 134 avenue 25è TRTS 69009 LYON 09	Réalisation d'une campagne radio sur NRJ Colmar-Mulhouse-Strasbourg et sur Chérie FM Montbéliard en avril - juin 2016, pour le Parc zoologique et botanique de Mulhouse	23/02/2016	15 224,36 €	Services
C2016114	151	CITYVEILLE 10 rue du Château d'Angleterre BP 40010 67305 SCHILTIGHEIM	Gardiennage de chantier	27/05/2016	200 000,00 €	Services
C2016113	043	UGAP 1 bd Archimède CHAMPS SUR MARNE 77444 MARNE LA VALLEE CEDEX 2	Achat d'une baie de stockage HP STOREONCE 4500 - SAUVEGARDE	04/11/2015	52 657,00 €	Fournitures
C2016111	215	JC DECAUX MOBILIER URBAIN 17 rue Soyier 92523 NEUILLY SUR SEINE CEDEX	Campagne d'affichage Province (Belfort, Colmar, Montbéliard, Strasbourg) pour le Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse	11/01/2016	12 318,60 €	Services

- contrat de transaction

Indemnisation versée à un tiers suite à un dégât des eaux dans une piscine.

Le Conseil d'Agglomération prend acte des décisions prises par délégation.

CERTIFIE CONFORME
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 26/09/16

Le Président


Jean-Marie BOCKEL

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2016

Publication : 27/09/2016

CERTIFIÉ CONFORME
Acte exécutoire le 26 septembre 2016
Le Président



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL
Président

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 23 septembre 2016

49 conseillers présents (90 en exercice, 7 procurations)

Monsieur Nazon est désigné secrétaire de séance.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DES ORGANISMES ET ASSOCIATIONS DIVERS - DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE (0706/ 5.3.4/ 766C)

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération est représentée au sein des associations et dans de nombreux organismes ainsi que le prévoient leurs statuts.

M. Olivier BECHT n'étant plus en mesure de siéger au sein du Conseil d'administration de l'Université de Haute-Alsace, il est proposé de le remplacer par M. Laurent RICHE.

Dir	ORGANISME/ ASSOCIATION	Titulaire	Suppléant
2	CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE	Laurent RICHE	Ayoub BILA

En outre, M. Alfred KALUZINSKI ayant démissionné du Conseil d'administration d'ACOM France (Association des communes minières de France), il est proposé de le remplacer par Mme Christine DHALLENNE.

Dir	ORGANISME/ ASSOCIATION	Titulaire	
1	ACOM FRANCE (ASSOCIATION DES COMMUNES MINIERES DE FRANCE)	Christine DHALLENNE	

Après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération approuve les désignations mentionnées ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 26/09/16
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Marie Bockel', written in a cursive style.

Jean-Marie BOCKEL

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2016

Publication : 27/09/2016

CERTIFIÉ CONFORME
Acte exécutoire le 26 septembre 2016
Le Président



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL
Président

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 23 septembre 2016

50 conseillers présents (90 en exercice, 7 procurations)

Monsieur Nazon est désigné secrétaire de séance.

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) –
MODIFICATION DU ZONAGE
(0502/ 7.2/ 763C)

Par arrêté préfectoral du 11 décembre 2015 a été créée la commune nouvelle de Brunstatt-Didenheim, cette création étant prise en compte fiscalement à compter de 2017.

Le dispositif de la collecte sélective des ordures ménagères a été homogénéisé cette année sur Brunstatt-Didenheim, avec la collecte en porte à porte et un ramassage, une fois par semaine pour les déchets incinérés, et une fois tous les quinze jours pour les déchets recyclés.

Il s'agit désormais de tenir compte de ces modifications et d'autoriser la modification du zonage actuel à compter de 2017, sachant que le taux de TEOM 2016 a été voté en mars dernier en tenant déjà compte de l'effet de la conteneurisation, avec un taux identique de 10,05 % sur l'ensemble du périmètre de la commune nouvelle.

Il est proposé en conséquence de créer une 14e zone intercommunale de perception sur le territoire de la commune nouvelle de Brunstatt-Didenheim, l'ensemble des autres zones demeurant inchangées.

La commune de Brunstatt faisait partie de la zone de perception n°6 et celle de Didenheim de la zone n°3.

Conformément à l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts, cette modification de zonage doit être adoptée avant le 15 octobre de cette année pour être applicable au 1^{er} janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération décide d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2017 la modification de zonage telle qu'exposée ci-dessus, et charge Monsieur le Président ou son Vice-Président délégué de notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 26/09/16

Le Président



Jean-Marie BOCKEL

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2016

Publication : 27/09/2016

CERTIFIÉ CONFORME
Acte exécutoire le 26 septembre 2016
Le Président



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL
Président

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 23 septembre 2016

51 conseillers présents (90 en exercice, 7 procurations)

Monsieur Nazon est désigné secrétaire de séance.

TRANSFERTS ET CREATIONS DE CREDITS (050 / 7.1.2 / 774 C)

Pour permettre aux services communautaires et mutualisés de poursuivre leurs activités, il convient de procéder aux créations et transferts de crédits suivants :

1 - BUDGET GENERAL

Régularisations diverses en sections de fonctionnement et d'investissement

Le règlement de diverses opérations nécessite le réajustement des dotations suivantes :

A/ BUDGET GENERAL

Dépenses de fonctionnement

chapitre 011 / compte 615221 / fonction 413 / ligne de crédit 5557 service gestionnaire et utilisateur 4301 "Divers travaux maintenance"	5 550.00 €
chapitre 011 / compte 60628 / fonction 020 / ligne de crédit 1286 service gestionnaire et utilisateur 121 "Pièces détachées"	8 925.00 €
chapitre 011 / compte 611/ fonction 812 / ligne de crédit 13571 service gestionnaire et utilisateur 121 "Collecte"	-60 000.00 €
chapitre 012 / compte 6218 / fonction 020 / ligne de crédit 13545 service gestionnaire et utilisateur 121 "Personnel saisonnier"	60 000.00 €

chapitre 012 / compte 64111 / fonction 020 / ligne de crédit 15184 service gestionnaire et utilisateur 221 "Rémunérations"	-10 000.00 €
chapitre 011 / compte 6042 / fonction 64 / ligne de crédit 12438 service gestionnaire et utilisateur 4206 "Prestations – nettoyage locaux"	10 000.00 €
chapitre 65 / compte 6574 / fonction 322 / ligne de crédit 3855 service gestionnaire et utilisateur 031 "Subvention musée automobile"	94 000.00 €
chapitre 011 / compte 60621 / fonction 90 / ligne de crédit 20345 service gestionnaire et utilisateur 2322 "Fluides"	85 000.00 €
chapitre 011 / compte 60632 / fonction 020 / ligne de crédit 20209 service gestionnaire et utilisateur 221 "FIPHFP appareillage"	4 800.00 €
chapitre 011 / compte 6251 / fonction 020 / ligne de crédit 18973 service gestionnaire et utilisateur 221 "FIPHFP déplacements"	1 473.00 €
chapitre 012 / compte 64111 / fonction 020 / ligne de crédit 18976 service gestionnaire et utilisateur 221 "FIPHFP rémunérations"	6 257.00 €
chapitre 012 / compte 64138 / fonction 020 / ligne de crédit 18978 service gestionnaire et utilisateur 221 "FIPHFP indemnités"	1 500.00 €
<u>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</u>	207 505.00 €
<u>Dépenses d'ordre de fonctionnement</u>	
chapitre 023 / compte 023 / fonction 01 / ligne de crédit 37 service gestionnaire et utilisateur 050 "Virement section d'investissement"	6 000.00 €
<u>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</u>	6 000.00 €
<u>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>	213 505.00 €
<u>Recettes de fonctionnement</u>	
chapitre 77 / compte 7788 / fonction 413 / ligne de crédit 12564 service gestionnaire et utilisateur 4301 "Remboursement sinistre"	5 550.00 €

chapitre 75 / compte 758 / fonction 020 / ligne de crédit 1350 8 925.00 €
service gestionnaire et utilisateur 121
"Encaissements divers"

chapitre 70 / compte 70848 / fonction 020 / ligne de crédit 16820 94 000.00 €
service gestionnaire et utilisateur 031
"Remboursement personnel musée"

chapitre 75 / compte 7500099 / fonction 90 / ligne de crédit 19100 85 000.00 €
service gestionnaire et utilisateur 2322
"Charges locatives"

chapitre 74 / compte 7478 / fonction 020 / ligne de crédit 13900 20 030.00 €
service gestionnaire et utilisateur 221
"Aide FIPHFP"

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 213 505.00 €

Dépenses réelles d'investissement

chapitre 21 / compte 2183 / fonction 020 / ligne de crédit 18981 6 000.00 €
service gestionnaire et utilisateur 221
"FIPHFP matériel informatique"

chapitre 23 / compte 23130099 / fonction 90 / ligne de crédit 21470 465 000.00 €
service gestionnaire 325 et service utilisateur 211
"Immobilisations en cours"

chapitre 21 / compte 2158 / fonction 414 / ligne de crédit 20240 3 023.00 €
service gestionnaire et utilisateur 43011
"CSRA matériel"

chapitre 204 / compte 2041412 / fonction 64 / ligne de crédit 17959 -86 000.00 €
service gestionnaire et utilisateur 4206
"Subvention multi accueil Illzach"

chapitre 21 / compte 2111 / fonction 64 / ligne de crédit 21472 86 000.00 €
service gestionnaire et utilisateur 4206
"Terrain multi accueil Illzach"

TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT 474 023.00 €

Dépenses d'ordre d'investissement

chapitre 041 / compte 204411 / fonction 01 / ligne de crédit 13846 227 287.00 €
service gestionnaire et utilisateur 324
"Sub. équipement nature organisme public"

TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT 227 287.00 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT **701 310.00 €**

Recettes réelles d'investissement

chapitre 23 / compte 2313 / fonction 90 / ligne de crédit 21471 465 000.00 €
service gestionnaire et utilisateur 325
"Régularisation compte immobilisations"

chapitre 13 / compte 1328 / fonction 414 / ligne de crédit 21469 3 023.00 €
service gestionnaire et utilisateur 43011
"Subvention CSRA "

TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT **468 023.00 €**

Recettes d'ordre d'investissement

chapitre 021 / compte 021 / fonction 01 / ligne de crédit 49 6 000.00 €
service gestionnaire et utilisateur 050

"Virement de la section de fonctionnement"

chapitre 041 / compte 2111 / fonction 01 / ligne de crédit 8409 227 287.00 €
service gestionnaire et utilisateur 324
"Vente terrain euro symbolique"

TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT **233 287.00 €**

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT **701 310.00 €**

B/ BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN

Dépenses d'investissement

chapitre 21/ compte 2154 / ligne de crédit 1068 -7 850.00 €
service gestionnaire et utilisateur Chauffage Urbain
"Illberg – matériel industriel"

chapitre 20/ compte 2031 / ligne de crédit 15455 7 850.00 €
service gestionnaire et utilisateur Chauffage urbain
"Illberg – frais d'études"

chapitre 23 / compte 2315 / ligne de crédit 14449 -150 000.00 €
service gestionnaire et utilisateur Chauffage Urbain
"Illberg - raccordements "

chapitre 21 / compte 2153 / ligne de crédit 8210 150 000.00 €
service gestionnaire et utilisateur Chauffage Urbain
"Illberg - réseaux "

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT **0.00 €**

C/ BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

Dépenses de fonctionnement

chapitre 023 / compte 023 / ligne de crédit 97 500.00 €
service gestionnaire et utilisateur Transports Urbains
"Virement section d'investissement"

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT **500.00 €**

Recettes de fonctionnement

chapitre 042/ compte 777 / ligne de crédit 68 500.00 €
service gestionnaire et utilisateur Transports Urbains
"Quote part reprise subventions"

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT **500.00 €**

Dépenses d'investissement

chapitre 040/ compte 13911 / ligne de crédit 100 500.00 €
service gestionnaire et utilisateur Transports Urbains
"Reprise subventions"

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT **500.00 €**

Recettes d'investissement

chapitre 021 / compte 021 / ligne de crédit 78 500.00 €
service gestionnaire et utilisateur Transports Urbains
"Virement de la section d'exploitation"

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT **500.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération approuve les créations et transferts de crédits proposés ci-dessus au budget général et aux budgets annexes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 26/09/16

Le Président



Jean-Marie BOCKEL

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2016

Publication : 27/09/2016

CERTIFIÉ CONFORME
Acte exécutoire le 26 septembre 2016
Le Président



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL
Président

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 23 septembre 2016

54 conseillers présents (90 en exercice, 7 procurations)

Monsieur Nazon est désigné secrétaire de séance.

ADHESION A L'ASSOCIATION OPENDATA FRANCE (044/ 7.5.6/ 758C)

L'Open Data, littéralement Donnée Ouverte, est une démarche qui vise à rendre accessibles au plus grand nombre, les données numériques publiques collectées et détenues par les administrations en vue de leur réutilisation.

L'Open Data permet à tout citoyen, notamment aux enseignants, chercheurs, entrepreneurs, développeurs, journalistes, étudiants, associations d'accéder librement aux données numériques publiques dans des formats facilement exploitables.

L'ouverture des données publiques présente des enjeux multiples et permet de :

- favoriser le développement économique, stimuler l'innovation et développer de nouveaux services,
- améliorer la transparence de l'action publique et donner du pouvoir d'agir aux citoyens,
- rendre le service public plus efficient.

Créée en octobre 2013, l'association Opendata France a pour but de :

- regrouper et soutenir les collectivités territoriales engagées dans une démarche d'ouverture des données publiques,
- favoriser toutes les démarches entreprises par ces collectivités dans le but de la promotion de l'Open Data,
- mutualiser les actions et les bonnes pratiques et de porter des projets à l'échelle nationale ou internationale,
- représenter les collectivités auprès des instances nationales et de la société civile.

Cette association, très dynamique, compte plus de 30 collectivités adhérentes dont les principales grandes agglomérations et métropoles.

En octobre 2013, Mulhouse Alsace Agglomération et la Ville de Mulhouse ont ouvert, sur le site internet de la Ville de Mulhouse, leurs premiers jeux de données, issus du Système d'Informations Géographiques. Bien que référencée au niveau national, la mise en ligne de ces données ne répond pas aux exigences d'une réelle plateforme Open Data.

L'adhésion à l'association Opendata France permettrait de :

- affiner notre politique de mise à disposition des données,
- promouvoir la stratégie de Mulhouse Alsace Agglomération.
- bénéficier des retours d'expériences et de la veille technique et juridique, notamment pour la création d'une plateforme dédiée à l'Open Data.

Le montant de la cotisation annuelle est de 800 € pour l'année 2016.

Les crédits sont disponibles au budget 2016
Chapitre 011 - article 6281 – fonction 020
Service gestionnaire et utilisateur 044
Ligne de crédit n° 21466 « Cotisations »

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve l'adhésion à l'association Opendata France
- approuve le versement d'une cotisation annuelle de 800 €
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 26/09/16
Le Président



Jean-Marie BOCKEL

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2016

Publication : 27/09/2016

CERTIFIÉ CONFORME
Acte exécutoire le 26 septembre 2016
Le Président



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL
Président

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 23 septembre 2016

54 conseillers présents (90 en exercice, 7 procurations)

Monsieur Nazon est désigné secrétaire de séance.

**AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2016 AVEC L'ASSOCIATION
POUR LA SURVEILLANCE ET L'ETUDE DE LA POLLUTION
ATMOSPHERIQUE (ASPA) (042/ 756/ 759C)**

Les collectivités de plus de 50 000 habitants ont l'obligation, par les lois Grenelle, d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre « patrimoine et compétences » (bilan GES).

Ce bilan permet de suivre les différentiels par postes des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre des collectivités dans une optique d'optimisation. Il doit être actualisé tous les 3 ans. Les premiers bilans pour m2A et la Ville de Mulhouse ont été réalisés en 2013, sur les chiffres 2011, et doivent donc être remis à jour, sur les données de 2014.

Dans le cadre de son Programme de Surveillance de la Qualité de l'Air (PSQA), l'ASPA met à disposition des collectivités son expertise et ses outils de calculs d'émissions de gaz à effet de serre et de consommations d'énergie. L'ASPA accompagne les services de la collectivité dans ce travail en exploitant les données recueillies en vue du calcul des émissions de gaz à effet de serre induites par les consommations constatées et en mettant à disposition les fichiers nécessaires à l'actualisation. Ainsi elle a réalisé les 1ers bilans en 2013.

Pour l'actualisation des bilans, il est proposé de passer commande à l'ASPA pour la prise en charge et la finalisation de ces bilans d'émissions de gaz à effet de serre, pour un montant de 4 148 euros. Ce travail vient compléter celui en cours du traitement des données (pour un montant de 5 351 euros).

Cette commande fait l'objet d'un avenant à la convention 2016, proposé ci-joint, pour le montant complémentaire de **4 148 € TTC**, inscrit au budget primitif 2016 « Air – prestations », Imputation Ch. 11 Nature 6042 Fonct. 833 LC N°13533.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve la proposition d'avenant pour les travaux des bilans,
- charge M. le Président ou son représentant de signer l'avenant et d'accomplir tout acte nécessaire à sa mise en œuvre,

P.J. : 1 avenant

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 26/09/16
Le Président



Jean-Marie BOCKEL

AVENANT A LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET D'ACTION DE L'ASPA :

Actualisation de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre de la m2A dans le cadre du monitoring demandé par la Convention des Maires



Intégrant la

Finalisation des travaux pour la mise à jour des bilans d'émissions de gaz à effet de serre de Mulhouse Alsace Agglomération et de la Ville de Mulhouse



Sommaire

Rappel sur la convention d'objectifs et la demande de subvention associée	3
Modifications apportées par l'avenant	3
Descriptif de l'action complémentaire	3
Coût de l'action et demande de financement	4

RAPPEL SUR LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET LA DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIEE

Les collectivités de plus de 50 000 habitants ont l'obligation, par les lois Grenelle, d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre « patrimoine et compétences » (bilan GES). Les premiers bilans pour le compte de Mulhouse Alsace Agglomération ont été réalisés en 2013 par l'ASPA.

En effet dans le cadre de son Programme de Surveillance de la Qualité de l'Air (PSQA), l'ASPA met à disposition des collectivités son expertise et ses outils de calculs d'émissions de gaz à effet de serre et de consommations d'énergie. L'ASPA accompagne les services de la collectivité dans ce travail en exploitant les données recueillies en vue du calcul des émissions de gaz à effet de serre induites par les consommations constatées et en mettant à disposition les fichiers nécessaires à l'actualisation, et a réalisé les premiers bilans en 2013.

Ces travaux font l'objet d'un avenant à la convention 2016, détaillé ci-dessous, pour prendre en compte la prise en charge par l'ASPA de la finalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre pour m2A et la Ville de Mulhouse.

MODIFICATIONS APORTEES PAR L'AVENANT

Il a été convenu entre les parties une modification de la demande de subvention pour action spécifique citée ci-dessus, permettant, en plus des travaux déjà prévus, la prise en charge de la finalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre pour Mulhouse Alsace Agglomération et Ville de Mulhouse.

DESCRIPTIF DE L'ACTION COMPLEMENTAIRE

En plus des travaux déjà prévus portant sur l'inventaire SEAP, les actions supplémentaires concernant les bilans d'émission de gaz à effet de serre portent sur :

- ✚ L'intégration des dernières données disponibles / collectées pour l'année 2014 ;
- ✚ La mise à jour et la vérification des facteurs d'émissions en vigueur ;
- ✚ Le calcul des émissions de GES et la construction des bilans ;
- ✚ La rédaction des rapports finaux (m2A et Ville de Mulhouse).

Dans le cadre de son agrément par le ministère chargé de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, toutes les données mesurées ou estimées par l'ASPA sont accessibles au public.

L'ASPA transmettra également l'ensemble des fichiers Excel remplis utilisés pour calculer les émissions.

COÛT DE L'ACTION ET DEMANDE DE FINANCEMENT

Pour la réalisation de cette action supplémentaire (Bilan d'émission de GES pour M2A et VdM), l'ASPA sollicite la m2A à hauteur de 4 148 euros TTC. L'ASPA n'applique pas la TVA dès lors que l'étude réalisée est rendue publique.

Le coût total de la finalisation du BEGES s'élève à 5 061 euros. L'ASPA se propose de couvrir le solde du coût (charges fixes de fonctionnement) en autofinancement dans le cadre de son budget mutualisé.

Action	Unités d'œuvre	Coût
Sollicitation complémentaire de M2A pour la finalisation du BEGES		
Intégration des dernières données disponibles	1 jour	461 €
Mise à jour des facteurs d'émissions	1 jour	461 €
Calcul des émissions de GES et la construction des bilans	3 jours	1 383 €
Rédaction des rapports finaux pour les BEGES (1 par collectivité)	4 jours	1 844 €
Total travaux BEGES		4 148 €
Charges fixes de fonctionnement BEGES (pris en charge par l'ASPA)		913 €
Coût total BEGES		5 061 €

Pour rappel : le montant global de l'opération (convention + avenant) est porté à 11 975 euros avec un financement total m2A de 9 499 euros.

CHARGES	MONTANT EN EUROS	PRODUITS	MONTANT EN EUROS
60 - Achat	- €	70 - Prestations de services	- €
Fournitures non stockables	- €		
Fournitures de petit équipements	- €		
Fournitures adm. et informatiques	- €	74 - Subventions d'exploitation	4 148 €
Autres matières et fournitures	- €	m2A	4 148,00 €
	- €		
61 - Services extérieurs	- €		
Sous-traitance générale	- €		
Locations	- €		
Entretien et réparations	- €		
Assurance	- €		
Divers	- €		
62 - Autres services extérieurs	- €		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	- €		
Publicité, publication, relations publiques	- €		
Transport de biens	- €		
Déplacements, missions	- €		
Frais postaux et de télécommunications	- €		
Services bancaires, autres	- €		
Divers	- €		
63 - Impôts et taxes	- €		
	- €		
64 - Charges de personnel	4 148 €		
	4 148,33 €		
65 - Autres charges de gestion courante	- €		
Redevances pour concessions, brevets, licences ...	- €		
Subventions reversées	- €	75 - Autres produits de gestion courante	- €
Charges diverses de gestion courante	- €	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66 - Charges financières	- €	76 - Produits financiers	- €
67 - Charges exceptionnelles	- €	78 - Reprises sur amortissements et provisions	- €
68 - Dotation aux amortissements	- €	79 - Transferts de charge	- €
689 - Engagement à réaliser	- €		
TOTAL CHARGES DIRECTES	4 148 €		
Charges fixes de fonctionnement	912,63 €		
Frais financiers	- €		
Autres	- €		
TOTAL CHARGES INDIRECTES	913 €		
TOTAL DES CHARGES	5 061 €	TOTAL DES PRODUITS	4 148 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES	5 061 €	TOTAL DES PRODUITS	4 148 €

RÉGLEMENT DES DÉPENSES

Le paiement pour la réalisation des prestations objets du présent contrat sera effectué sur présentation de facture :

- Un acompte de 30% au début de la campagne de mesure.
- Le solde à la remise du rapport de la campagne de mesure.

M2A se libérera des sommes dues au titre du présent contrat en faisant porter le montant au crédit :

- sous le numéro : 00012345101
- code banque : 30087
- code guichet : 33080 clé : 67
- Banque : CIC EST 67000 STRASBOURG

Fait à Schiltigheim,

le

Fait à Mulhouse,

Le

Pour l'ASPA

Joseph KLEINPETER, Directeur

Pour Mulhouse Alsace Agglomération



aspa

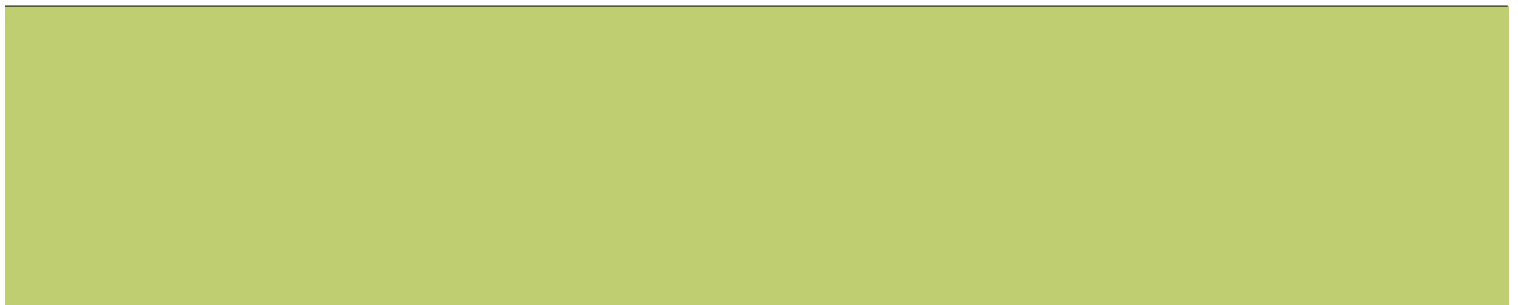
Espace Européen de l'Entreprise
5 rue de Madrid
67300 Schiltigheim

Tél. : 03.88.19.26.66
Courriel : aspa@atmo-alsace.net

Fédération des associations de surveillance de la qualité de l'air



➔ www.atmo-alsace.net



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2016

Publication : 27/09/2016

CERTIFIÉ CONFORME
Acte exécutoire le 26 septembre 2016
Le Président



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL
Président

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 23 septembre 2016

54 conseillers présents (90 en exercice, 7 procurations)

Monsieur Nazon est désigné secrétaire de séance.

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC GRDF ET FACE ALSACE POUR LE
PROJET « CIVIGAZ » (042/ 88/ 760C)**

La transition énergétique et la lutte contre le changement climatique constituent des priorités affichées de m2A. Dans la continuité du plan Climat adopté dès 2006, l'agglomération a lancé, en 2015, une nouvelle dynamique à travers l'élaboration d'un plan stratégique et opérationnel de la transition énergétique.

La mobilisation des habitants reste un axe majeur de cette nouvelle dynamique. Parmi les actions du plan stratégique et opérationnel de la transition énergétique, figure la création d'ambassadeurs et de témoins de la transition énergétique pour organiser une sensibilisation « au plus proche » des habitants.

C'est dans ce cadre que Grdf et Face Alsace ont sollicité m2A pour accueillir sur son territoire le projet « CIVIGAZ », en qualité de territoire pilote.

CIVIGAZ est une opération initiée par la collaboration entre GRDF et la fondation FACE en vue d'accompagner le développement d'actions d'intérêt général pour lutter contre la précarité énergétique et renforcer la sécurité domestique dans les logements. La Fondation FACE porte cette opération nationale et en assure le déploiement géographique en s'appuyant sur son réseau de clubs et d'autres structures locales.

Ce projet a pour but :

- de promouvoir la citoyenneté et l'engagement des jeunes au bénéfice des personnes les plus vulnérables à l'aide du développement du Volontariat Service Civique,
- de conseiller les familles sur la maîtrise de leur consommation énergétique énergie et la sécurité des installations intérieures gaz.

L'objectif opérationnel du projet est donc de sensibiliser les occupants à la maîtrise des énergies (MDE), à la sécurité des installations intérieures gaz, et de fait, de contribuer à la prévention de la précarité énergétique.

Ce dispositif s'inscrit dans le Grand Programme de Service Civique pour La Transition Énergétique, le Climat et la Biodiversité. Tous les volontaires exerçant leur service civique sur un des projets du programme Transition Énergétique sont dénommés « Les Volontaires de la Transition Énergétique ».

Concrètement, sur le territoire de m2A, 16 jeunes en service civique, de novembre 2016 à avril 2017 après un mois de formation, auront pour mission, par le biais de visites à domicile et d'animation de temps collectifs, de sensibiliser les ménages aux éco gestes, à la sobriété énergétique et la vérification des installations de gaz. Ils devraient accéder à près de 6000 logements.

Les territoires pouvant être couverts sont l'ensemble des logements sociaux inscrits ou non en QPV et les logements privés inscrit sur les territoires QPV. Au-delà de ces critères, un souci de cohérence territoriale prévaudra dans le choix final des territoires concernés. Ce choix sera défini avec toutes les parties prenantes pour début octobre.

Il convient de noter que ce partenariat, dont la convention est ci-jointe, n'entraîne pas de participation financière de la part de m2A.

Après en avoir délibéré, le conseil d'agglomération:

- Approuve le partenariat de m2A pour le projet CIVIGAZ ;
- Autorise M. le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre du projet.

P.J. : 1 convention de partenariat

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 26/09/16
Le Président



Jean-Marie BOCKEL

Convention de partenariat
Entre **MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
FACE ALSACE
et **GRDF**
dans le cadre du projet « CIVIGAZ »

Entre les soussignés

D'une part,

Mulhouse Alsace Agglomération, collectivité locale, dont le siège social est situé 2 rue Pierre et Marie Curie, - BP 90019 - 68948 Mulhouse Cedex 9,

Représentée par M. Jo SPIEGEL, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 23 septembre 2016

Ci-après nommée « m2A »

D'autre part,

FACE ALSACE

Association Loi 1905, domiciliée au 6 rue de la Bourse 68100 Mulhouse, représentée par Monsieur Patrick DEPYL, Président,

Ci-après nommée « FACE ALSACE »

Et,

GRDF

Société anonyme au capital de 1 800 745 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n°444 786 511, dont le siège social est situé 6 rue Condorcet, 75009 Paris, représentée par Jean-Edouard SIXT en sa qualité de Directeur Territorial Alsace, dûment habilité à cet effet,

Ci-après nommée « GRDF »

Préambule

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Si les enjeux climatiques et énergétiques se jouent à toutes les échelles mondiale, européenne, nationale, régionale, m2A a pleinement conscience du rôle primordial joué par les territoires.

Depuis de nombreuses années maintenant, Mulhouse Alsace Agglomération s'est engagée sur les questions climatiques et énergétiques.

Précurseur dans l'élaboration d'un Plan climat axé sur la mobilisation du territoire, impliquée sur la question de la rénovation énergétique, dotée de réseaux de chaleur intégrant de la biomasse ou encore d'un réseau de transport en commun en site propre, m2A dispose de prérequis d'importance pour faire de la région mulhousienne un territoire pionnier de la transition énergétique. Elle peut compter par ailleurs sur des partenaires engagés : partenaires institutionnels, communes, universitaires, entreprises, associations, citoyens.

Aujourd'hui, si le bilan du Plan Climat est plus qu'honorable puisque m2A répond aux objectifs fixés par le protocole de Kyoto en matière d'émission de gaz à effet de serre, il reste encore beaucoup à faire.

C'est la raison pour laquelle, m2A a fait le choix de faire de la transition énergétique une priorité de mandat. Portée par cette ambition, m2A a souhaité donner une nouvelle impulsion avec le lancement d'une alliance territoriale, en 2015, pour élaborer un plan stratégique et opérationnel de la transition énergétique.

Cette démarche lui a ainsi permis d'être lauréat de l'appel à projet national pour mobiliser 200 «Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) », lancé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, et bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans son projet.

Ce plan stratégique et opérationnel de la transition énergétique, adopté à l'unanimité en décembre 2015, constitue une nouvelle contribution du territoire mulhousien aux enjeux climatiques et énergétiques. Il a pour ambition à la fois de tracer le cap en matière de transition énergétique, de mettre en perspective les dynamiques engagées sur le territoire, d'identifier et mettre en œuvre à court terme 20 projets très concrets.

La mobilisation des habitants reste un axe majeur de cette nouvelle dynamique. Parmi les actions du plan stratégique et opérationnel de la transition énergétique, figure la création d'ambassadeurs et de témoins de la transition énergétique pour organiser une sensibilisation « au plus proche » des habitants.

FACE ALSACE

Le Club des Entreprises Pour l'Insertion (CEPI) a été fondé en mars 1996 par 13 entreprises régionales et le PLIE de Mulhouse Sud Alsace, lesquels ont été rejoints par une soixantaine d'autres entreprises de tous secteurs d'activités et de toutes tailles. Il s'agit d'une Association de droit local (1908) qui, au contraire de ses homologues de la vieille France, a la pleine autonomie juridique.

Pour agir au niveau local, FACE participe à la création de Clubs d'Entreprises sous la forme d'associations, en accord avec les collectivités locales, regroupant principalement des entreprises qui souhaitent participer au développement économique et social de leur territoire, en privilégiant le soutien aux personnes en difficulté.

En 2010, le CEPI a rejoint le réseau FACE, et a à cette occasion modifié son nom (en FACE Alsace) et ses statuts.

Héritier du CEPI, FACE Alsace a maintenu un réseau dense de relations sur le territoire alsacien (entreprises, administrations, élus...).

La vocation de **Fondation FACE**, reconnue d'utilité publique, est de favoriser l'engagement social et sociétal des entreprises sur les territoires afin de contribuer à la prévention et à la lutte contre toutes les formes d'exclusion, de discrimination et de pauvreté. Pour ce faire, la Fondation et son réseau développent l'innovation sociale et territoriale. A ce jour, plus de 5 000 entreprises sont ainsi en mesure de s'impliquer dans des actions novatrices dans les domaines de l'emploi, l'éducation, le logement, la santé, la consommation, la mobilité inclusive, la non- discrimination, la lutte contre la précarité énergétique...

La « Fondation pour le Service Civique de la Transition Énergétique » a été créée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, l'Agence du Service Civique, FACE et Unis-Cité afin de soutenir la mobilisation des entreprises en faveur d'un grand projet de 5000 Volontaires en Service Civique et d'assurer la mutualisation des outils communs en fédérant les opérateurs pionniers spécialistes du service civique, les ministères et les entreprises.

Le Service Civique est une forme particulière d'engagement citoyen, créée par la loi du 10 mars 2010, qui propose aux jeunes de 16 à 25 ans de consacrer 6 à 12 mois de leur vie à une ou plusieurs missions d'intérêt général auprès d'une association d'intérêt général, d'une collectivité ou d'un établissement public, à raison d'au moins 24h par semaine.

A l'instar des autres partenaires de la Fondation, **GRDF** a été sollicité pour apporter une contribution particulière au développement du Grand Projet des Services civiques.

GRDF

GRDF est le principal gestionnaire du réseau de distribution de gaz naturel en France et il achemine le gaz naturel pour le compte de ses clients quel que soit leur Fournisseur. L'entreprise s'organise pour réduire l'empreinte écologique de ses activités, tant industrielles que tertiaires, et promeut une approche globale des projets dans lesquels elle est impliquée, considérant comme un tout les problématiques énergétiques, les enjeux économiques, sociétaux et environnementaux. Le développement durable est ancré dans son activité de façon à renforcer les liens avec les territoires au sein desquels elle opère, dans une logique de création de valeur partagée.

Le réseau de gaz est un véritable vecteur de la transition énergétique, au service du développement d'énergies renouvelables, notamment la production de biométhane, qui s'inscrit dans une logique d'économie circulaire, favorise les synergies et solidarités territoriales et crée des emplois locaux au bénéfice des collectivités locales et de leurs habitants.

Lutter contre la précarité énergétique est considéré comme un enjeu majeur pour GRDF. Le considérant comme un élément « phare » du projet de la transition énergétique, il a décidé d'apporter son soutien à FACE et à son Réseau, et par son intermédiaire au Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, et de l'Énergie.

CIVIGAZ

CIVIGAZ est une opération initiée par la collaboration entre GRDF et la fondation FACE en vue d'accompagner le développement d'actions d'intérêt général pour lutter contre la précarité énergétique et renforcer la sécurité domestique dans les logements.

La Fondation FACE porte cette opération nationale et en assure le déploiement géographique en s'appuyant sur son réseau de clubs et d'autres structures locales (PSPE, PIMMS...).

Objet du projet « CIVIGAZ » sur MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Ce projet a pour but :

- de promouvoir la citoyenneté et l'engagement des jeunes au bénéfice des personnes les plus vulnérables à l'aide du développement du Volontariat Service Civique,
- de conseiller les familles sur la maîtrise de leur consommation énergétique et la sécurité des installations intérieures gaz.

Ce projet contribuera à accompagner environ 5 000 foyers sur deux ans.

Les logements ciblés par CIVIGAZ sont les suivants :

- Les logements qui disposent d'une alimentation individuelle en gaz naturel utilisée pour le chauffage, l'eau chaude ou la cuisson,
- Les logements du parc social situés en dehors des quartiers prioritaires,
- *(si nécessaire) Les logements du parc social en quartiers prioritaires*
- Les logements individuels du parc privé situés dans les quartiers prioritaires ou en veille,

L'objectif opérationnel du projet est de sensibiliser les occupants à la maîtrise des énergies (MDE), à la sécurité des installations intérieures gaz, et de fait, de contribuer à la prévention de la précarité énergétique.

Ce dispositif sera dénommé « **CIVIGAZ** ». Il s'inscrit dans le Grand Programme de Service Civique pour La Transition Énergétique, le Climat et la Biodiversité. Tous les volontaires exerçant leur service civique sur un des projets du programme Transition Énergétique sont dénommés « **Les Volontaires de la Transition Énergétique** » et un logo spécifique sera apposé sur tous les outils et tenues distribués ou portés par ces jeunes. Ainsi, les volontaires sur le projet CIVIGAZ seront dénommés « **Les Volontaires de la Transition Énergétique sur l'action CIVIGAZ** ».

Pilotage du projet « CIVIGAZ »

Organisées en réseau, les structures qui composent FACE sont indépendantes les unes par rapport aux autres. Les clubs et structures PSPE sont des associations loi 1901. La Fondation FACE, « tête de réseau », est une fondation reconnue d'utilité publique. L'ensemble du projet national CIVIGAZ est managé et coordonné par la Fondation FACE et GRDF.

FACE ALSACE est la structure chargée de la réalisation du projet et de son déploiement local sur m2A.

ARTICLE 1. Objet de la convention

La convention de partenariat a pour objet de définir les engagements réciproques de **FACE ALSACE**, **m2A** et **GRDF** dans le cadre de la réalisation du projet « CIVIGAZ » défini par les éléments suivants :

- **2 promotions de huit (8) volontaires Service Civique pendant sept (7) mois**
- Déployées sur le territoire de **m2A**
- entre le 1^{er} octobre 2016 et le 30 septembre 2017

ARTICLE 2. Engagements des parties

En signant la présente convention, **FACE ALSACE**, **m2A** et **GRDF** s'engagent à respecter l'ensemble des obligations découlant de la mise en œuvre globale du projet.

Plus spécifiquement, **FACE ALSACE** s'engage dans les termes suivants à :

- Assurer indirectement le **portage administratif et financier des Volontaires, via la Fondation FACE**
- **Coordonner avec GRDF et m2A, la mise en œuvre de l'opération** sur le territoire :
 - **Intégration de l'opération CIVIGAZ dans l'écosystème local** de partenaires et de dispositifs existants qui interviennent dans le domaine de la lutte contre la précarité énergétique et de l'insertion des jeunes,
 - Identification des territoires cibles,
 - Articulation avec les missions locales...
- Organiser et animer les **comités de pilotage locaux** avec GRDF et m2A,
- Assurer la **gestion opérationnelle** locale du projet, c'est-à-dire :
 - Organiser le **recrutement, la formation et le management** de l'équipe de volontaires
 - Préparer et **organiser l'activité** des volontaires
 - Gérer la **logistique** du projet
 - Réaliser un rapport final **bilan quantitatif, qualitatif** à transmettre à la Fondation, GRDF et m2A au terme de chaque fin de promotion
- **Assurer l'animation et l'accompagnement des volontaires** sur leur projet d'avenir
- **Contribuer à la communication locale** de l'opération en lien avec m2A, et GRDF,
- **Se mettre en conformité avec la réglementation CNIL** (cf. paragraphe suivant) pour permettre :
 - la collecte, la conservation des données transmises par GRDF et par les personnes rencontrées par les volontaires,
 - après accord écrit de la personne concernée, le transfert à GRDF des données suivantes : Nom, adresse et usage du gaz (cuisson, ECS, Chauffage)

- Assurer l'accueil des volontaires dans un local de la ville ou chez un partenaire du territoire. **Le lieu d'implantation pour cette mission de 7 mois est l'AFPA de Mulhouse (2 rue de l'Ecluse à Mulhouse).** L'usage qui sera fait de cette mise à disposition sera :
 - Une base pour le départ et le retour des volontaires.
 - Le lieu d'animation des réunions avec les volontaires et le coordinateur CIVIGAZ
 - La prise des repas du déjeuner,.

M2A s'engage dans les termes suivants

- Garantir l'intégration de l'action CIVIGAZ dans l'écosystème des partenaires et dispositifs existants sur m2A dans le domaine de la lutte contre la précarité énergétique. Cette intégration pourra s'effectuer par :
 - La participation au Comité de Pilotage de l'action sur m2A,
 - L'organisation et l'animation de réunion(s) de présentation de CIVIGAZ aux acteurs du territoire,
 - La transmission au Coordinateur CIVIGAZ de **FACE ALSACE** d'un répertoire des partenaires du territoire à mobiliser le cas échéant,
 - La coréalisation du courrier d'information des habitants ciblés par l'action,
- Contribuer à l'identification des quartiers cibles et la définition des priorités d'intervention.
- Participer à définir les modalités d'intervention des volontaires sur les territoires
- Contribuer à la formation des Volontaires à travers, par exemple, l'animation des ateliers suivants :
 - Les dispositifs existants sur m2A pour lutter contre la Précarité Énergétique, avec le concours de l'ALME (Agence locale de la Maîtrise de l'énergie)
 - Des services de m2A et de la ville : habitat, affaires sociales, ...
 - ...

GRDF s'engage dans les termes suivants à :

- Participer aux **réunions du Comité de pilotage local**,
- Contribuer à l'**identification des territoires** à cibler par l'opération avec FACE ALSACE,
- Transmettre à FACE ALSACE **les adresses des points de livraison gaz, en excluant toute information**, pour cibler précisément les personnes éligibles à l'action de sensibilisation CIVIGAZ. La transmission de ces informations sera encadrée par la déclaration CNIL de FACE ALSACE et de GRDF,
- Contribuer à l'**organisation des évènements presse** au lancement et/ou à la clôture de l'opération sur un territoire,
- **Contribuer à la formation des volontaires** par une intervention pendant les modules de formation suivants : la sécurité d'utilisation des équipements gaz et la maîtrise des énergies,

ARTICLE 3. Activités des volontaires

Les volontaires CIVIGAZ sont engagés 4 jours par semaine pendant 7 mois.

Sur les 7 mois de volontariat, 6 semaines sont réservées à la formation, l'accompagnement et les congés. La structure prépare, organise et suit l'activité des volontaires qui interviennent en binôme à domicile pendant 5,5 mois à hauteur de 3 jours / semaine. La 4^{ème} journée par semaine est réservée à l'organisation, les bilans, les échanges de pratiques, la rencontre des partenaires du territoire, les ateliers collectifs...

Chaque promotion de 8 volontaires CIVIGAZ intervient sur le terrain pendant 5,5 mois à hauteur de 3 jours / semaine et devrait être en mesure de réaliser les sensibilisations suivantes :

- **Jusqu'à 800 sensibilisations à domicile en parc social** en dehors des quartiers prioritaires
- **Jusqu'à 500 sensibilisations à domicile en parc privé** dans les quartiers prioritaires ou en veille
- **3 ateliers collectifs** Sécurité gaz et MDE avec les partenaires du territoire.

Le coordinateur de la structure formera les volontaires sur le contenu de chaque sensibilisation à domicile et notamment :

- Sensibiliser sur la responsabilité individuelle et collective, dans l'usage du gaz naturel,
- Promouvoir l'utilisation d'un système type VISSOGAZ,
- Sensibiliser sur la nécessité du système de ventilation et s'assurer de son éventuel rétablissement si nécessaire,
- Rappeler les gestes et comportements pour faire des économies d'énergies.

Chaque binôme de volontaire utilisera une tablette fournie par la Fondation FACE sur laquelle il pourra :

- Effectuer le reporting de chaque visite à domicile,
- Proposer un quizz sur les économies d'énergie et une visite de l'appartement virtuel.

ARTICLE 4. Durée de la convention

La Convention prend effet à la date de la signature des Parties. Toute nouvelle mission donnerait lieu à l'établissement d'un avenant signé par les Parties ou à une nouvelle convention.

La date prévisionnelle de fin de Convention est fixée au 30 septembre 2017.

ARTICLE 5. Modalités financières

Aucune modalité financière, mis à part le dépôt par FACE ALSACE d'un dossier Contrat de Ville 2016 aux services des villes concernées pour le déploiement de l'action CIVIGAZ sur leur territoire et la synergie avec les acteurs locaux. Le coût de déploiement d'une promotion de 8 volontaires sur 7 mois s'élève à 55 000 €, financé à 45% par l'Agence civique et 55% par GrDF.

ARTICLE 6 : Suivi des actions CIVIGAZ

Afin de s'assurer de la traçabilité des actions d'informations et de sensibilisation effectuées par les volontaires, les résultats des visites devront donner lieu à l'établissement d'une fiche de reporting renseignée directement sur les tablettes fournies aux volontaires.

FACE Alsace s'interdit formellement d'utiliser directement ou indirectement et de transmettre à un tiers, les fiches ou leur contenu à toutes autres fins que celles prévues par la présente convention.

ARTICLE 7 : Responsabilités et Assurances

Les volontaires sont placés sous la direction et la responsabilité de **FACE ALSACE**. Toutes les missions confiées aux volontaires par FACE ALSACE seront réalisées dans le strict respect de toute réglementation applicable, en particulier au regard du droit du travail. FACE ALSACE s'engage à tenir m2A et GRDF indemnes de toute responsabilité en cas de mise en cause.

FACE ALSACE s'assurera avant toute intervention qu'elle dispose d'un accord, formalisé par écrit, du bailleur social concerné pour pénétrer dans chaque immeuble collectif.

Chaque Partie est responsable de tout dommage qu'elle-même cause à l'autre Partie ou à des tiers du fait de l'exécution de la présente Convention. Elle tiendra l'autre Partie et ses assureurs garantis de tout dommage, et/ou responsabilité que cette autre Partie viendrait à supporter à ce titre.

FACE ALSACE déclare et garantit être assurée en responsabilité civile de manière à couvrir les conséquences de tous les dommages dont elle aurait à répondre au titre de la Convention.

Chaque Partie supportera, sans recours directs ni recours de la part des assureurs contre l'autre, les conséquences pécuniaires des dommages subis par son personnel au cours de l'exécution de la Convention. Elle et/ou ses assureurs garantiront en conséquence l'autre Partie contre les conséquences pécuniaires qui pourraient être exercées contre elle par ses préposés, leurs ayants-droit et/ou les Caisses de Sécurité Sociale à raison de ces dommages.

ARTICLE 8. Obligation de publicité

Toute communication ou publication de **FACE ALSACE** concernant l'opération CIVIGAZ FACE ALSACE doit mentionner la participation de FACE, de l'Agence Nationale du Service Civique (ANSC), de GRDF, de m2A et le cas échéant des structures partenaires locales (notamment les rapports d'activités, brochures, dossiers et communiqués de presse, sites internet et intranet, newsletters, réseaux sociaux, affiches, ou pour toute action d'information relative au Projet, quel que soit le support).

ARTICLE 9. Communication et utilisation des données et résultats

Les Parties s'engagent à préserver la confidentialité des données et des informations échangées. Chaque Partie s'engage à respecter cette obligation de confidentialité et à la faire respecter de la même façon par son personnel et tout autre tiers ou amené à participer au projet.

FACE ALSACE sera particulièrement vigilant quant au respect de la vie privée des occupants des immeubles visités.

FACE ALSACE s'engage à communiquer à m2A et à GRDF toute information, qu'elle serait amenée à connaître, susceptible d'empêcher la poursuite des actions confiées ou de la compromettre gravement.

En tout état de cause et sous réserve des dispositions précédentes, les parties pourront faire librement référence à cette convention de partenariat pour leurs besoins de communication, notamment institutionnelle, interne et externe, sur tout support, pendant toute la durée de la Convention et pendant un délai de cinq (5) ans suivant son terme, dans le respect des dispositions des articles précédents.

Pour la mise en œuvre de la convention, les Parties désignent comme interlocuteurs :

- Pour m2A, Elodie PASSAT ou son représentant
- Pour GRDF, Jean-Edouard SIXT ou son représentant,
- Pour FACE ALSACE, Marion STOFFEL ou son représentant,

Ou toutes personnes qui leur seraient substituées.

ARTICLE 10. Non exclusivité

La présente Convention est conclue sans exclusivité et ne fait pas obstacle à ce que chacune des Parties puissent conclure un accord du même type avec d'autres partenaires.

ARTICLE 11. Règlement d'un litige

Les parties signataires s'engagent à se réunir si un litige survient et à en examiner tous les termes, avant d'avoir recours à la résiliation de la convention de partenariat.

ARTICLE 12. Clause de résiliation, de dénonciation

Chacun des signataires pourra dénoncer sa participation à cette convention de partenariat. Toutefois, cette rupture devra être motivée six mois avant chaque fin d'année civile et ne pas nuire au bon déroulement du projet tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Fait en trois exemplaires, le [DATE]

XXX

Mulhouse Alsace Agglomération

Patrick DEPYL

Président

FACE ALSACE

Jean-Edouard SIXT

Directeur Territorial Alsace



GRDF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2016

Publication : 27/09/2016

CERTIFIÉ CONFORME
Acte exécutoire le 26 septembre 2016
Le Président



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL
Président

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 23 septembre 2016

55 conseillers présents (90 en exercice, 7 procurations)

Monsieur Nazon est désigné secrétaire de séance.

**CONVENTION D'EXPERIMENTATION POUR UNE PLATEFORME DE
MOBILISATION DES HABITANTS ET DES ENTREPRISES POUR LA
TRANSITION ENERGETIQUE - KOOM (042/ 88/ 761C)**

La transition énergétique et la lutte contre le changement climatique constituent des priorités affichées de m2A. Dans la continuité du plan Climat adopté dès 2006, Depuis le lancement de son Plan Climat en 2006, l'agglomération a lancé, en 2015, une nouvelle dynamique à travers l'élaboration d'un plan stratégique et opérationnel de la transition énergétique.

La mobilisation des habitants reste un axe majeur de cette nouvelle dynamique, en s'appuyant également sur de nouveaux outils numériques.

La société KOOM, lauréat de l'appel à projet national « La France s'engage », a développé des plateformes personnalisées pour les collectivités territoriales afin de les aider à mobiliser leurs habitants et entreprises sur les enjeux liés à la transition énergétique.

Aussi, par le biais, d'une convention d'expérimentation, m2A souhaite répondre favorablement à la sollicitation de la société KOOM, et ainsi être un territoire pilote à l'échelle nationale.

Cette plateforme a pour objectif de mobiliser les habitants et entreprises du territoire de m2A par des défis. Les défis consistent à mobiliser un nombre de personnes du territoire qui s'engagent moralement à faire cette action (non financière), et si ce nombre est atteint, un partenaire s'engage à réaliser une action. Cette dernière peut être le financement d'un projet local à impact social. L'engagement des internautes se fait en cliquant sur le bouton « j'agis » présent sur la page de l'action qui lui est proposée.

L'un des premiers défis, lancé prochainement, pourra être pour exemple :

- « si 1000 habitants s'engagent à manger des fruits et légumes locaux, alors l'entreprises X s'engage à financer un potager urbain ».

Il convient de noter que ce partenariat, dont la convention d'expérimentation est ci-jointe, n'entraîne pas de participation financière de la part de m2A la première année. En cas de renouvellement du partenariat une nouvelle convention devra être signée, pour valider le fonctionnement de la plateforme qui se fait sous forme d'abonnement mensuel (390€/mois HT) pour un engagement minimum d'un an.

Après en avoir délibéré, le conseil d'agglomération:

- Approuve le partenariat de m2A pour le projet de plateforme KOOM ;
- Autorise M. le Président ou son représentant à signer la convention d'expérimentation, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre du projet.

P.J. : 1 convention d'expérimentation

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 26/09/16

Le Président



Jean-Marie BOCKEL

CONVENTION D'EXPERIMENTATION

ENTRE

La société KOOM au capital de 6725 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 533 421 152 R.C.S, domiciliée au c/o BeeeTop, 14 boulevard de Douaumont, 75017 Paris et représentée en la personne de Jérôme LHOTE en sa qualité de Président de la société.

Ci-après dénommée « KOOM »,

D'UNE PART,

ET

Mulhouse Alsace Agglomération, collectivité locale, dont le siège social est situé 2 rue Pierre et Marie Curie, - BP 90019 - 68948 Mulhouse Cedex 9,

Représentée par M. Jo SPIEGEL, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 23 septembre 2016

Ci-après dénommée « m2A »,

D'AUTRE PART,

PREAMBULE

KOOM édite et administre le site www.koom.org qui a pour mission de faciliter et valoriser l'engagement citoyen (et développement durable) des particuliers, des entreprises et des villes, sous forme d'émulation collective au travers de différentes actions. En particulier, les défis permettent de lier l'action d'une entreprise/ville à l'engagement personnel d'un certain nombre de personnes. Par exemple : « si X personnes s'engagent à..., alors l'entreprise Y s'engage à... ».

KOOM édite également des plateformes à destination d'entreprises ou de collectivités qui souhaitent créer un environnement collaboratif à destination de leurs salariés et/ou habitants.

M2A est une agglomération ayant voté en décembre 2015 un Plan de transition énergétique, dont le but est notamment de mobiliser ses habitants pour atteindre les objectifs de la collectivité en la matière, notamment la mise en réseau des acteurs et le renforcement des partenariats en s'appuyant particulièrement sur les outils numériques pour sensibiliser et mobiliser les citoyens. M2A est par ailleurs un Territoire à énergie positive pour la croissance verte.

KOOM est Lauréat de « La France s'engage », initiative lancée par le Président de la République, et s'oriente vers la création de plateformes personnalisées pour les collectivités territoriales afin de les aider à mobiliser leurs habitants et entreprises sur les enjeux liés à la transition énergétique. Dans ce cadre, les Parties se sont rapprochées afin de mettre en place une plateforme web pilote nationale de type Koom.org, personnalisée pour m2A, afin de mettre en place des défis à destination des acteurs du territoire de m2A.

I. OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les conditions et modalités de l'accord des Parties quant à l'opération (ci-après l'« Opération »), pendant toute la durée de la Convention, en ce compris notamment les droits et engagements de chacune des Parties à cet égard.

L'Opération consiste à mettre en place une plateforme de type Koom.org publique pour m2A, qui sera la plateforme pilote nationale dans le cadre de « La France s'engage », initiative lancée par le Président de la République. Cette plateforme a pour objectif de mobiliser les habitants et entreprises de m2A sur les enjeux liés à la transition énergétique.

L'un des premiers défis pour mobiliser les parties prenantes de m2A pourra être pour exemple :

- « si 1000 habitants s'engagent à *manger des fruits et légumes locaux*, alors l'entreprise X s'engage à financer un potager urbain ».

Les défis consistent à mobiliser un nombre de personnes du territoire de m2A qui s'engagent moralement à faire cette action (non financière), et si ce nombre est atteint, une entreprise (ou m2A) s'engage à réaliser une action. Cette dernière peut être le financement d'un projet local à impact social.

L'engagement des internautes se fait en cliquant sur le bouton « j'agis » présent sur la page de l'action qui lui est proposée.

Il est précisé par les Parties que les personnes susceptibles de participer à l'Opération (ci-après « les Utilisateurs ») devront préalablement s'être inscrites sur la plateforme koom dédiée à m2A selon la

procédure qui y est décrite. En particulier, il est précisé que les Utilisateurs devront accepter les Conditions Générales d'Utilisation du Site Internet.

II. OBLIGATIONS DE M2A

m2A s'engage à :

- Contribuer à la mise en place de la plateforme et au lancement d'un défi après le 23 septembre 2016 ;
- Mettre à disposition ses propres moyens de communication pour promouvoir chaque défi (site internet, réseaux sociaux, ...) ;
- Mobiliser ses salariés afin de les inciter à s'engager sur les défis les concernant ;
- faciliter la présence de KOOM pour animer les défis auprès des partenaires ;
- Imprimer et distribuer les éventuels flyers et affiches relatifs à l'Opération ;
- Participer à des réunions mensuelles avec KOOM (par téléphone ou en physique à Mulhouse) destinées à suivre l'état d'avancement des défis et décider des adaptations à effectuer ;
- Mentionner KOOM dans les communications du projet ;
- Mettre KOOM en relation avec les entreprises implantées sur le territoire de m2A, afin de faciliter et accélérer la mise en place des défis ;
- Identifier les projets associatifs pertinents pouvant être financés par les entreprises partenaires ;
- Autoriser KOOM à utiliser le logo de m2A dans le cadre de sa communication online et offline, y compris après l'expiration de l'Opération, et de manière non limitative dans son mailing de promotion de l'Opération, sur sa page d'accueil, sur la page relative à l'Opération, ainsi que sur Facebook, ceci afin de valoriser au mieux m2A ;
- Si l'Opération s'est bien déroulée, m2A s'engage à écrire un témoignage de quelques lignes que KOOM pourra réutiliser sur ses supports de communication.

III. OBLIGATIONS DE KOOM

KOOM s'engage à :

- Mettre en place une plateforme web de type Koom avec les fonctionnalités existantes à la date de signature de la convention pour m2A (logo de m2A, certains éléments graphiques) avec une adresse web spécifique, par exemple www.climacteurs.mulhouse-alsace.fr ;
- Assurer l'hébergement et la maintenance de cette plateforme pendant la durée de l'Opération ;
- Donner la possibilité à m2A de se créer un profil pour valoriser ses actions de développement durable ;
- Aider à la définition des défis pertinents (4 sur 12 mois) : action proposée aux habitants, réciprocité de l'entreprise (ou de m2A), relation avec les entreprises partenaires, notamment sur proposition de m2A.
- Aider à la communication : fournir des supports de communication web et flyers (impression non comprise), community management, communiqués de presse, vidéos, afin que m2A puisse communiquer par ses propres canaux
- Valoriser m2A en apposant son logo sur la page d'accueil de la plateforme www.koom.org (référence client) ;
- Fournir des remontées statistiques à m2A à l'issue de l'opération.

KOOM garantit à m2A que la plateforme web mise en place pour m2A respecte la législation en vigueur en matière de données personnelles et notamment la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés ».

Si m2A en exprime le besoin, KOOM pourra développer des fonctionnalités complémentaires, et se réserve le droit de les facturer, en fonction de la charge de travail que cela représente :

- badges pour identifier les « ambassadeurs » de la transition énergétique ;
- appartenance des habitants à un quartier ;

IV. MODALITÉS FINANCIÈRES

Cette Opération s'inscrit dans le cadre d'une expérimentation (« La France s'engage »). A ce titre et de manière exceptionnelle, l'Opération est fournie à titre gracieux sur toute la durée de l'Opération (soit 12 mois).

Au-delà de cette période, si m2A le décide après le bilan (cf point VI), la plateforme pourra être prolongée. Dans ce cas, une deuxième convention devra être signée. A titre d'information, cette plateforme fonctionne sous forme d'abonnement mensuel de trois cent quatre-vingt-dix euros par mois (390€/mois HT) pour un engagement minimum d'un an. Cet abonnement mensuel est reconduit tacitement chaque mois.

V. COMMUNICATION

Dans le cadre de la stricte exécution de ses obligations prévues par la présente Convention et dans les seules limites que cette exécution impose, chaque Partie autorise l'autre Partie à utiliser son logo aux fins de communication.

En particulier, m2A autorise KOOM à faire figurer sur le Site Internet « www.koom.org » ainsi que sur les supports de communication la mention de l'existence de l'Opération, même après sa date d'expiration.

L'exploitation concédée par chacune des Parties au présent article vise uniquement et exclusivement les utilisations prévues à la Convention, sans qu'aucune contrepartie financière autre que celle prévue à la Convention ne puisse être réclamée à l'autre Partie

Il est entendu entre les Parties que la Convention ne confère à chacune d'entre elles aucun droit de propriété sur les marques, dessins et modèles, logos, expressions graphiques, noms de domaine ou toute autre création susceptible de propriété intellectuelle ou industrielle appartenant à l'autre Partie ou à des sociétés appartenant au même groupement.

Chaque Partie pourra s'opposer à toute communication écrite, sonore ou visuelle de la part de l'autre Partie qui ne respecterait pas son éthique ou qui dénaturerait son objet ou son message.

VI. DUREE

La présente Convention est conclue entre KOOM et m2A pour une durée de 1 an à compter de sa signature. La plateforme sera mise en ligne après le 23 septembre 2016.

A l'issue de l'Opération, un bilan sera effectué par m2A qui décidera ou non de poursuivre la plateforme et ses défis pour mobiliser les habitants de l'agglomération sur les enjeux liés à la transition énergétique et au développement durable.

VII. PRISE D'EFFET DU PARTENARIAT

La présente Convention prend effet à la date de sa signature.

VIII. RESILIATION

En cas de manquement ou d'inexécution de ses obligations par l'une ou l'autre des Parties, la présente Convention pourra être résiliée 15 jours après la réception d'une lettre de mise en demeure adressée par recommandé avec avis de réception restée sans effet pendant ce délai et ce sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

IX. INTERPRETATION ET CIRCULATION DU CONVENTION

La présente Convention contient l'intégralité de l'engagement des Parties.

X. RESPONSABILITE

De manière générale, chaque Partie est responsable des conséquences de ses actions ou omissions à l'occasion de l'exécution de la présente Convention. En particulier, chaque Partie garantit l'autre Partie de tous dommages directs ou indirects qui auraient pour origine un manquement aux obligations figurant dans la présente Convention.

XI. FORCE MAJEURE

Aucune des Parties ne sera responsable pour un quelconque manquement à ses obligations dû à un événement imprévisible, irrésistible et extérieur.

Nonobstant ce qui précède, la Partie défaillante s'engage à prévenir immédiatement l'autre partie de cet événement ainsi que des conséquences de celui-ci et à mettre tout en œuvre afin de limiter les effets de sa carence.

Dans l'hypothèse où il s'avérerait que la Partie défaillante n'a pas pu remédier à sa carence, l'autre Partie conservera toutefois la faculté de résilier la Convention, à l'exclusion de tous dommages et intérêts.

XII. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Aucune disposition de la présente Convention ne pourra être interprétée comme conférant à m2A un droit quelconque sur les droits de propriété intellectuelle dont les détenteurs légitimes ont la propriété ou le droit d'exploitation sous réserve des droits dont l'exploitation est concédée à titre non exclusif à m2A.

Le paragraphe précédent vaut également pour KOOM vis-à-vis de m2A et de ses droits de propriété intellectuelle.

XIII. CORRESPONDANCES

Pour KOOM, l'email utilisé pour toute correspondance sera : jerome@koom.org

Pour m2A, l'email utilisé pour toute correspondance sera : elodie.passat@mulhouse-alsace.fr

XIV. JURIDICTION COMPETENTE

La présente Convention est soumise au droit français.

En cas de litige, les deux parties privilégieront la recherche d'un accord amiable.

Tout litige susceptible de s'élever entre les parties, à propos de la formation, de l'exécution, ou de l'interprétation de la présente Convention, sera de la compétence exclusive des Tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Paris

Fait à Mulhouse, le 23 septembre 2016

En 2 exemplaires

M. Jo SPIEGEL
Mulhouse Alsace Agglomération

M. Jérôme LHOTE
Koom

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2016

Publication : 27/09/2016

CERTIFIÉ CONFORME
Acte exécutoire le 26 septembre 2016
Le Président



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL
Président

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 23 septembre 2016

61 conseillers présents (90 en exercice, 7 procurations)

Monsieur Nazon est désigné secrétaire de séance.

**BILAN 2014-2015 DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES
DECHETS (PLP) (042/ 88/ 762C)**

Forte de son expérience du Plan Climat et de sa volonté de développer un programme ambitieux, m2A s'est engagée dans un Programme Local de la Prévention des déchets (PLP), approuvé par le Conseil d'Agglomération le 20 décembre 2013.

La prévention ou la réduction de déchets consiste à intervenir à toutes les phases qui précèdent le tri, le traitement ou le recyclage pour empêcher que l'objet ou le produit ne devienne un déchet.

Un contrat de performance de 5 ans avec l'ADEME est associé à ce programme et fixe comme objectif de réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant d'ici 2017. Pour cela, m2A bénéficie d'une subvention de 200 000 € par an.

Le PLP est un programme qui rassemble de multiples partenaires : communes, associations, établissements publics, chambres consulaires et entreprises. Plus de 300 actions ont été déployées sur le territoire.

M2A coordonne le programme et assure la communication globale. Elle met en relation les acteurs, anime des formations qui leur sont destinés et les accompagne dans leurs projets.

Le plan d'actions pluriannuel s'articule autour de 9 domaines :

- Réduire les produits de cuisine et de jardin
- Limiter le gaspillage alimentaire
- Favoriser l'éco-consommation
- Donner une seconde vie aux produits
- Promouvoir le stop pub

- Agir sur la toxicité des produits
- Sensibiliser à la prévention des déchets
- Développer et promouvoir l'éco-exemplarité
- Réduire les déchets des entreprises

Parmi les actions emblématiques du PLP, citons :

- **Le site internet « jeter moins »**, créé par m2A en 2014, est la vitrine du PLP. Il recense une multitude de bons gestes, informations et astuces pour réduire ses déchets : idées pour éviter le gaspillage alimentaire ou encore redonner une nouvelle vie aux objets, en passant par les adresses incontournables de producteurs locaux. Il répond à toutes les questions du quotidien et facilite les démarches et actions écoresponsables des citoyens. En 2015, de nouvelles pages ont été ajoutées sur le compostage, le jardinage au naturel ainsi qu'une nouvelle rubrique « ils l'ont fait » alimentée par les partenaires.
- **La sensibilisation des élèves** : 885 élèves ont été sensibilisés au gaspillage alimentaire, au compostage et à l'éco-consommation. Ces actions sont animées par le SIVOM d'une part et le CINE Le Moulin, d'autre part. Les élèves s'initient à ces questions au travers de jeux, de réalisation de recettes et d'exercices variés. Les acteurs réalisent également des actions de sensibilisation, à travers des ateliers, notamment autour du réemploi ou de la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- **L'organisation de conférences débat** : en juin 2016, une conférence-débat sur l'obsolescence programmée a réuni 100 personnes à Illzach
- **L'annuaire du réemploi** : construit avec la CMA et la CCI et hébergé sur le site internet « jeter moins », il recense, à ce jour, 56 entreprises et associations impliquées dans le réemploi et la réparation. Une vitrine, mettant en valeur une dizaine d'entreprises a été réalisée dans les locaux de la CMA, rue de Metz, pendant 4 mois en 2015.
- **Le compostage** : porté par le SIVOM de la région mulhousienne, il s'est considérablement développé depuis 2 ans : 739 composteurs individuels ont été vendus et 2494 personnes ont été sensibilisées. En 2016, une plate-forme pédagogique a été installée au zoo et 15 placettes de compostage partagé fonctionnent dans l'agglomération, sur l'espace public, dans des copropriétés et dans un établissement de santé. Les deux dernières placettes ont été inaugurées cet été.
- **L'opération stop pub** : 48160 autocollants « stop pub » ont été distribués depuis 2014 et ils sont disponibles dans plus d'une centaine de lieux.
- **La semaine européenne de Réduction des déchets (SERD)** : elle constitue le moment fort de l'année en matière de prévention sur le territoire de m2A. Elle mobilise tous les acteurs du territoire pour sensibiliser, partager, informer grand public, enfants et salariés sur toutes les thématiques du programme. En deux éditions (2014 et 2015), ce sont plus de 150 actions, et près de 60 partenaires qui ont proposés des

animations, conférences, ateliers, échanges de savoirs, ... et qui ont concernées près de 10 000 personnes. En 2016, elle aura lieu du 19 au 27 novembre

Plus globalement, ce programme participe à l'émergence d'un modèle d'économie circulaire.

Les deux années 2016 et 2017 verront s'amplifier les actions de prévention.

Ainsi, après une première année de diagnostic et de construction du programme d'actions en 2013, le PLP a connu une montée en charge progressive en 2014 pour un complet déploiement des actions en 2015. En 2014, 87 % des actions prévues ont été réalisées ou commencées et 90 % en 2015.

Les tonnages de déchets (OMA) ont baissé depuis de 3.39 % sur un objectif de réduction de 7 %.

Il est proposé au Conseil d'Agglomération de prendre acte de ce bilan.

PJ : document synthétique sur la période 2014-2015

Le Conseil d'Agglomération prend acte de ce bilan.

CERTIFIE CONFORME
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 26/09/16
Le Président

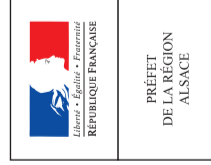


Jean-Marie BOCKEL

Ils sont déjà impliqués :

Ademe, les communes de l'agglomération, de nombreux services de m2A et de la ville de Mulhouse, ADESION, AFSCO, APSM, ARMDM, Association des jardins ouvriers de Mulhouse, Association Epices, Association des commerçants du marché de Mulhouse, Association pour la promotion et la sauvegarde de la zone verte de Riedisheim, Caritas - Marché Solidaire des Collines, Carrefour, Centre commercial Porte Jeune, Céline Portal, Chambre de consommation d'Alsace, CINE Le Moulin, Centre de Loisirs Utiles (CLU) Staffelfelden, Chambre de consommation d'Alsace, CLCV, CLOUS de Mulhouse, CD 68, CSC Lavoisier-Brustlein, CSC Papin, CSC PAX, CSC Wolf Wagner, différentes copropriétés et syndicats impliqués dans le compostage partagé, DRAAF, Eco-emballage, EDF, Elan sportif, Emmaüs, Envie, GHRM-SA, GRDF, J'aime Daguerre, La banque alimentaire, La Ruche qui dit oui, L'Art et la matière, Le Comptoir de Messénie, Le Relais EST, Les jardins du Trèfle Rouge, Les petits débrouillards, Les Sheds, Les Tisserands d'EBN, les entreprises et associations inscrites à l'annuaire du réemploi, les chambres consulaires (CCI Alsace, Chambre des Métiers d'Alsace), les restaurateurs de Climat Gourmand, les écoles et les collèges de l'agglomération, Magasin pour rien, MGEL, MGEN, Motoco, Mulhouse Habitat, Mummy'z, Mutualité Française Alsace, Openfab, Parc zoologique et botanique de Mulhouse, Plateforme « Eco-Manifestations Alsace », Région Grand Est, Rhénamap, Sahel Vert, Sivom de l'agglomération mulhousienne, Slow food Schnakala, UFC-Que choisir, Sodexo, Sud Alsace transition, Université de Haute Alsace, Union des métiers de l'industrie de l'hôtellerie, UNIS-CITE Mulhouse, ainsi que de nombreux habitants impliqués dans des actions de prévention.

Partenaire financier



Programme local de prévention des déchets

Document synthétique - Bilan septembre 2016



Retrouvez les bons gestes pour moins jeter
sur jetermoins.mulhouse-alsace.fr

Contact

Service Développement Durable de
Mulhouse Alsace Agglomération
Anne Moldo - Tél. 03 89 32 59 17
mail : anne.moldo@mulhouse-alsace.fr



MULHOUSE ALSACE
PLAN CLIMAT

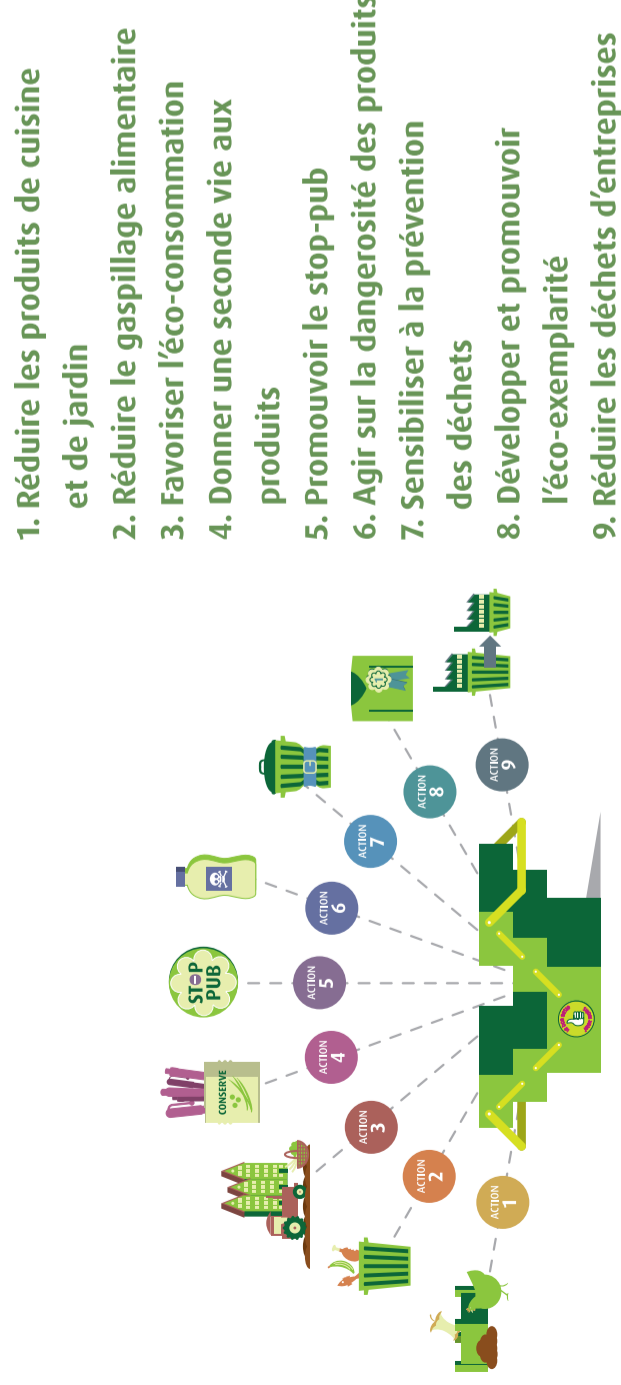
MULHOUSE ALSACE
PLAN CLIMAT

Le PLP, de quoi s'agit-il ?

MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION (MZA) S'EST ENGAGÉE FIN 2012 DANS UN ACCORD DE PARTENARIAT AVEC L'ADEME POUR L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (PLP) SUR SON TERRITOIRE.

Il a pour but de **réduire la quantité et la nocivité de déchets produits** par les habitants et les entreprises. Chaque habitant de mZA produit 341 kg de déchets par an. L'objectif du PLP est de réduire les ordures ménagères et assimilées de 7% d'ici 2017.

Pour y parvenir, **9 actions sont mises en œuvre** par la collectivité et les acteurs du territoire : associations, administrations, entreprises, bailleurs, habitants...



Le PLP a été approuvé par le Conseil d'agglomération le 20 décembre 2013.

COMMENT RÉDUIRE LES DÉCHETS ?

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

Des actions très variées y concourent : par exemple limiter les emballages, consommer localement, utiliser des piles rechargeables, lutter contre le gaspillage alimentaire, composter ses déchets de cuisine et de jardin, donner des textiles ou objets usagés, acheter d'occasion...

LE PLP EST UNE OPPORTUNITÉ POUR TOUS

La prévention des déchets est un champ à la fois nouveau et quotidien ; tout le monde est concerné, de manière individuelle ou collective.

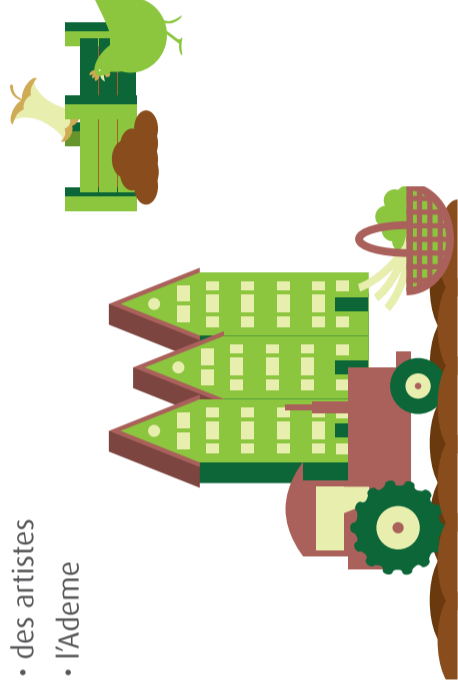
LES OUTILS

- Le site internet jetermoins.mulhouse-alsace.fr qui informe sur « **les bons gestes** » de réduction de déchets dans tous les domaines.
- Il propose des **actualités**, un **agenda**, des informations et **outils pratiques**, des **vidéos**...
- **L'annuaire du réemploi**, en ligne sur le site, permet de trouver facilement les entreprises et associations du territoire œuvrant pour donner une seconde vie aux produits
- Les autocollants **Stop Pub**
- La vente de **composteurs** à prix réduit
- L'organisation **d'événements** ponctuels
- Des **formations** à destination des partenaires et des **conférences** ouvertes à tous
- La **Semaine Européenne de Réduction des Déchets** (SERD) : une semaine pour sensibiliser, partager, informer et agir sur les questions de réduction des déchets dans l'agglomération avec les partenaires.

LES PARTENAIRES

La collectivité travaille avec une soixantaine de partenaires, dont :

- le SIVOM de la région mulhousienne, notamment pour le développement du compostage
- les communes de l'agglomération
- la région Grand Est
- le Conseil Départemental du Haut-Rhin
- des associations et entreprises de l'économie sociale et solidaire
- des artisans, quelques grandes entreprises, des entrepreneurs
- la CCI et la Chambre des métiers d'Alsace
- l'UHA, le CLOUS, des écoles et collèges
- le Groupement Hospitalier de la région de Mulhouse & Sud Alsace
- des artistes
- l'Ademe



LE PLP EN CHIFFRES

- **237 animations** portées par l'ensemble des acteurs
- **11 777 visites** sur le site « jetermoins », 33 888 pages vues, avec 74 % de nouveaux visiteurs
- **48 154 autocollants** stop pub, plus de 100 lieux de distribution
- **739 composteurs** vendus et **2494 personnes sensibilisées** par le SIVOM
- **15 placettes** de compostage partagé et une plate-forme pédagogique au Parc Zoologique et Botanique
- Une action de réduction des emballages au **marché de Mulhouse**
- L'opération **Climat gourmand** avec 39 restaurateurs impliqués s'approvisionnant en circuits courts et/ou luttant contre le gaspillage alimentaire
- Le soutien aux **circuits courts** et à **l'agriculture biologique**
- **Une vitrine** de promotion de l'annuaire du réemploi à la Chambre des métiers
- **Des ateliers DIY** (faites le vous-même) et un répar café à Motoco
- Un projet de **recyclerie** à l'étude
- **885 élèves** sensibilisés au gaspillage alimentaire, au compostage et à l'éco-consommation par le CINE et le SIVOM
- **50 acteurs** et **30 élus formés** à la prévention
- **17 815 personnes sensibilisées** au gaspillage alimentaire, à l'éco-consommation et/ou au réemploi

LA SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS EN CHIFFRES

- Plus de **70 partenaires** et **10 000 participants**
- L'agglomération mulhousienne citée par l'Ademe nationale, **22 publications** dans la presse locale
- **188 actions** concernant toutes les thématiques de PLP

Thématiques de la SERD :

- 2014 : gaspillage alimentaire
 - 2015 : réemploi et gaspillage alimentaire
- La SERD touche tous les publics : enfants, adultes, salariés et familles.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2016

Publication : 27/09/2016

CERTIFIÉ CONFORME
Acte exécutoire le 26 septembre 2016
Le Président



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL
Président

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 23 septembre 2016

61 conseillers présents (90 en exercice, 7 procurations)

Monsieur Nazon est désigné secrétaire de séance.

**ASSOCIATION DU MUSEE FRANÇAIS DU CHEMIN DE FER – SUBVENTION
D'INVESTISSEMENT (031/ 7.5.6/ 745C)**

Après dix ans de travaux la Cité du Train est désormais totalement modernisée offrant aux visiteurs 4 espaces d'expositions et d'animations. Le Musée a également pu restaurer totalement la toiture des "Quais de l'histoire" après le sinistre survenu en septembre 2014, avec l'aide financière indispensable de la SNCF et de m2A.

La collection s'enrichit également d'année en année avec l'aide de la SNCF qui prend à sa charge, notamment, la restauration des matériels roulants retenus pour intégrer la collection du patrimoine de l'entreprise dont l'Association du Musée Français du Chemin de Fer est dépositaire par convention pour leur exposition à Mulhouse ou lors d'expositions hors Mulhouse.

Pour 2016, le Musée souhaite continuer des chantiers pour compléter sa modernisation :

La construction d'une tour est prévue pour mettre en place l'ascenseur que la société Schindler a offert au musée pour une valeur de 59 000 € afin de permettre l'accès de tous les visiteurs notamment les personnes à mobilité réduite à la mezzanine. Le musée souhaite profiter de cette installation pour entreprendre une restauration de cette mezzanine qui n'est plus utilisée depuis 15 ans, afin d'envisager dans l'avenir d'y proposer un nouvel espace d'exposition.

Travaux de construction de la tour : 24 350.00 € HT

Travaux de restauration de la mezzanine : 155 000.00 € HT

Le musée continuera l'aménagement du Panorama Ferroviaire avec pose d'un complément d'enrobé afin de pouvoir accueillir le manège de "Sembaldur Sur Mou" dont les travaux de remontage et de remise en service sont assurés par les bénévoles de la Cité du Train.

Travaux de pose d'enrobé : 15 656.00 € HT

La salle de conférence « Doerr » bénéficiera d'un équipement performant en sonorisation et vidéo afin de répondre à la demande des groupes lors des séminaires et la salle des maquettes, très appréciée par les jeunes enfants par la présence de la maquette animée à l'échelle 1/87ème de Monsieur Ullrich sera restaurée.

Aménagement de la salle Doerr : 15 000.00 € HT

Restauration de la salle des maquettes : 25 000.00 € HT

Le parvis du musée sera réaménagé à la demande de la SNCF pour la mise en place en "monument" de la BB 26172 restaurée par SNCF en remplacement de la locomotive à vapeur trop dégradée pour servir d'image d'entrée du musée.

Aménagement du parvis : 58 000.00 € HT

La collection s'est aussi enrichie de plusieurs matériels de collection du patrimoine SNCF et ces matériels ont été rénovés par les Technicentres de la SNCF à savoir la BB 26172 pour 30 000.00 € HT et la restauration et remise en état dans sa livrée d'origine de 1965 de la BB 9292 pour 28 600.00 € HT.

Pour 2016, les divers travaux à engager à la Cité du Train s'élèvent à 351 606€.

La SNCF a décidé d'apporter une contribution de 193 600 € pour le financement de ces travaux. L'Association du Musée du Chemin de Fer sollicite une aide de m2A à hauteur de 150 000 €.

Il est proposé au Conseil d'Agglomération d'attribuer à l'Association du Musée Français du Chemin de Fer une aide financière de 150 000 €.

Les crédits nécessaires sont disponibles au budget 2016 :

Chap. : 204 / Compte : 20422/ Fonction : 322

Service Gestionnaire : 031

Enveloppe : 8135

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- décide l'attribution d'une subvention d'investissement de 150 000 €.
- charge Monsieur le Président ou son Vice-Président Délégué d'établir et de signer les pièces contractuelles nécessaires.

PJ : projet d'avenant N°2.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 26/09/16

Le Président



Jean-Marie BOCKEL

AVENANT N° 2

A la convention du 18 décembre 2015.

Entre

La Communauté d'Agglomération « Mulhouse Alsace Agglomération », représentée par son président, M. Jean-Marie BOCKEL ou son Vice-Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération du 23 septembre 2016 et désignée sous le terme « m2A »
D'une part,

Et :

L'association du Musée Français du Chemin de Fer, ayant son siège social au 2 rue Alfred De Glehn 68200 Mulhouse, représentée par son Président, M. Philippe MIRVILLE, et désignée sous le terme « l'Association »
D'autre part,

Il est convenu que :

1) la rédaction de l'article 2 de la convention est modifiée comme suit :

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

m2A verse à l'Association une subvention d'investissement 2016 d'un montant de 150 000 €, approuvé dans sa séance du 23 septembre 2016.

Il est viré au compte de l'Association :

Code banque : 10278 - Code guichet 03000 - Numéro de compte 00020677146
Clé RIB : 38 - Raison sociale, adresse de la banque : CCM Mulhouse Europe.

2) les autres articles de la convention initiale restent inchangés.

Fait à Mulhouse, le .

Pour m2A
Le Président

Pour l'Association du
« Musées Français du Chemin de Fer »
Le Président

Jean-Marie BOCKEL

Philippe MIRVILLE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2016

Publication : 27/09/2016

CERTIFIÉ CONFORME
Acte exécutoire le 26 septembre 2016
Le Président



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL
Président

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 23 septembre 2016

61 conseillers présents (90 en exercice, 7 procurations)

Monsieur Nazon est désigné secrétaire de séance.

**ASSOCIATION POUR LA GESTION DU MUSEE NATIONAL DE
L'AUTOMOBILE – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (031/ 7.5.6/ 746C)**

L'Association pour la Gestion du Musée National de l'Automobile de Mulhouse sollicite le Conseil d'Agglomération pour une subvention d'investissement ventilée de la façon suivante :

1). Remplacement de détecteurs incendie radioactifs et mise aux normes Grande Salle

Les détecteurs de fumée à chambre d'ionisation seront interdits en 2017. Il y en a plus de 200 dans la Grande Salle. Le retrait représente à lui seul un gros chantier et se fait par des organismes certifiés s'agissant de produits radioactifs. Le retrait n'est qu'une étape ; le système de sécurité incendie doit être remplacé pour que le musée respecte les normes actuellement en vigueur.

En outre, la commission de sécurité lors de son passage a relevé un défaut de pression dans les RIA (Robinetts d'Incendie Armés) indispensable en cas d'incendie. Il est donc nécessaire de mettre en place un suppresseur pour augmenter les débits. D'autres aménagements, notamment de stockage des matériaux inflammables ont été exigés.

Le programme de mise aux normes s'élève à 142 000 euros financé de la façon suivante :

Région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine : 35 500 €

m2A : 90 000 €

Autofinancement : 16 500 €

L'Association pour la Gestion du Musée National de l'Automobile de Mulhouse sollicite une aide de m2A à hauteur de 90 000 euros

2) Transition énergétique

L'association mène depuis 3 ans des opérations d'investissement permettant une réduction de ses consommations d'énergie. Toutefois, des opérations

ponctuelles de remplacement de luminaire, de programmation des systèmes de chauffage, d'isolation ou encore de calorifugeage des installations permettraient de réduire encore les frais de consommation à la charge de l'association.

Ces travaux s'élèvent à 500 000 euros financés de la façon suivante :

Région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine : 125 000 €

m2A : 125 000 €

Autofinancement : 250 000 €

L'Association pour la Gestion du Musée National de l'Automobile de Mulhouse sollicite une aide de m2A à hauteur de 125 000 euros

3). Toitures parties techniques et administratives

Le musée présente encore de l'amiante sur certaines parties. Les parties concernées sont principalement des plaques de fibro ciments situées au-dessus de locaux techniques. Ces travaux n'ont pas pu être intégrés dans le cadre du CPER qui est axé sur la restructuration de la Grande Salle.

Ces travaux s'élèvent à 40 000 euros financés de la façon suivante :

m2A : 20 000 €

Autofinancement : 20 000 €

L'Association pour la Gestion du Musée National de l'Automobile de Mulhouse sollicite une aide de m2A à hauteur de 20 000 euros

4). Sanitaires

Une des critiques des visiteurs qui apparaît régulièrement dans le livre d'or concerne la vétusté des toilettes principales du musée, une réfection chiffrée à 80 000 € est nécessaire. Ce coût inclut les honoraires de maîtrise d'œuvre, de remplacement des appareils, de réfection des cloisons, du dallage, des réseaux, des menuiseries, des installations électriques, réseaux, et VMC etc... Il s'agit d'une demande récurrente de l'exploitant Culturespaces.

Ces travaux s'élèvent à 80 000 euros financés de la façon suivante :

m2A : 50 000 €

Autofinancement : 30 000 €

L'Association pour la Gestion du Musée National de l'Automobile de Mulhouse sollicite une aide de m2A à hauteur de 50 000 euros

5). Programme de restauration conservation 2016

Ce programme 2016 concerne la restauration de la PANHARD Dynamic Junior achetée à la vente aux enchères de la collection BAILLON à l'occasion du salon RETROMOBILE avec le soutien financier du Ministère de la Culture qui a fait préemption.

La restauration estimée à 336 000 € est financée de la façon suivante :

Etat Ministère de la Culture : 165 000 €

Mécénat MOTUL : 100 000 €

Région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine : 20 000 €

m2A : 15 000 €

Autofinancement : 36 000 €

L'Association pour la Gestion du Musée National de l'Automobile de Mulhouse sollicite une aide de m2A à hauteur de 15 000 euros

Il est proposé au Conseil d'Agglomération d'attribuer à l'Association pour la Gestion du Musée National de l'Automobile de Mulhouse une aide financière globale de 300 000 euros.

Les crédits sont inscrits au budget 2016 :

Chap. 204 / Compte 20422 / Fonction 322

Service Gestionnaire : 031

Enveloppe : 8135.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :


- décide l'attribution d'une subvention d'investissement de 300 000 €.
- charge Monsieur le Président ou son Vice-Président délégué d'établir et de signer les pièces contractuelles nécessaires.

PJ : Avenant N° 2

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 26/09/16

Le Président



Jean-Marie BOCKEL

AVENANT N° 2

A la Convention du 18 décembre 2015.

Entre

La Communauté d'Agglomération « Mulhouse Alsace Agglomération », représentée par son Président, M. Jean-Marie BOCKEL ou son Vice-Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération du 23 septembre 2016 et désignée sous le terme « m2A »
D'une part,

Et :

L'association pour la Gestion du Musée de l'Automobile, ayant son siège social au 192 avenue de Colmar 68200 Mulhouse, représentée par sa Présidente, Mme Bernadette GROFF, et désignée sous le terme « l'Association »
D'autre part,

Il est convenu que :

2) la rédaction de l'article 2 de la convention est modifiée comme suit :

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Dans sa séance du 23 septembre 2016, le Conseil de m2A a décidé de verser à l'Association, au titre de 2016, une subvention d'investissement d'un montant de 300 000 €.

Il est viré au compte de l'Association :

Code banque : 16705 - Code guichet 09017 - Numéro de compte 08772291592
Clé RIB : 94 - Raison sociale, adresse de la banque : Caisse d'Epargne d'Alsace.

2) les autres articles de la convention initiale restent inchangés.

Fait à Mulhouse, le .

Pour m2A,
le Président

Pour l'Association de Gestion
du Musée National de l'Automobile,
la Présidente

Jean-Marie BOCKEL

Bernadette GROFF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2016

Publication : 27/09/2016

CERTIFIÉ CONFORME
Acte exécutoire le 26 septembre 2016
Le Président



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL
Président

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 23 septembre 2016

61 conseillers présents (90 en exercice, 7 procurations)

Monsieur Nazon est désigné secrétaire de séance.

**ASSOCIATION DU MUSEE DE L'IMPRESSION SUR ETOFFES –
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (031/ 7.5.6/ 747C)**

L'Association du Musée de l'Impression sur Etoffes de Mulhouse sollicite le Conseil d'Agglomération pour une subvention d'investissement.

Le Musée de l'Impression sur Etoffes a su, ces dernières années, s'inscrire grâce à ses expositions temporaires de qualité dans une dynamique attirant un public élargi qui va au-delà de nos frontières et se démarquer ainsi sur la scène culturelle nationale et internationale. Le Musée ne saurait déroger à cette attente d'un public de visiteurs en constante augmentation en attente d'un événement muséographique d'envergure. L'option prise depuis, quelques années de conjuguer présentation de collections patrimoniales et monographies de créateurs contemporains de renommée internationale, a permis au Musée de l'Impression sur Etoffes de s'inscrire en tant que lieu culturel incontournable.

La couverture médiatique de ces événements muséographiques dans la presse nationale et internationale (à titre d'exemple : Le Monde, les Echos, TV5 monde, France 2...) ne saurait démentir une reconnaissance des actions mises en œuvre. Dans cette même dynamique, le Musée de l'Impression sur Etoffes inaugurera en novembre prochain une exposition dédiée à la création textile « Formes et Couleurs ». Cette exposition offre au Musée l'opportunité exceptionnelle d'accueillir en ses murs la prestigieuse Maison « ARMANI ».

Au travers d'une exposition monographique, la première du genre, certaines créations emblématiques de cette grande maison ont été spécifiquement sélectionnées pour l'évènement et une scénographie sera exclusivement réalisée pour le Musée de l'Impression sur Etoffes. Cette présentation muséographique remarquable est une chance unique pour le Musée ainsi que pour l'agglomération mulhousienne de pouvoir figurer sur le devant de la scène nationale et internationale et de maintenir le Musée dans une politique d'exposition de renommée. L'expérience de ces dernières années, l'engouement pour ces

expositions, le travail conjoint du service de communication du Musée et de celui de l'invité d'honneur feront que cet évènement sera un élément fort de cette fin d'année pour l'agglomération mulhousienne, alsacienne, nationale et internationale et bénéficiera d'un relai médiatique important.

La réussite et la portée d'un tel évènement reposent indéniablement sur une scénographie prestigieuse en concordance avec un lieu patrimonial exceptionnel. Le budget nécessaire à cette réalisation est affecté à la réalisation de ces expositions (patrimoniale et monographie) et recouvre des travaux visant à l'amélioration des espaces d'accueil des visiteurs. L'ensemble des investissements engagés en cette fin d'année s'inscrivent aussi dans une vision à long terme, bénéficiant au Musée bien au-delà de la clôture de l'évènement, en améliorant les conditions de conservation, de présentation du patrimoine.

Ces investissements concernent la réalisation de fresques murales ayant pour double fonction la mise œuvre scénographique et la rénovation de murs fissurés, la conception d'un mobilier adapté à la scénographie et à l'accueil du public, un éclairage renouvelé dans une vision de prise en considération des impératifs de conservation des collections ainsi que des travaux de cloisonnement des surfaces d'exposition fluidifiant le parcours des visiteurs.

Le coût de ses différentes dépenses s'élève à 90 000 euros pour lesquelles le Musée de l'Impression sur Etoffes a déjà mobilisé certains partenaires mécènes qui se sont engagés à apporter un soutien financier de 25 000 euros ; le Musée contribuant à hauteur de 15 000 euros.

L'association du Musée de l'Impression sur Etoffes sollicite une aide de m2A à hauteur de 50 000 €.

Il est proposé au Conseil d'Agglomération d'attribuer à l'Association du Musée de l'Impression sur Etoffes une aide financière de 50 000 euros

Les crédits sont inscrits au budget 2016 :

Chap. 204 / Compte 20422 / Fonction 322
Service Gestionnaire : 031
Enveloppe : 8135.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- décide l'attribution d'une subvention d'investissement de 50 000 €.
- charge Monsieur le Président ou son Vice-Président délégué d'établir et de signer les pièces contractuelles nécessaires.

PJ. : Avenant N° 2

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 26/09/16

Le Président



Jean-Marie BOCKEL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

AVENANT N° 2

A la convention du 18 décembre 2015

Entre

La Communauté d'Agglomération « Mulhouse Alsace Agglomération », représentée par son Président, M. Jean-Marie BOCKEL ou son Vice-Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération du 23 septembre 2016 et désignée sous le terme « m2A »
D'une part,

Et :

L'association « Musée de l'Impression sur Etoffes » ayant son siège social au 14 rue Jean-Jacques Henner, 68200 Mulhouse, représentée par son Président, M. Pascal BANGRATZ, et désignée sous le terme « l'Association »
D'autre part,

Il est convenu que :

3) la rédaction de l'article 2 de la convention est modifiée comme suit :

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

m2A verse à l'Association une subvention d'investissement 2016 d'un montant de 50 000 €, approuvée dans sa séance du 23 septembre 2016.

Il est viré au compte de l'Association :

Code banque : 14707 - Code guichet 50821 - Numéro de compte 49195128929
Clé RIB : 17 - Raison sociale, adresse de la banque : BP Alsace Lorraine Champagne.

2) les autres articles de la convention initiale restent inchangés.

Fait à Mulhouse, le .

Pour m2A,
le Président

Pour l'Association
« Musée de l'Impression sur Etoffes »,
le Président

Jean-Marie BOCKEL

Pascal BANGRATZ

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2016

Publication : 27/09/2016

CERTIFIÉ CONFORME
Acte exécutoire le 26 septembre 2016
Le Président



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL
Président

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 23 septembre 2016

61 conseillers présents (90 en exercice, 7 procurations)

Monsieur Nazon est désigné secrétaire de séance.

**ASSOCIATION DU MUSEE DU PAPIER PEINT DE RIXHEIM – SUBVENTION
D'INVESTISSEMENT (031/ 7.5.6/ 748C)**

Les études pour la construction du nouveau bâtiment devant abriter sur une surface d'un peu plus de 500 m² les nouvelles réserves pour le musée ont été réalisées et validées début 2016. La phase active des travaux a débuté et le chantier doit être fini pour le second semestre de l'année 2017. Le musée devra être prêt pour le déménagement des collections à cette échéance et il est donc important pour le Musée du Papier Peint de poursuivre le travail de préparation entrepris depuis ces dernières années.

L'Association du Musée du Papier à Rixheim sollicite à ce titre le Conseil d'Agglomération pour une subvention globale d'investissement de 40 000 € ventilée de la façon suivante :

■ Etude des collections

Il s'agit de poursuivre le travail commencé depuis 2010. Les opérations de récolement, d'informatisation et de numérisation répondent aux obligations inhérentes au statut de « Musée de France » telles qu'elles sont définies dans la loi de 2002. De façon concrète, le musée améliore chaque année la connaissance de ses collections, en assure une meilleure sécurité et permet de les rendre accessibles à un plus grand nombre de personnes, via les sites spécialisés sur Internet, le site « Joconde » en particulier site des collections patrimoniales françaises du Ministère de la Culture et de la Communication.

Le coût de cette opération s'élève à 30 000 € pour laquelle le musée participe à hauteur de 10 000 €.

m2A est sollicitée à hauteur de 20 000 €.

■ Reconditionnement des collections

Le musée doit continuer à faire l'acquisition de matériels pour le reconditionnement des collections, boîtes et rayonnages de qualité avec comme objectif de pouvoir déménager dans les meilleures conditions les collections. En

outre, le musée veut acquérir une licence pour le logiciel « Micromusée » afin de compléter ses équipements de prise de vue pour en optimiser l'utilisation et pour développer sa capacité de gestion des informations recueillies.

Le coût de cette opération s'élève à 30 000 € pour laquelle le musée participe à hauteur de 10 000 €.

m2A est sollicitée à hauteur de 20 000 €.

Il est proposé au Conseil d'Agglomération d'attribuer à l'Association du Musée du Papier Peint à Rixheim une aide financière de 40 000 euros.

Les crédits sont inscrits au budget 2016 :

Chap. 204 / Compte 20422 / Fonction 322

Service Gestionnaire : 031

Enveloppe : 8135.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- décide l'attribution d'une subvention d'investissement de 40 000 €.
- charge Monsieur le Président ou son Vice-Président délégué d'établir et de signer les pièces contractuelles nécessaires.

PJ : Avenant N° 2

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 26/09/16

Le Président



Jean-Marie BOCKEL

AVENANT N° 2

A la convention du 18 décembre 2015.

Entre

La Communauté d'Agglomération « Mulhouse Alsace Agglomération », représentée par son Président, M. Jean-Marie BOCKEL ou son Vice-Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération du 23 septembre 2016 et désignée sous le terme « m2A »
D'une part,

Et :

L'association du « Musée du Papier Peint de Rixheim », ayant son siège social au 28 rue Zuber 68170 RIXHEIM, représentée par son Président, M. Emile INTONDI, et désignée sous le terme « l'association »
D'autre part,

Il est convenu que :

4) la rédaction de l'article 2 de la convention est modifiée comme suit :

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

m2A verse à l'Association une subvention d'investissement 2016 d'un montant de 40 000 €, dans sa séance du 23 septembre 2016.

Il est viré au compte de l'Association :

Code banque : 10278- Code guichet 03036 - Numéro de compte 00028486945
Clé RIB : 63 - Raison sociale, adresse de la banque : CCM Rixheim.

2) les autres articles de la convention initiale restent inchangés.

Fait à Mulhouse, .

Pour m2A,
le Président

Pour l'Association
« Musée du Papier Peint de Rixheim »,
le Président

Jean-Marie BOCKEL

Emile INTONDI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2016

Publication : 27/09/2016

CERTIFIÉ CONFORME
Acte exécutoire le 26 septembre 2016
Le Président



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL
Président

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 23 septembre 2016

61 conseillers présents (90 en exercice, 7 procurations)

Monsieur Nazon est désigné secrétaire de séance.

**ASSOCIATION MUSEES MULHOUSE SUD ALSACE – SUBVENTION
D'INVESTISSEMENT (031/ 7.5.6/ 749C)**

L'Association Musées Mulhouse Sud Alsace sollicite le Conseil d'Agglomération pour une subvention d'investissement.
Celle-ci porte sur le volet principal d'intervention de l'association, à savoir le service des publics commun aux 11 musées membres.

Il s'agit, dans le cadre global de la transition numérique, d'intervenir sur trois domaines distincts et complémentaires de la médiation.

La première intervention permet d'améliorer les ateliers et visites proposés par les musées. Cela se traduit par l'acquisition d'un lot de tablettes, de tablettes graphiques, d'un enregistreur et d'une presse à gravure. Les tablettes seront mises à disposition des musées dans le cadre des visites « jeune public », scolaires, ou encore pour les visites familiales.

Elles permettront aux enfants d'accéder de façon interactive aux supports de visite dédiés ou créés spécifiquement par les musées et le service.

Il s'agit là d'améliorer l'expérience visiteur et de créer un rapport direct avec les œuvres sur la base de l'universalité.

Ces mêmes tablettes seront également utilisées par les médiateurs du pôle Musées Mulhouse Sud Alsace comme appui pendant les visites pour les enrichir par des contenus complémentaires virtuels proposés.

Quant aux tablettes graphiques, l'enregistreur et la presse à gravure, elles permettront de développer de nouveaux ateliers autour de la création, du graphisme et du textile ou encore améliorer le contenu des ateliers existants comme « étoffe ta créativité » au Musée de l'Impression sur Etoffes.

La deuxième intervention consiste à acquérir du matériel informatique performant et des licences de logiciels du type « InDesign » et « Illustrator » afin d'internaliser des prestations de graphisme actuellement sous-traitées, et ainsi

diminuer le coup des interventions. Cela permettra aussi de tenir de façon plus réactive les supports de visite à jour dans le cas de modifications dans les scénographies ou programme des musées.

De même, une partie des supports de diffusion et de communication (invitations, dossiers de presse, etc.) pourront faire l'objet d'un traitement interne. Cette intervention contient également un volet de formation à ces outils et un temps de travail dédié.

Cette deuxième intervention vient en complément de la première. L'ensemble des supports pédagogiques papiers existants (une trentaine sur les 11 musées) pourrait être adapté en version numérique (à partir des documents PDF) et ainsi gagner en interactivité, être modifiés plus facilement et à terme engendrer une économie certaine avec l'abandon du print.

Le dernier volet concerne la communication, diffusion et le suivi des actions avec l'achat d'un logiciel spécialisé de type « File Maker Pro ». Ce logiciel de base de données destiné aux professionnels permet de mieux gérer les données et les informations des visiteurs. Ce qui fait la particularité de ce logiciel est sa capacité à supporter plusieurs types d'applications dans le but d'échanger des données entre les musées. Il peut par exemple identifier les personnes ayant participé à une action précise et lui proposer le même type d'action dans un autre musée.

L'ensemble des projets s'élève à 20 000 euros, cofinancés par le conseil départemental du Haut-Rhin pour 2 500 euros, la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine pour 2 500 euros, la DRAC pour 5 000 euros.

L'Association Musées Mulhouse Sud Alsace sollicite une aide de m2A à hauteur de 10 000 euros.

Il est proposé au Conseil d'Agglomération d'attribuer à L'Association Musées Mulhouse Sud Alsace une aide financière de 10 000 euros.

Les crédits sont inscrits au budget 2016 :

Chap. 204 / Compte 20422 / Fonction 322

Service Gestionnaire : 031

Enveloppe : 8135.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- décide l'attribution d'une subvention d'investissement de 10 000 €.
- charge Monsieur le Président ou son Vice-président délégué d'établir et de signer les pièces contractuelles nécessaires.

PJ : Avenant N° 2

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 26/09/16

Le Président



Jean-Marie BOCKEL

AVENANT N° 2

A la convention du 18 décembre 2015.

Entre

La Communauté d'Agglomération « Mulhouse Alsace Agglomération », représentée par son Président, M. Jean-Marie BOCKEL ou son Vice-Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération du 23 septembre 2016 et désignée sous le terme « m2A »
D'une part,

Et :

L'association Musées Mulhouse Sud Alsace, ayant son siège social au 11 rue des Franciscains 68100 Mulhouse, représentée par sa Présidente, Mme Bernadette GROFF, et désignée sous le terme « l'Association »
D'autre part,

Il est convenu que :

5) la rédaction de l'article 2 de la convention est modifiée comme suit :

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

m2A verse à l'Association une subvention d'investissement 2016 d'un montant de 10 000 €, dans sa séance du 23 septembre 2016.

Il est viré au compte de l'Association :

Code banque :30087 - Code guichet 33281 - Numéro de compte 00025396001
Clé RIB : 51 - Raison sociale, adresse de la banque : CIAL CAE Mulhouse Sinne.

2) les autres articles de la convention initiale restent inchangés.

Fait à Mulhouse, .

Pour m2A,
le Président

Pour l'Association
« Musée Mulhouse Sud Alsace »,
la Présidente

Jean-Marie BOCKEL

Bernadette GROFF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2016

Publication : 27/09/2016

CERTIFIÉ CONFORME
Acte exécutoire le 26 septembre 2016
Le Président



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL
Président

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 23 septembre 2016

61 conseillers présents (90 en exercice, 7 procurations)

Monsieur Nazon est désigné secrétaire de séance.

**ASSOCIATION POUR LE MUSEE DE L'ENERGIE ELECTRIQUE -
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (031/ 7.5.6/ 750C)**

Le Musée EDF Electropolis, musée de France, a entrepris depuis 5 ans des travaux importants pour maintenir les bâtiments et installations en bon état et assurer les conditions de sécurité nécessaires pour le public. L'aide régulière de m2A a largement contribué à ces travaux au côté du mécénat d'EDF.

Aujourd'hui le musée est confronté à une nouvelle série de travaux liés au vieillissement de ses installations et au besoin de mise en conformité.

Les travaux engagés par le musée concernent l'étanchéité (56 000 €), l'isolation (27 000 €), le remplacement de l'alarme intrusion (25 000 €), le câblage informatique (28 000 €), le remplacement de la centrale téléphonique (27 000 €).

Le coût de ces travaux est estimé à 163 000 euros.

Le financement de ces travaux est assuré à hauteur de 83 000 euros par le Mécénat d'EDF, 30 000 euros par le musée et une contribution de 50 000 euros est sollicitée pour m2A.

Il est proposé au Conseil d'Agglomération d'attribuer à l'Association pour le Musée de l'Énergie Électrique une aide financière de 50 000 euros.

Les crédits sont inscrits au budget 2016 :

Chap. 204 / Compte 20422 / Fonction 322
Service Gestionnaire : 031
Enveloppe : 8135.


Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- décide l'attribution d'une subvention d'investissement de 50 000 €.
- charge Monsieur le Président ou son Vice-Président délégué d'établir et de signer les pièces contractuelles nécessaires.

PJ : Convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 26/09/16
Le Président



Jean-Marie BOCKEL

CONVENTION

Entre

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération, représentée par son Président, M. Jean-Marie BOCKEL ou son Vice-Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération du 23 septembre 2016 et désignée sous le terme « m2A »

D'une part

Et

L'Association pour le Musée de l'Energie Electrique, ayant son siège social au 55 rue du Pâturage BP 52463 68057 Mulhouse Cedex, représentée par son Président, M. Marc KUGLER et désignée sous le terme « l'Association »

D'autre part

il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Le Musée EDF Electropolis, Musée de France, doit faire face au vieillissement de ses bâtiments et pour cela envisager différents travaux de mise en conformité, de réfection de la façade et de remise en état de l'étanchéité de la toiture.

Article 2 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le Conseil d'Agglomération de m2A a décidé, dans sa séance du 23 septembre 2016, d'allouer à l'Association une subvention d'investissement 2016 d'un montant de 50 000 €.

Elle est virée au compte de l'association :

Code banque : 30087 - Code guichet : 33220 - Numéro de compte : 00018747001 Clé RIB : 13- Raison sociale et adresse de la banque : CIC Mulhouse Sinne.

Article 3 : Reddition des comptes, contrôle des documents financiers

En contrepartie du versement de la subvention, l'Association, dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1er janvier au 31 décembre, devra :

- remettre un compte rendu financier et un compte rendu d'exécution des actions menées avant le 30 juin de l'année suivant celle de la subvention
- fournir une copie certifiée de son budget et de ses comptes de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité

- déposer à la Préfecture du Haut-Rhin son budget, ses comptes, les conventions passées avec les autorités administratives et les comptes rendus financiers des subventions reçues conformément à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article 2 du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001.

D'une manière générale, l'Association s'engage à justifier à tout moment sur la demande de m2A, l'utilisation des subventions reçues. Elle tiendra sa comptabilité à sa disposition à cet effet.

L'Association s'engage à tenir sa comptabilité par référence aux principes du Plan Comptable Général 1982 et aux avis du Centre national de la comptabilité relatifs au secteur associatif.

L'Association s'engage à désigner un commissaire aux comptes, inscrit près de la cour d'appel.

Article 4 : Communication

L'Association s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation financière de m2A, par exemple au moyen de l'apposition de son logo.

Article 5 : Assurance

L'association souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de m2A puisse être mise en cause. Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondantes.

Article 6 : Modification de la convention

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Article 7 : Durée de la convention - résiliation

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée d'un an.

Elle prendra effet à la date de cette notification.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

En outre, si l'activité réelle de l'Association était significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée auprès de ses services, m2A se réserve le droit de réclamer le remboursement de tout ou partie de la somme versée.

Fait à Mulhouse, le .

Pour m2A,
le Président

Pour l'Association pour le Musée
de l'Énergie Electrique,
le Président

Jean-Marie BOCKEL

Marc KUGLER

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2016

Publication : 27/09/2016

CERTIFIÉ CONFORME
Acte exécutoire le 26 septembre 2016
Le Président



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL
Président

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 23 septembre 2016

61 conseillers présents (90 en exercice, 7 procurations)

Monsieur Nazon est désigné secrétaire de séance.

**ASSOCIATION POUR LA GESTION DU MUSEE NATIONAL DE
L'AUTOMOBILE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE (031/ 7.5.6/ 756C)**

Le Musée National de l'Automobile – Collection « Schlumpf » - agréé « Musée de France » est obligatoirement dirigé par un personnel scientifique issu de la filière culturelle territoriale ou nationale (conservateur ou attaché de conservation).

A ce titre, m2A dans le cadre de sa politique de soutien au musée met à disposition de l'Association de Gestion du Musée National de l'Automobile, un Conservateur Territorial détaché en la personne de Monsieur Richard KELLER.

Les « Musées de France » ont en effet pour mission de conserver, restaurer et enrichir leurs collections, de les rendre accessibles au public le plus large, de concevoir et de mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant notamment à assurer l'égal accès de tous à la culture, de contribuer au progrès de la connaissance et de la recherche.

La mise à disposition de Monsieur Richard KELLER a fait l'objet d'une formalisation par convention, pour versement de la totalité des traitements à l'agent.

En contrepartie, l'association rembourse annuellement à la collectivité, les rémunérations et primes, conformément aux dispositions du décret 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Il est proposé de compléter ce dispositif en attribuant les subventions de compensation suivantes, correspondant aux remboursements des sommes dues par l'association, qui s'élèvent en 2016 à 94 000 €.

Il est proposé au Conseil d'Agglomération d'attribuer à l'Association pour la Gestion du Musée National de l'Automobile de Mulhouse une aide financière de 94 000 €.

Les crédits sont inscrits au budget 2016 :

Chap. 65 / Compte 6574 / Fonction 322
Service Gestionnaire : 031
Enveloppe : 3855.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 94 000 €.
- charge Monsieur le Président ou son Vice-Président délégué d'établir et de signer les pièces contractuelles nécessaires.

PJ : Avenant N° 3

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 26/09/16
Le Président



Jean-Marie BOCKEL

AVENANT N° 3

A la Convention du 18 décembre 2015.

Entre

La Communauté d'Agglomération « Mulhouse Alsace Agglomération », représentée par son Président, M. Jean-Marie BOCKEL ou son Vice-Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération du 23 septembre 2016 et désignée sous le terme « m2A »
D'une part,

Et :

L'association pour la Gestion du Musée de l'Automobile, ayant son siège social au 192 avenue de Colmar 68200 Mulhouse, représentée par sa Présidente, Mme Bernadette GROFF, et désignée sous le terme « l'Association »
D'autre part,

Il est convenu que :

6) la rédaction de l'article 2 de la convention est modifiée comme suit :

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Dans sa séance du 23 septembre 2016, le Conseil de m2A a décidé de verser à l'Association, au titre de 2016, une subvention de fonctionnement d'un montant de 94 000 €.

Il est viré au compte de l'Association :

Code banque : 16705 - Code guichet 09017 - Numéro de compte 08772291592
Clé RIB : 94 - Raison sociale, adresse de la banque : Caisse d'Epargne d'Alsace.

2) les autres articles de la convention initiale restent inchangés.

Fait à Mulhouse, le ...

Pour m2A,
le Président

Pour l'Association de Gestion
du Musée National de l'Automobile,
la Présidente

Jean-Marie BOCKEL

Bernadette GROFF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2016

Publication : 27/09/2016

CERTIFIÉ CONFORME
Acte exécutoire le 26 septembre 2016
Le Président



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL
Président

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 23 septembre 2016

61 conseillers présents (90 en exercice, 7 procurations)

Monsieur Nazon est désigné secrétaire de séance.

REALISATION D'AMENAGEMENTS CYCLABLES : CONVENTIONS DE FINANCEMENT (1312/ 8.7/ 729C)

Les communes de Habsheim, Battenheim et Wittenheim souhaitent réaliser des projets de voirie comportant des aménagements cyclables situés sur des itinéraires structurants du schéma directeur cyclable de Mulhouse Alsace Agglomération :

- A Habsheim, il s'agit de :
 - la création de pistes cyclables dans le cadre du réaménagement de la rue du Général de Gaulle entre l'impasse de l'Arbourg et la rue de Dietwiller,
 - la création d'une chaussée à voie centrale banalisée sur la rue de Kembs pour sécuriser la circulation à vélo des enfants allant au collège Henri Ulrich.

La maîtrise d'ouvrage de ces deux projets a été déléguée au Syndicat des Communes de l'Ile Napoléon au titre de sa compétence en matière de voirie communale.

- A Battenheim, il s'agit du réaménagement de l'entrée Ouest de la rue de Ruelisheim. Le projet comporte une voie verte mixte piétons cycles. La maîtrise d'ouvrage de ce projet a été déléguée au Syndicat des Communes de l'Ile Napoléon au titre de sa compétence en matière de voirie communale.
- A Wittenheim, il s'agit de la réalisation d'une voie verte le long de la RD 429 entre le giratoire d'accès à la RD 430 et la rue du Docteur Schweitzer.

Il est proposé que Mulhouse Alsace Agglomération, dans le cadre de sa compétence en matière de réalisation des itinéraires cyclables, contribue au financement de ces projets par l'octroi d'une subvention d'équipement établie sur la base des travaux affectés aux aménagements cyclables :

Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût total de l'opération	Contribution de m2A
SCIN	Habsheim : réaménagement de la rue du Général de Gaulle	692 211 €	45 615 €
SCIN	Habsheim : réaménagement de la rue de Kembs	20 699 €	6 794 €
SCIN	Battenheim : réaménagement de l'entrée Ouest rue de Ruelisheim	160 589 €	2 225 €
Wittenheim	Voie verte le long de la RD 429	167 299 €	22 435 €
TOTAL		1 040 798 €	77 069 €

Les conditions techniques, financières et juridiques de la participation financière de m2A à chaque opération sont définies dans une convention spécifique dont le projet est joint en annexe.

Les crédits sont inscrits au Budget 2016. Les crédits restants seront proposés aux budgets suivants.

Chapitre 204, Compte 2041412, Fonction 822 – LC 8124

« Subventions d'équipement aux communes – pistes cyclables »

Chapitre 204, Compte 2041582, Fonction 822 – LC 21468

« Subventions d'équipement aux autres groupements de collectivités – pistes cyclables »

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve ces propositions,
- autorise le Président ou son représentant à signer les conventions susmentionnées ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur mise en œuvre.

PJ : 3

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 26/09/16
Le Président



Jean-Marie BOCKEL

Convention de financement pour la réalisation d'aménagements cyclables rue du Général De Gaulle et rue de Kembs à Habsheim

Entre les soussignés,

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), représentée par Monsieur Paul-André STRIFFLER agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 25 juin 2016,

d'une part,

Et

Le Syndicat de Communes de l'île Napoléon (SCIN), représenté par son Président, Monsieur Bernard NOTTER, agissant en vertu de la délibération du comité syndical en date du 25 mai 2016

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

La ville de Habsheim souhaite réaménager la rue du Général de Gaulle entre l'impasse de l'Arbourg et la rue de Dietwiller afin notamment de sécuriser la circulation des vélos et des piétons. Par ailleurs, elle entend sécuriser la circulation à vélo des enfants sur la rue de Kembs menant au collège Henri Ulrich. A ce titre, elle a confié au Syndicat de Communes de l'île Napoléon (SCIN), compétent en matière de voirie communale, la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de ces rues.

Le projet de réaménagement de la rue du Général de Gaulle comporte des pistes cyclables de part et d'autre de la chaussée et sera réalisé en deux tranches. La première entre l'impasse de l'Arbourg et le carrefour rue d'Eschentzwiller et la deuxième entre le carrefour rue d'Eschentzwiller et la rue de Dietwiller.

Le réaménagement de la rue de Kembs consiste à créer une voie centrale à chaussée banalisée avec des bandes cyclables et des îlots destinés à ralentir les voitures.

Mulhouse Alsace Agglomération dans le cadre de sa compétence en matière de réalisation des aménagements cyclables, s'engage à cofinancer ces projets qui sont tous deux situés sur des itinéraires structurants du schéma directeur cyclable de l'agglomération.

Article Premier – Objet

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de la participation financière de m2A aux travaux de la 1^{ère} tranche d'aménagement de la rue du Général de Gaulle d'une part et de la rue de Kembs d'autre part sous la maîtrise d'ouvrage du SCIN.

La contribution financière de m2A, versée sous forme de subvention d'équipement, est établie sur la base des travaux affectés aux aménagements à destination des cycles.

Article 2 – Montant de la contribution financière

Pour le projet rue du Général de Gaulle 1^{ère} tranche, sur un coût total des travaux réalisés par le SCIN estimé à 692 211 € HT (hors éclairage public), la contribution financière de m2A pour la réalisation des aménagements cyclables est établie forfaitairement à 45 615 € HT.

Pour le projet rue de Kembs, sur un coût total des travaux réalisés par le SCIN estimé à 20 699 € HT la contribution financière de m2A pour la réalisation des aménagements cyclables est établie forfaitairement à 6 794 € HT.

Au total la contribution financière de m2A à ces travaux se monte à 52 409 € HT.

Article 3 – Réalisation des travaux

Le SCIN assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux visés ci-dessus. Il passera les marchés nécessaires et en surveillera l'exécution selon les règles qui lui sont applicables.

Article 4 – Modalités de versement de la contribution financière

m2A paiera au SCIN sa contribution financière après réalisation complète des travaux mentionnés à l'article 1.

m2A s'acquittera des sommes dues selon les modalités et les délais prévus par les règles de la comptabilité publique.

Les règlements de m2A seront effectués auprès du SCIN. Trésorerie Mulhouse Couronne – n° de compte (RIB) 30001 00581 F6860000000 089.

Article 5 – Publicité et communication

Le SCIN s'engage à mettre en valeur l'engagement financier de m2A pour la réalisation de cette opération notamment :

- au travers de ses supports de communication,
- dans ses relations avec la presse,
- par l'apposition du logo de m2A sur les panneaux de chantier.

En fin d'opération, un tirage photo illustrant la présence du logo de m2A sur le chantier et une copie des publications afférentes seront remises à m2A.

Le SCIN devra associer le Président de m2A à l'inauguration de l'opération.

Article 6 – Durée

La présente convention prend effet à sa signature et prendra fin après versement de la totalité de la contribution financière de m2A.

Article 7 – Résiliation

La convention pourra être résiliée, par lettre recommandée avec accusé de réception, par l'une des parties en cas de :

- manquement à ses obligations par l'autre partie, après mise en demeure transmise par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet dans le délai d'un mois. Il sera alors procédé immédiatement à un constat contradictoire des travaux mentionnés à l'article 1 effectués par le SCIN.
- survenance d'un cas de force majeure empêchant la réalisation des travaux.

Une convention règlera les conséquences financières de la résiliation.

Fait en deux exemplaires, à Mulhouse, le

Pour le SCIN

Pour m2A

Le Président

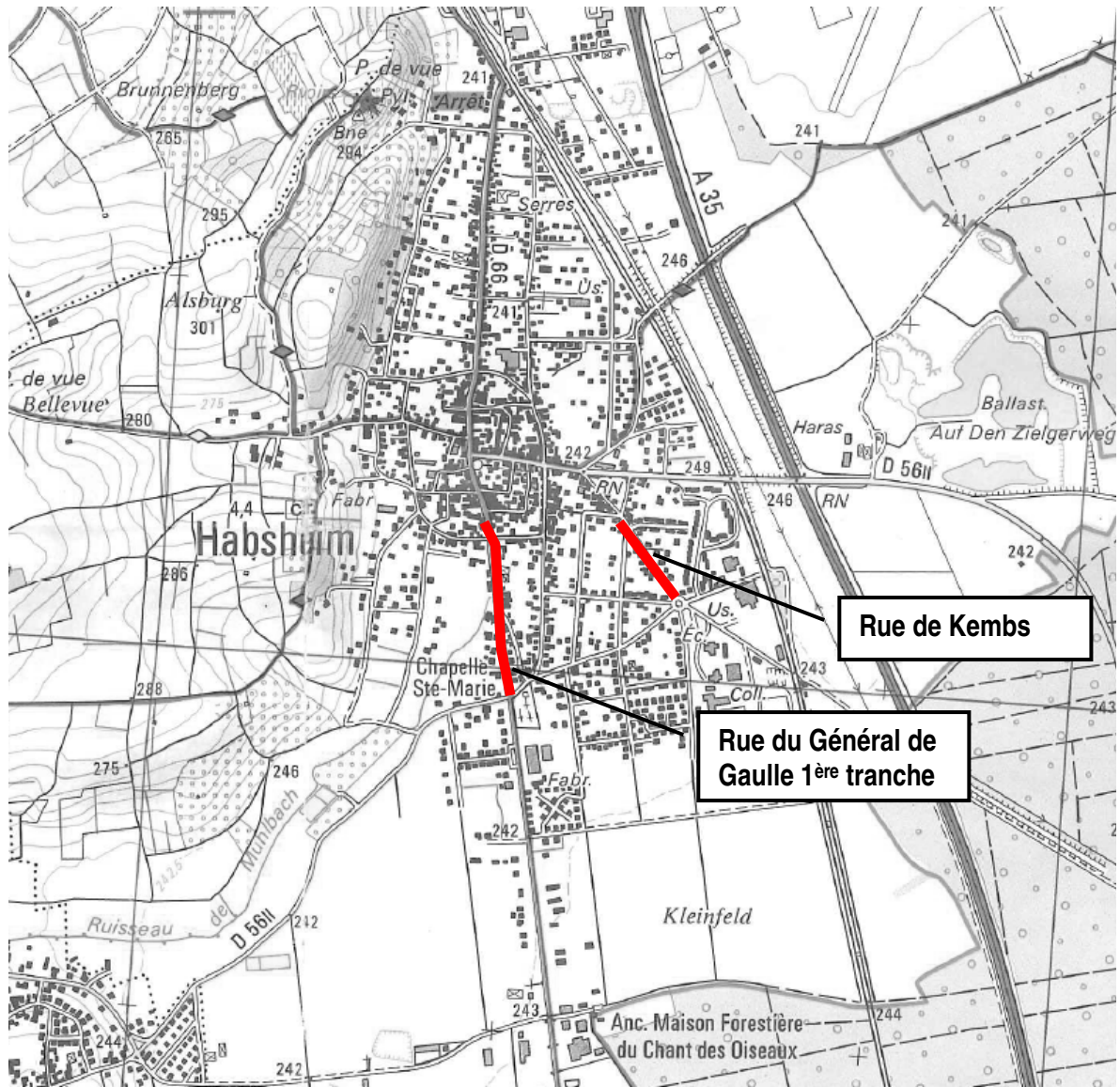
L'Assesseur

Bernard NOTTER

Paul-André STRIFFLER

Convention de financement
pour la réalisation d'aménagements cyclables
rue du Général de Gaulle et de Kembs à Habsheim

Annexe 1 Plan de situation



Convention de financement pour la réalisation d'aménagements cyclables rue de Ruelisheim à Battenheim

Entre les soussignés,

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), représentée par Monsieur Paul-André STRIFFLER agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 25 juin 2016,

d'une part,

Et

Le Syndicat de Communes de l'Île Napoléon (SCIN), représenté par son Président, Monsieur Bernard NOTTER, agissant en vertu de la délibération du comité syndical en date du 25 mai 2016,

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

La commune de Battenheim souhaite aménager l'entrée Ouest de la rue de Ruelisheim afin de réorganiser la circulation automobile et de sécuriser la circulation des vélos et des piétons. A ce titre, elle a confié au Syndicat de Communes de l'Île Napoléon (SCIN), compétent en matière de voirie communale, la maîtrise d'ouvrage de ce projet comportant notamment une voie verte piétons cycles de 50 mètres de long.

Mulhouse Alsace Agglomération, dans le cadre de sa compétence en matière de réalisation des aménagements cyclables, s'engage à cofinancer ce projet situé sur un itinéraire structurant du schéma directeur cyclable de l'agglomération reliant Ensisheim à la piste cyclable longeant le Quatelbach jusqu'à Sausheim.

Article Premier – Objet

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de la participation financière de m2A aux travaux de réaménagement de l'entrée Ouest de la rue de Ruelisheim sous la maîtrise d'ouvrage du SCIN.

La contribution financière de m2A, versée sous forme de subvention d'équipement, est établie sur la base des travaux affectés aux aménagements à destination des cycles.

Article 2 – Montant de la contribution financière

Sur un montant total du projet réalisé par le SCIN estimé à 160 589 € HT, la contribution financière de m2A pour la réalisation des aménagements cyclables est établie forfaitairement à 2 225 € HT.

Article 3 – Réalisation des travaux

Le SCIN assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux visés ci-dessus. Il passera les marchés nécessaires et en surveillera l'exécution selon les règles qui lui sont applicables.

Article 4 – Modalités de versement de la contribution financière

m2A paiera au SCIN sa contribution financière après réalisation complète des travaux mentionnés à l'article 1.

m2A s'acquittera des sommes dues selon les modalités et les délais prévus par les règles de la comptabilité publique.

Les règlements de m2A seront effectués auprès du SCIN. Trésorerie Mulhouse Couronne – n° de compte (RIB) 30001 00581 F6860000000 089.

Article 5 – Publicité et communication

Le SCIN s'engage à mettre en valeur l'engagement financier de m2A pour la réalisation de cette opération notamment :

- au travers de ses supports de communication
- dans ses relations avec la presse
- par l'apposition du logo de m2A sur les panneaux de chantier

En fin d'opération, un tirage photo illustrant la présence du logo de m2A sur le chantier et une copie des publications afférentes seront remises à m2A.

Le SCIN devra associer le Président de m2A à l'inauguration de l'opération.

Article 6 – Durée

La présente convention prend effet à sa signature et prendra fin après versement de la totalité de la contribution financière de m2A.

Article 7 – Résiliation

La convention pourra être résiliée, par lettre recommandée avec accusé de réception, par l'une des parties en cas de :

- manquement à ses obligations par l'autre partie, après mise en demeure transmise par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet dans le délai d'un mois. Il sera alors procédé immédiatement à un constat contradictoire des travaux mentionnés à l'article 1 effectués par le SCIN.
- survenance d'un cas de force majeure empêchant la réalisation des travaux.

Une convention règlera les conséquences financières de la résiliation.

Fait en deux exemplaires, à Mulhouse, le

Pour le SCIN

Pour m2A

Le Président

L'Assesseur

Bernard NOTTER

Paul-André STRIFFLER

Convention de financement
pour la réalisation d'aménagements cyclables
rue de Ruelisheim à Battenheim

Annexe 1 Plan de situation



**Convention de financement
pour la réalisation d'une voie verte
le long de la RD 429 à Wittenheim
entre le giratoire d'accès à la D430
et la rue du Docteur Schweitzer**

Entre les soussignés,

Mulhouse Alsace Agglomération, représentée par Monsieur Paul-André STRIFFLER agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 24 juin 2016,

d'une part,

Et

La Commune de Wittenheim, représentée par son Maire Monsieur Antoine HOME, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal **en date du**

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

La ville de Wittenheim souhaite sécuriser la circulation des piétons et des cycles entre le quartier Jeune Bois et le hameau de Schoenensteinbach. A ce titre, elle va poursuivre l'aménagement de la voie verte parallèle à la RD 429 entre le giratoire d'accès à la RD 430 et la rue du Docteur Schweitzer. Ce projet est aussi l'occasion de réaliser un nouvel accès au site Trioplast.

Mulhouse Alsace Agglomération dans le cadre de sa compétence en matière de réalisation des itinéraires cyclables, s'engage à cofinancer ce projet qui constitue un maillon important d'un itinéraire cyclable structurant figurant au schéma directeur cyclable de l'agglomération.

Article Premier – Objet

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de la participation financière de m2A aux travaux de réalisation d'aménagements cyclables le long de la RD 429 entre le giratoire d'accès à la RD 430 et la rue du Docteur Schweitzer sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune de Wittenheim.

La contribution financière de m2A, versée sous forme de subvention d'équipement, est établie sur la base des travaux affectés aux aménagements à destination des cycles.

Article 2 – Montant de la contribution financière

Sur un montant total du projet réalisé par la commune de Wittenheim estimé à 167 299 € HT hors éclairage public la contribution financière de m2A pour la réalisation des aménagements cyclables est établie forfaitairement à 22 435 € HT.

Article 3 – Réalisation des travaux

La Ville de Wittenheim assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux visés ci-dessus. Elle passera les bons de commande nécessaires sur ces marchés et en surveillera l'exécution selon les règles qui lui sont applicables.

Article 4 – Modalités de versement de la contribution financière

m2A paiera à la Commune de Wittenheim sa contribution financière après réalisation complète des travaux mentionnés à l'article 1.

m2A s'acquittera des sommes dues selon les modalités et les délais prévus par les règles de la comptabilité publique.

Les règlements de m2A seront effectués auprès de la Commune de Wittenheim. Trésorerie Mulhouse Couronne – n° de compte (RIB) 30001 00581 F6860000000 89. (IBAN) : FR25 3000 1005 81F6 8600 0000 089

Article 5 – Publicité et communication

La commune de Wittenheim s'engage à mettre en valeur l'engagement financier de m2A pour la réalisation de cette opération notamment :

- au travers de ses supports de communication,
- dans ses relations avec la presse,
- par l'apposition du logo de m2A sur les panneaux de chantier.

En fin d'opération un tirage photo illustrant la présence du logo de m2A sur le chantier et une copie des publications afférentes seront remises à m2A.

La commune de Wittenheim devra associer le Président de m2A à l'inauguration de l'opération.

Article 6 – Durée

La présente convention prend effet à sa signature et prendra fin après versement de la totalité de la contribution financière de m2A.

Article 7 – Résiliation

La convention pourra être résiliée, par lettre recommandée avec accusé de réception, par l'une des parties en cas de :

- manquement à ses obligations par l'autre partie, après mise en demeure transmise par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet dans le délai d'un mois. Il sera alors procédé immédiatement à un constat contradictoire des travaux mentionnés à l'article 1 effectués par la commune de Wittenheim.
- survenance d'un cas de force majeure empêchant la réalisation des travaux.

Une convention règlera les conséquences financières de la résiliation.

Fait en deux exemplaires, à Mulhouse, le

Pour la Commune de Wittenheim

Pour m2A

Le Maire

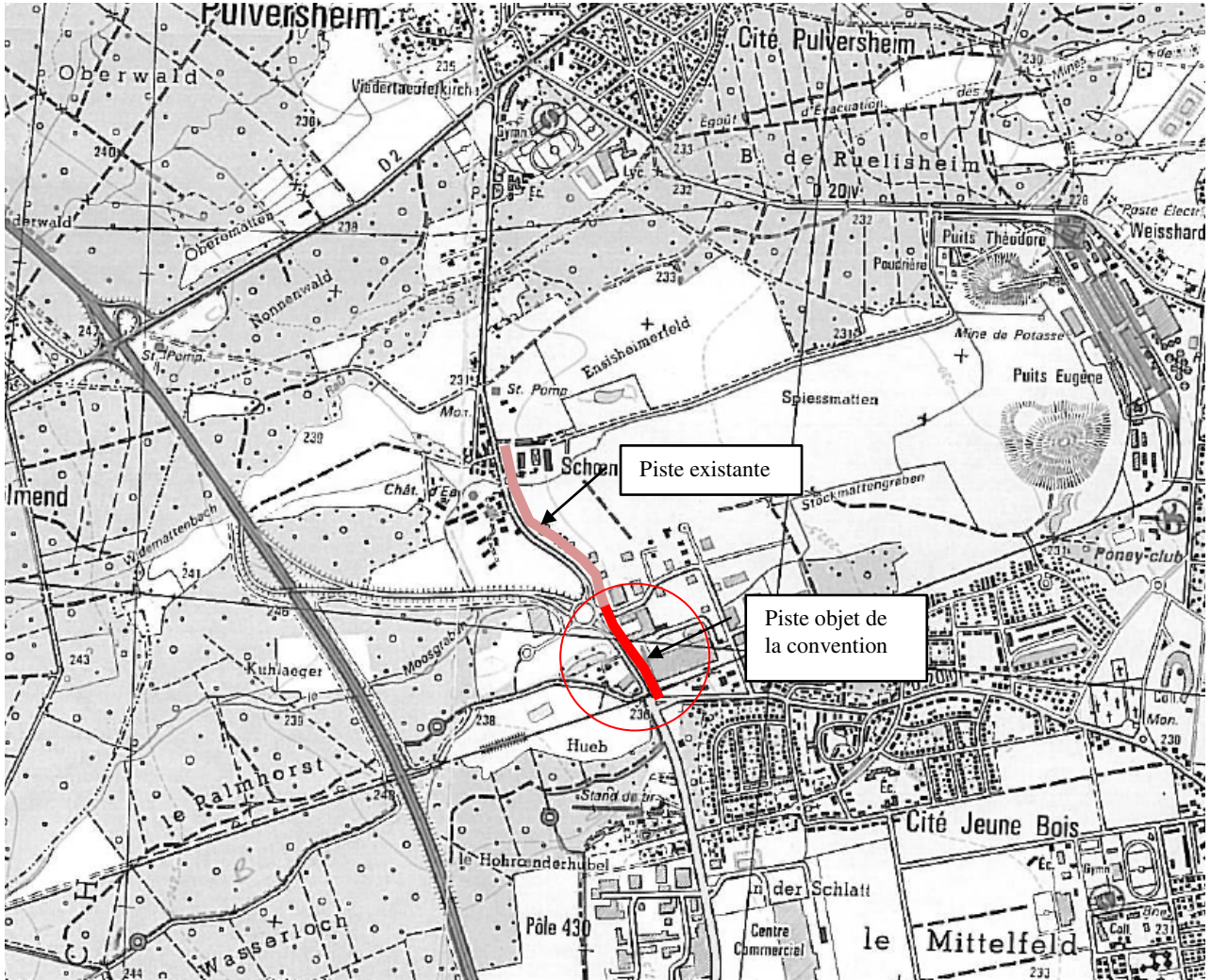
L'Assesseur

Antoine HOME

Paul-André STRIFFLER

Convention de financement
pour la réalisation d'une voie verte
le long de la RD 429 à Wittenheim

Annexe 1 Plan de situation



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2016

Publication : 27/09/2016

CERTIFIÉ CONFORME
Acte exécutoire le 26 septembre 2016
Le Président



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL
Président

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 23 septembre 2016

61 conseillers présents (90 en exercice, 7 procurations)

Monsieur Nazon est désigné secrétaire de séance.

ELABORATION D'UN PLAN VELO POUR L'AGGLOMERATION
(1312/ 8.7/ 771C)

Les compétences dont Mulhouse Alsace Agglomération s'est dotée en matière d'aménagement et de gestion des itinéraires cyclables, visent à promouvoir le vélo comme moyen privilégié de déplacement alternatif à la voiture aussi bien pour les déplacements quotidiens que pour les déplacements de loisirs. En application de la délibération du 17 décembre 2010 portant sur l'intérêt communautaire, il s'agit :

- de réaliser, conformément au schéma des itinéraires cyclables communautaires, un maillage d'itinéraires continus et sécurisés reliant l'ensemble des communes de m2A et leurs pôles d'attraction,
- de veiller à la qualité et à la cohérence des aménagements cyclables et à leur bon état d'entretien,
- de proposer une offre de stationnement vélo diversifiée au plus près des centres d'intérêt (équipements, commerces, lieux d'activité etc.),
- d'encourager les communes à développer la part du vélo dans leurs projets d'aménagement des espaces publics.

A cet effet, une répartition des responsabilités a été définie entre Mulhouse Alsace Agglomération et les communes. Sont notamment à la charge de Mulhouse Alsace Agglomération, la réalisation du schéma directeur cyclable, la maîtrise d'ouvrage des itinéraires structurants figurant sur le schéma, le gros entretien des pistes hors agglomération et encore le balayage et le nettoyage. Les communes quant à elles sont notamment chargées de mettre à disposition les emprises, de réaliser les itinéraires de proximité, de développer les services aux cyclistes, de l'entretien courant et encore du fauchage des accotements, de l'élagage et du déneigement.

Le Plan stratégique et opérationnel de la transition énergétique, élaboré en décembre 2015, souligne que les transports et la mobilité sont un secteur clé de

cette transition. Quatre des vingt projets concrets d'actions portent sur la mobilité et l'un de ces projets vise à impulser un nouvel élan à la pratique du vélo dans l'agglomération.

Par ailleurs, l'extension du périmètre de Mulhouse Alsace Agglomération à Wittelsheim et Steinbrunn-le-Bas et la fusion avec la Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud apparaissent également comme une opportunité pour réfléchir à nouveau aux priorités de l'agglomération en matière de développement de l'usage du vélo.

Aussi, il est proposé de lancer l'élaboration d'un plan vélo qui servira de cadre aux actions engagées par Mulhouse Alsace Agglomération et par les communes membres. La construction du plan se fera en partenariat étroit avec les communes qui seront consultées aux différentes étapes de son élaboration.

Fin 2015, une concertation auprès des habitants de l'agglomération a été menée en partenariat avec la Ville de Mulhouse, pour mieux connaître les besoins des cyclistes et pour identifier les freins à lever pour développer la pratique du vélo. 5 axes de travail prioritaires se sont dégagés suite à cette concertation :

- rendre les aménagements cyclables plus lisibles, continus et sécurisés,
- cibler le public jeune,
- proposer de nouveaux services autour du vélo,
- lutter contre le vol de vélo,
- développer la communication.

En s'appuyant sur ces 5 priorités, les grandes orientations proposées pour guider l'élaboration du plan vélo de l'agglomération sont les suivantes :

Révision du schéma directeur cyclable et aménagement d'un réseau structurant sécurisé, lisible et continu. Le schéma actuel adopté en mars 2012, doit être complété et adapté au futur périmètre de Mulhouse Alsace Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017. Un bilan des réalisations et de l'entretien des itinéraires sera fait pour ajuster le schéma. Un nouveau programme d'aménagements sera construit avec un calendrier. Une attention particulière sera également portée aux discontinuités actuelles et à la signalisation, afin d'offrir le plus rapidement possible des liaisons plus lisibles et continues.

Développement du vélo à assistance électrique. A l'échelle de l'agglomération, le vélo électrique peut être pertinent pour des trajets sur des distances importantes ou dans un relief plus accidenté, qu'il s'agisse de déplacements quotidiens pour se rendre sur son lieu de travail ou de déplacements occasionnels (visites, ballades...). Afin de développer son usage plusieurs pistes peuvent être étudiées telles que :

- l'extension du service VéloCité de la Ville de Mulhouse à d'autres communes de l'agglomération avec un parc de vélos électriques,
- L'acquisition d'une flotte de vélos électriques proposés à la location pour les particuliers ou les employeurs de l'agglomération,
- La mise en place de bornes de recharges publiques, etc.

Développement des services aux cyclistes. Au-delà des aménagements cyclables, il s'agit de proposer des services répondant aux besoins diversifiés des

cyclistes. Il s'agit notamment d'exploiter les technologies numériques (portail vélo, applications dédiées...), de développer les services pour les cyclotouristes, d'accompagner le projet de compte mobilité, de regrouper en un lieu des offres de services autour du vélo (location, réparation, gonflage, marquage, informations, formations...) etc.

Lutte contre le vol des vélos. Le vol des vélos est perçu comme un frein important à l'usage du vélo. En plus de la fourniture et de la pose d'arceaux, Mulhouse Alsace Agglomération pourrait subventionner l'acquisition de cadenas en U particulièrement sûrs et réaliser de nouveaux abris à vélos (pôles d'échanges, centres bourgs, quartiers d'habitations).

Cibler le jeune public. Le public jeune est peu mobilisé autour du vélo, souvent perçu comme un mode de déplacement démodé. Il est proposé de renforcer les partenariats avec les collèges et lycées en s'appuyant sur un ou plusieurs établissements volontaires pour améliorer les accès cyclables, le stationnement sécurisé et la promotion du vélo.

Développement de la communication. Il s'agit notamment de rendre lisible les actions en faveur du vélo, d'accompagner les événements et de mener des campagnes de promotion et sensibilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve les orientations prises sur l'élaboration du plan vélo,
- charge le Président ou son représentant de lancer l'élaboration d'un plan vélo tel qu'évoqué ci-dessus,
- autorise le Président ou son représentant à introduire les demandes de subvention auprès des financeurs susceptibles d'accompagner ce projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 26/09/16

Le Président



Jean-Marie BOCKEL

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2016

Publication : 27/09/2016

CERTIFIÉ CONFORME
Acte exécutoire le 26 septembre 2016
Le Président



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL
Président

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 23 septembre 2016

61 conseillers présents (90 en exercice, 7 procurations)

Monsieur Nazon est désigné secrétaire de séance.

RAPPORT D'ACTIVITE SOLEA POUR L'ANNEE 2015 (131/ 8.7/ 753C)

Mulhouse Alsace Agglomération a confié à la Société anonyme d'économie mixte Soléa l'exploitation des transports publics urbains de l'agglomération mulhousienne sous forme de délégation de service public pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2018. Aux termes de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte ». Le contenu de ce rapport est détaillé à l'article R. 1411-7 du CGCT.

Le rapport d'activité produit par Soléa aborde les points suivants :

- Offre, fréquentation et recettes :

L'année 2015 a été marquée par l'extension du réseau à la commune de Wittelsheim et par la restructuration des lignes du secteur Ouest de l'agglomération. Ces évolutions ont été réalisées sans augmentation du volume global de l'offre, qui est de 6 955 000 kilomètres, soit une baisse de 0,15 % par rapport à l'année 2014. A signaler également, le lancement de la navette électrique pour le compte de la Ville de Mulhouse.

La fréquentation du réseau et les recettes ont connu des augmentations significatives pour s'établir, sur l'ensemble de l'année, respectivement à 22,3 millions de déplacements (+ 9,4 %) et 9,9 millions d'euros (+ 8,5 %). Ces augmentations sont le résultat de la lutte contre la fraude et de la participation par la Ville de Mulhouse aux abonnements des jeunes collégiens et lycéens.

- Information et communication :
Le plan de communication s'est concentré en 2015 sur la lutte contre la fraude, l'évolution de l'offre avec des dépliants spécifiques distribués dans les communes concernées, la refonte des abonnements qui sont désormais basés sur l'âge et la navette électrique.

- Qualité de service :
Les trois certifications ISO pour la maintenance des bus, des rames et des installations fixes ont été confirmées en 2015 et l'extension à d'autres activités a démarré avec l'objectif d'une certification de l'ensemble de l'entreprise en 2017.
Concernant les incivilités, une forte hausse est à déplorer en 2015 avec 602 faits recensés contre 367 en 2014. Principaux faits concernés : obstructions de portes, tirages de poignée d'alarme, altercations verbales et jets de projectiles.

- Ressources humaines et dialogue social :
26 personnes ont été embauchées en CDI et 15 des 17 emplois d'avenir dédiés à la lutte contre la fraude ont été renouvelés pour un an. Ces derniers seront orientés vers des postes de conducteurs en CDI, en cas de réussite aux examens professionnels. L'effectif de Soléa est stable et compte 606 agents à fin décembre 2015.

- Rapport financier :
Les charges d'exploitation s'élèvent en 2015 à 47,8 millions d'euros soit une augmentation de 1,2 millions d'euros (+ 2,6 %). Cette progression s'explique notamment par une augmentation des charges sociales et des salaires. Au final, le compte de résultat fait ressortir un bénéfice de 737 k€, soit un résultat après retraitement lié au crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) de 423 k€.

Conformément à l'article L. 1411-3 du CGCT, le Conseil d'agglomération prend acte de la présente communication.

PJ : 1

CERTIFIE CONFORME
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 26/09/16

Le Président



Jean-Marie BOCKEL

SOLEA Transports de l'Agglomération Mulhousienne

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale
Au capital de 1 500 000 Euros

Siège Social :
97 rue de la Mertzau – 68100 Mulhouse

R.C. Mulhouse B 945 551 018

Conseil d'Administration au 31/12/2015

Mme Christiane ECKERT Présidente du CA de la SAEM du Parc des Expositions de Mulhouse

Personnes physiques

Mme Véronique BONICHON
M. Charles Du DRESNAY
M. Laurent GELHAYE
M. Stéphane LAPUJOLADE
M. Alain PITTAVINO
M. Eugène RIEDWEG

Personnes morales

CCI Mulhouse
CIC Est
m2A
STUCE (Colmar)
TRANSDEV

Employeurs - Groupe

DAF Transdev
Caisse des Dépôts et Consignations
Directeur Transdev Grand Est
Directeur de l'Innovation
Directeur Industriel France
Ancien Président du Conseil d'Administration

Représentants

M. Thiébaud ZELLER
Mme Béatrix METIVIER
M. Denis RAMBAUD
Mme Catherine HUTSCHKA
M. Francis CHAPUT

DIRECTION

M. Philippe CHERVY Directeur Général

COMITE DE DIRECTION

M.	Franck BERGEAT	Directeur des Ressources Humaines
M.	Dany KEREZEON	Directeur d'Exploitation
M.	Fabrice SAKEZIN	Directeur Administratif et Financier
M.	Alexis STEYAERT	Directeur Technique
Mme	Valérie TRIBOULET	Directrice Commerciale et Marketing



SOMMAIRE

	<i>Page</i>
1. OFFRE, FREQUENTATION, RECETTES.....	4
1.1 Evolution de l'offre.....	4
1.1.1 Le secteur ouest du réseau repensé avec l'ouverture d'IKEA.....	4
1.1.2 Le réseau Soléa s'étend à Wittelsheim.....	5
1.1.3 Le centre-ville de Mulhouse accessible en navette électrique.....	5
1.1.4 Une production kilométrique redéployée.....	6
1.2 Evolution de la fréquentation.....	11
1.2.1 Fréquentation par ligne.....	12
1.2.2 Les parkings relais.....	15
1.3 Recettes commerciales.....	15
1.3.1 Les titres multimodaux.....	15
1.3.2 Les titres occasionnels.....	16
1.3.3 Les abonnements.....	16
1.3.4 Historique des recettes.....	17
1.3.5 Réseaux de distribution.....	20
1.3.6 Contrôle et fraude.....	21
2. PLAN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION.....	22
2.1 Contribuer à la lutte contre la fraude.....	22
2.2 Accompagner l'évolution des lignes sur le secteur ouest.....	23
2.3 Distribution d'un dépliant générique dans l'ensemble des 34 communes expliquant les nouvelles dessertes.....	23
2.4 Proposer des abonnements simplifiés.....	24
2.5 Navette Ecomusée - Parc du Petit Prince.....	25
2.6 La navette du centre-ville en Bluebus.....	26
3. QUALITE DE SERVICE.....	27
3.1 Les engagements qualité contractuels.....	27
3.2 Engagement de Soléa dans une démarche globale de qualité.....	27
3.3 Les réclamations clients.....	29
3.4 Accessibilité du réseau.....	30
3.5 Prévention et sécurité.....	31



3.6 L'exploitation du tramway	32
3.6.1 Accidentologie.....	32
3.6.2 Le matériel roulant.....	33
3.6.3 Les Installations Fixes.....	34
3.7 L'exploitation bus	35
3.7.1 L'accidentologie.....	35
3.7.2 La disponibilité du parc.....	36
3.7.3 Le patrimoine.....	36
3.8 Travaux de remise aux normes du remisage bus : avancement du dossier en 2014	37
3.9 CICE	37
4. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	38
5. LE TRAM-TRAIN	39
5.1 Le bilan de l'exploitation conjointe Soléa/Sncf	39
5.2 Le bilan de la maintenance	39
5.3 Les différents chantiers	39
5.4 Les dossiers en cours	39
6. RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL	40
6.1 La lutte contre l'absentéisme des conducteurs	40
6.1.1 Le rôle du Responsable Santé Hygiène et Sécurité en 2015.....	40
6.1.2 Politique de recrutement.....	41
6.2 Le dialogue social	42
6.2.1 La Négociation Annuelle Obligatoire.....	42
6.2.2 Accord sur la sécurité des personnes et des biens	42
6.2.3 L'amélioration des conditions de travail.....	42
6.3 Formation	42
6.4 Les effectifs	43
7. ASSISTANCE TECHNIQUE	44
RAPPORT FINANCIER	45
BILAN	46
RESULTAT	54
BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET ANNEXE DES COMPTES ANNUELS	60
ANNEXES	66



1 OFFRE, FREQUENTATION, RECETTES

1.1 Evolution de l'offre

Après une année 2010 ponctuée par l'extension du PTU à 8 nouvelles communes au sud de l'agglomération et la mise en service commerciale du tram-train à l'ouest, 2011 a été l'année de la diversification de l'offre déployée avec la création de Filéa et du site de covoiturage.

L'année 2012 a été une année de stabilisation de l'offre : elle représente en kilométrage une année complète d'amélioration de la fréquence sur 2 lignes bus structurantes (10 et 16) appliquée à partir de septembre 2011 ainsi que de la progression de la desserte de la zone d'emploi du Pôle 430 par la ligne 23.

2013 a accueilli en septembre un nouveau concept de ligne bus : le tram-bus (ligne 4 au nord de la station Châtaignier), symbolisant une vision modernisée des déplacements en bus dans l'agglomération, et une nouvelle commune, Steinbrunn le Bas, intègre le PTU.

En 2014, le réseau est resté à l'identique dans son organisation générale sur laquelle des améliorations qualitatives ont été apportées.

Dans l'esprit de ce qui a été déployé sur la ligne tram-bus en septembre 2013, la zone de terminus et de battement des lignes 10 et 11 dans le quartier des Jonquilles à Illzach a été entièrement repensé afin d'accueillir les 2 premières

lignes du réseau Soléa dans un nouvel espace dédié, sécurisant et optimisant les circulations des bus.

L'aménagement permet également d'offrir aux voyageurs un véritable lieu d'attente confortable et sécurisé et de bénéficier d'une information en temps réel.

En septembre 2014, la commune de Habsheim bénéficie du service Filéa en heures creuses en remplacement de courses en autocar.

En septembre 2015, deux modifications majeures sont intervenues sur le réseau Soléa :

- La restructuration du secteur ouest,
- la desserte de la commune de Wittelsheim.

La navette du centre-ville de Mulhouse a été mise en service en juin 2015.

1.1.1 Le secteur ouest du réseau repensé avec l'ouverture d'IKEA



L'installation d'IKEA dans le parc des Collines a conduit m2A et Soléa à engager une réflexion sur la desserte de l'ouest de l'agglomération mulhousienne, avec pour objectif d'optimiser l'offre de transport de ce secteur en associant les différentes communes concernées lors de COPIL.

La restructuration validée a conduit à :

- **la modification de la ligne 16** Osenbach <> Camus / Collines / Matisse qui dessert le magasin IKEA une course sur deux (soit toutes les 20 min en semaine), la suivante étant en terminus à Camus, sur un espace réaménagé. Cette réorganisation clarifie l'offre dans le quartier des Coteaux : 2 terminus au lieu de 3 auparavant, intervalle régulier. IKEA a créé un terminus sur son parking au plus près de l'entrée du magasin.

- **la suppression de la ligne 17** Gifop <> Lutterbach Gare et **la restructuration de la ligne 21** Camus <> Zuckerberg. La nouvelle ligne 21 Lutterbach Gare <> Didenheim Mairie dessert les communes de Lutterbach et Didenheim via Dornach Gare (correspondance avec les lignes 3, tram-train, 10 et 32) ainsi que Nations et Bel Air (correspondance avec les lignes 2, 16, 20, 32 et 52). Elle circule aux heures de pointe à une fréquence de 15 minutes. Filéa est proposé en heures creuses :

- entre Lutterbach et les arrêts Verriers et Dornach Gare,
- entre Didenheim et les arrêts Université et Schultz.

• **la modification de la ligne 20** Lilas / Alsace <> Dornach Gare qui s'arrête à Bel Air.

• **La création de la ligne 31** Hôpital E.Muller <> Université qui permet un accès à l'hôpital depuis l'ouest de l'agglomération, soit en correspondance avec la ligne 2, soit en connexion avec le P+Tram. L'exploitation est assurée avec des minibus afin de passer sous la trémie de Brunstatt.

• **La création de la ligne 32** Bel Air <> Dornach Gare. Cette ligne a pour objectif de desservir les zones d'emploi en lien avec la ligne 2 à Bel Air et les lignes 3 et tram-train à Dornach Gare, station également desservie par les trains TER :

- ♦ La ZA de la Mer Rouge
- ♦ Le Technopôle
- ♦ Cora Dornach
- ♦ Le Trident
- ♦ Ikéa
- ♦ Le Parc des Collines

Elle dessert également des centres de formation :

- ♦ Le CFA de l'artisanat
- ♦ L'IUT

Elle circule toutes les 15 minutes en heures de pointe, 30 minutes en heures creuses.

• **Le prolongement de la ligne 52** (desservant les communes de Morschwiller-le-bas, Heimsbrunn et Galfingue) Trivier-Fernandez

/ Campanule <> Nations à Bel Air. L'offre est supprimée en heures creuses à Morschwiller le Bas et remplacée par Filéa, le fonctionnement sur les 3 communes de la ligne est ainsi identique.

1.1.2 Le réseau Soléa s'étend à Wittelsheim



Suite à l'arrivée de Wittelsheim dans l'agglomération, une réflexion a été menée avec la Mairie, m2A et Soléa sur la desserte la plus adaptée aux besoins des habitants de la commune et des équipements présents sur le territoire (lycée, station tram-train notamment).

Deux lignes desservent ainsi Wittelsheim depuis septembre 2015 :

• **La ligne 12** Rattachement <> Etang St Pierre / Cité Amélie 2 a été prolongée jusqu'à l'arrêt Zurcher situé devant le lycée Amélie Zurcher et le collège Jean Mermoz. Elle circule toutes les 23 à 30 minutes et permet de rejoindre le tramway (ligne 1) à la station Rattachement.

• **La nouvelle ligne 53** Bellevue <> Graffenwald dessert le centre de Wittelsheim et transite par l'arrêt Zurcher avant de rejoindre la station tram-train Graffenwald. L'offre est constituée de l'affrètement de la ligne départementale 553 Thann –Wittelsheim, restructurée conjointement avec le Conseil Départemental à cette occasion. Elle est en correspondance avec le tram-train aux heures de pointe. Filéa est proposé aux heures creuses.

1.1.3 Le centre-ville de Mulhouse accessible en navette électrique



Une **nouvelle navette** a été créée en juin 2015 pour améliorer la desserte du **cœur de ville** de Mulhouse. Réalisée avec des véhicules électriques de petit gabarit, elle est **silencieuse, gratuite** et **participative** : chaque voyageur a la possibilité de déposer la somme qu'il souhaite dans l'urne installée à bord et dont le montant est reversé à une association. Le premier bénéficiaire est le Zoo de Mulhouse.

La navette contribue à l'amélioration de l'attractivité du centre-ville et favorise les déplacements entre les parkings en périphérie du centre (parking Buffon) et la zone piétonne. Elle facilite les déplacements des personnes plus âgées ou à mobilité réduite, des touristes ou encore des chalands et permet de

découvrir ou redécouvrir le cœur de la ville de Mulhouse.

Concept simple et innovant : elle s'arrête à la demande sur son parcours, et permet à chacun de l'utiliser au plus près de sa destination.

Une navette connectée :

Les 2 véhicules circulent du lundi au samedi de 10h à 19h (sauf le lundi matin) à une fréquence de 15 minutes. Pour savoir à chaque instant où se trouve la navette la plus proche, **une application mobile permet de visualiser le positionnement des minibus sur le parcours.**

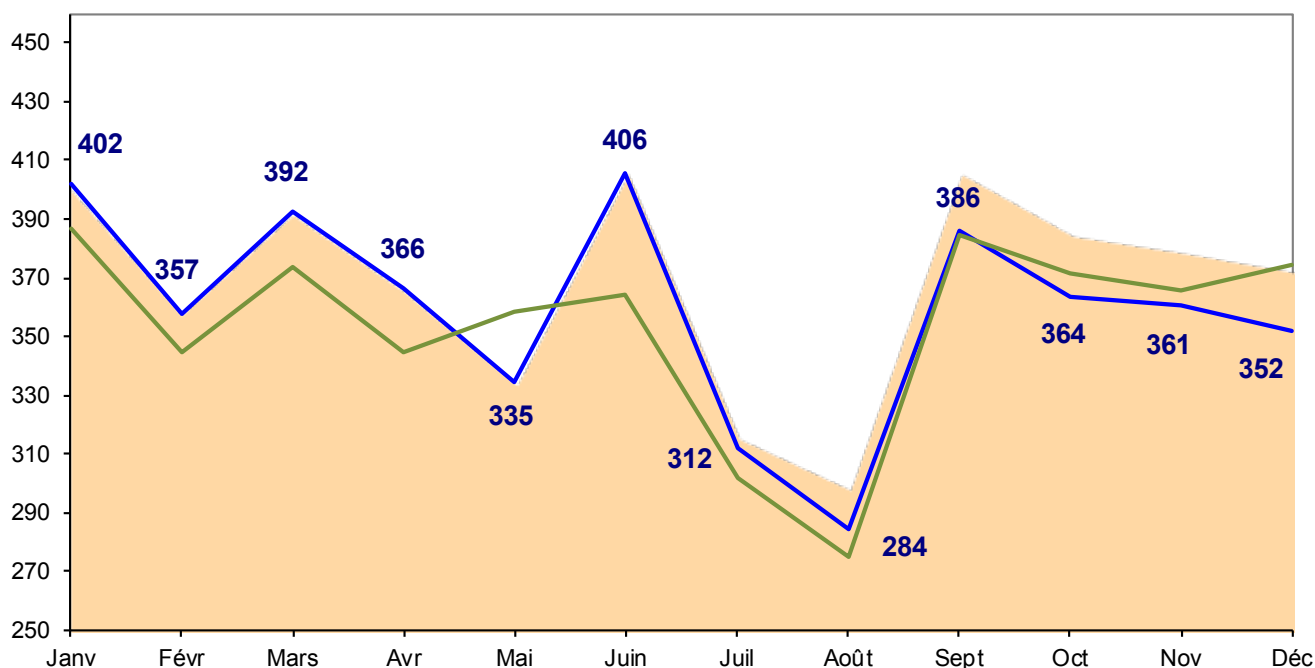
1.1.4 Une production kilométrique redéployée

La politique d'optimisation de l'offre menée sur le réseau se traduit par les résultats suivants par mode d'exploitation :

	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	évolution
Kilomètres Bus (en milliers)	4 557	4 549	4 534	4 695	4 503	4 246	4 317	1,67%
Kilomètres BHNS (en milliers)					134	379	361	-4,88%
Kilomètres Navette Electrique (en milliers)							20	
Kilomètres Tramway (en milliers)	953	1 021	1 169	1 197	1 186	1 185	1 185	0,02%
Kilomètres Tram-Train (en milliers)		6	91	90	88	89	90	1,23%
Kilomètres Sous-traités et Affrétés (en milliers)	859	858	959	947	996	1 066	982	-7,93%
Total kilomètres (en milliers)	6 369	6 434	6 753	6 928	6 906	6 965	6 955	-0,15%

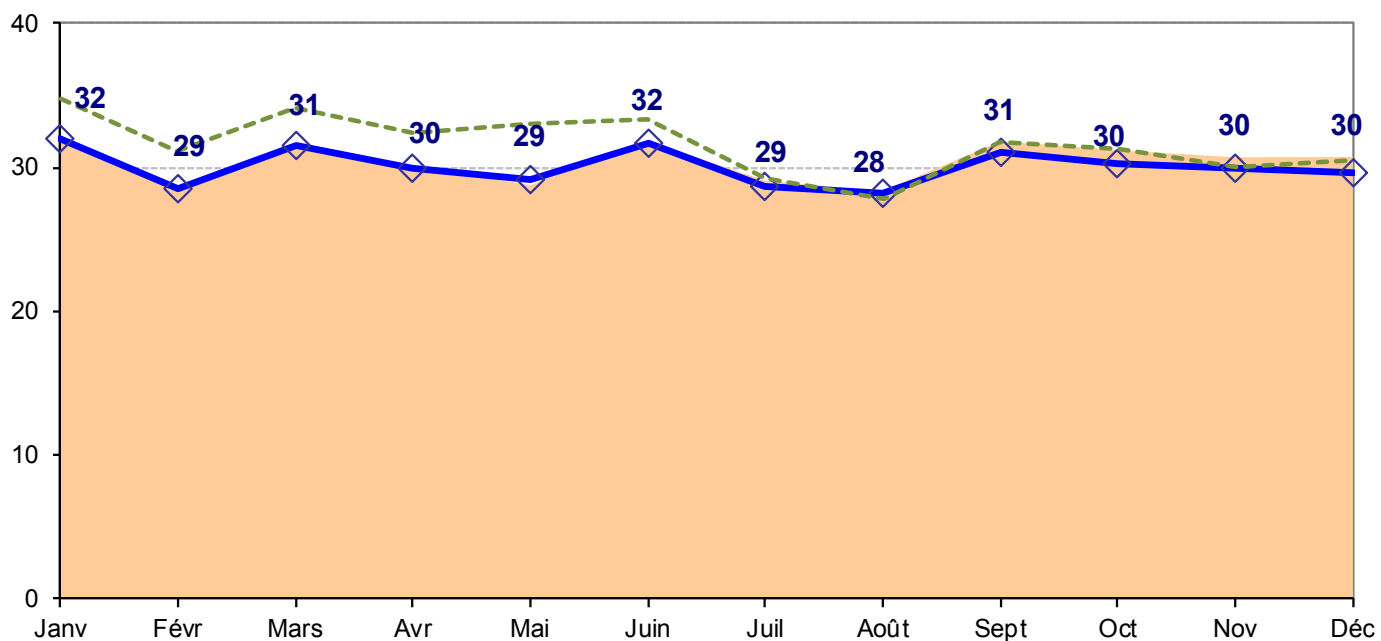
**Kilomètres parcourus
Autobus Soléa**

— Budget 15
— Réalisé
— N-1



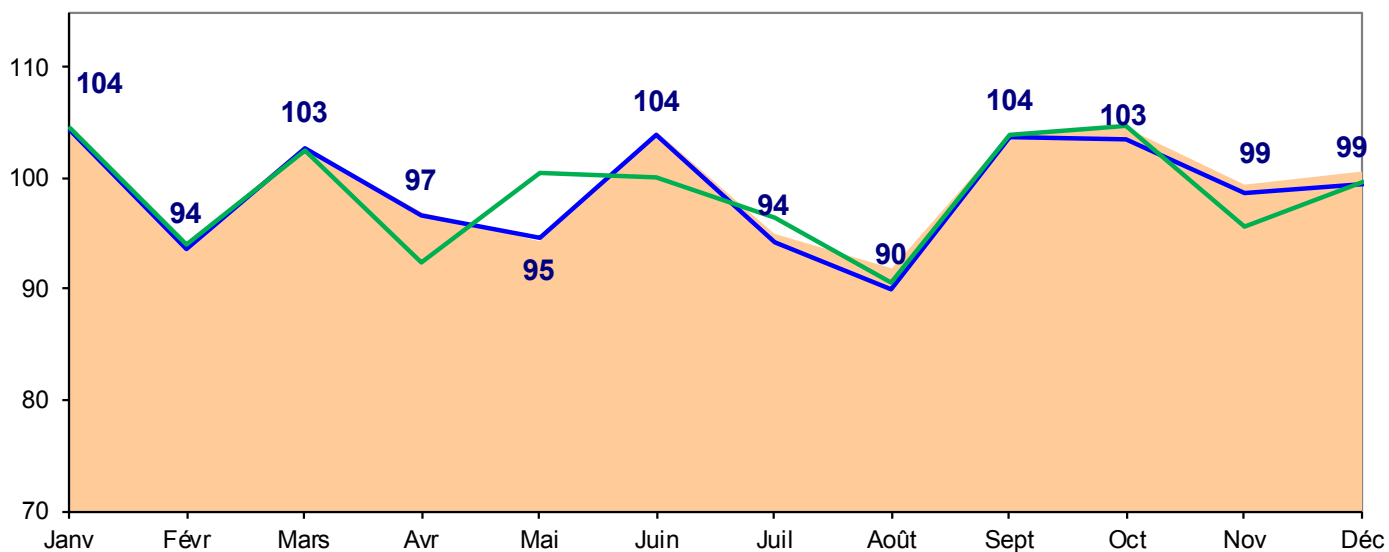
Kilomètres parcourus BHNS Soléa

— Budget 15
— Réalisé
- - - N-1

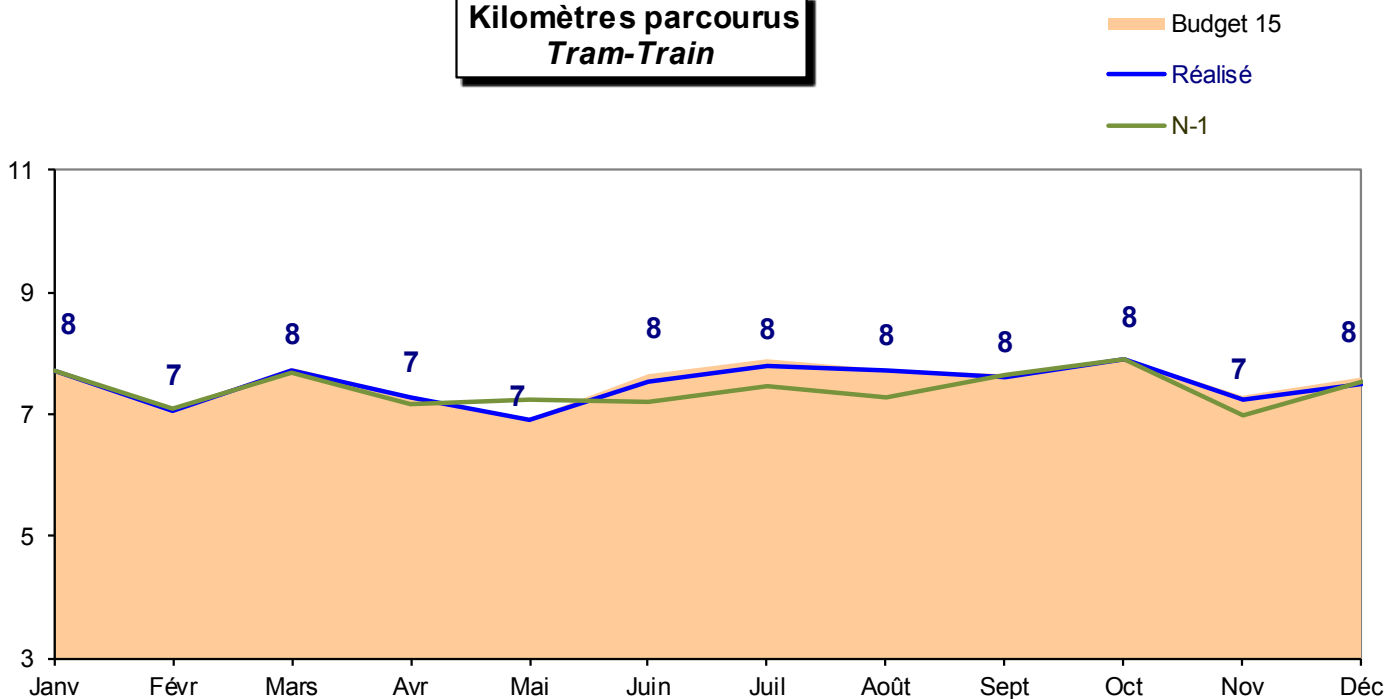


Kilomètres parcourus Tramway Urbain

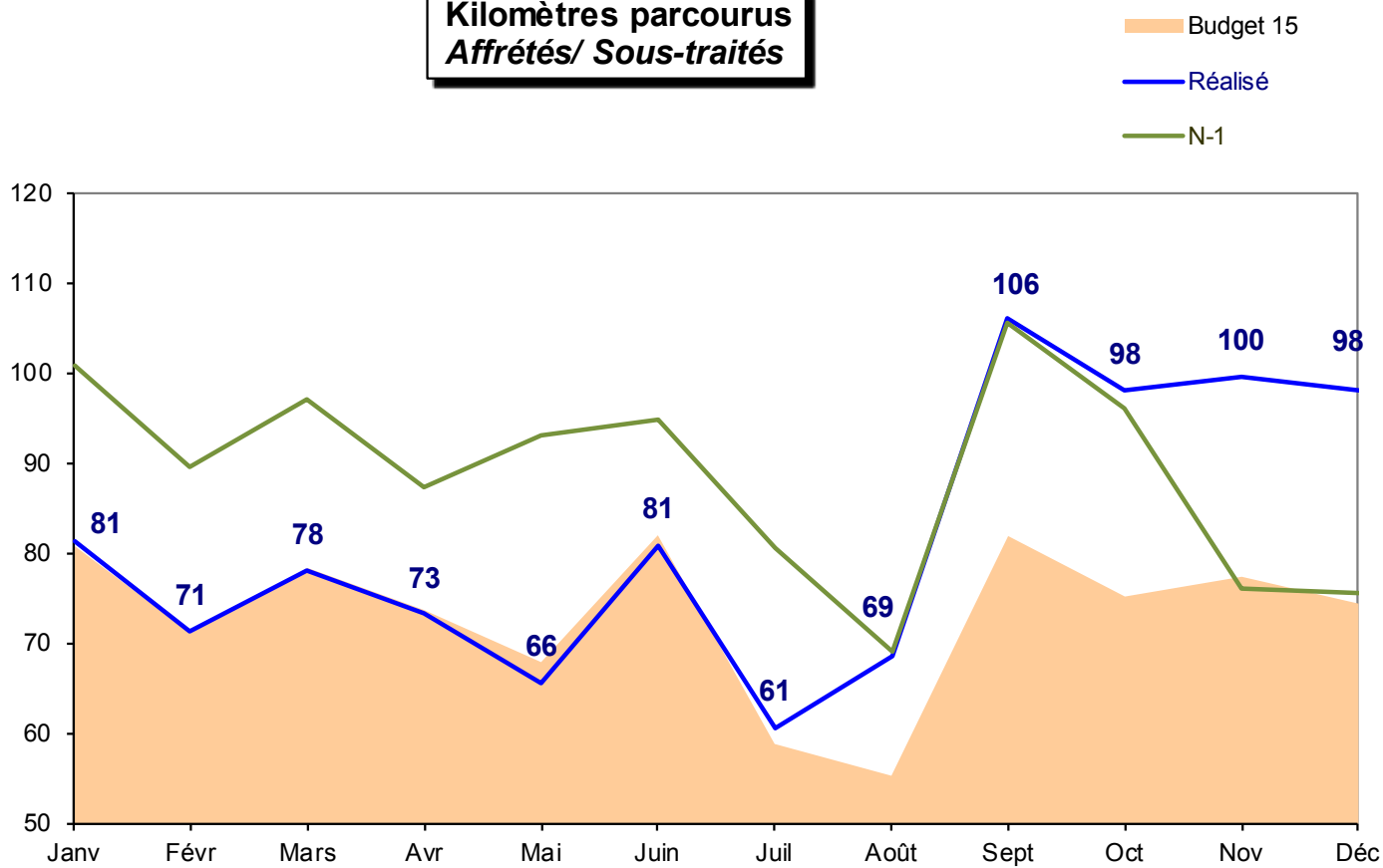
— Budget 15
— Réalisé
— N-1



Kilomètres parcourus Tram-Train

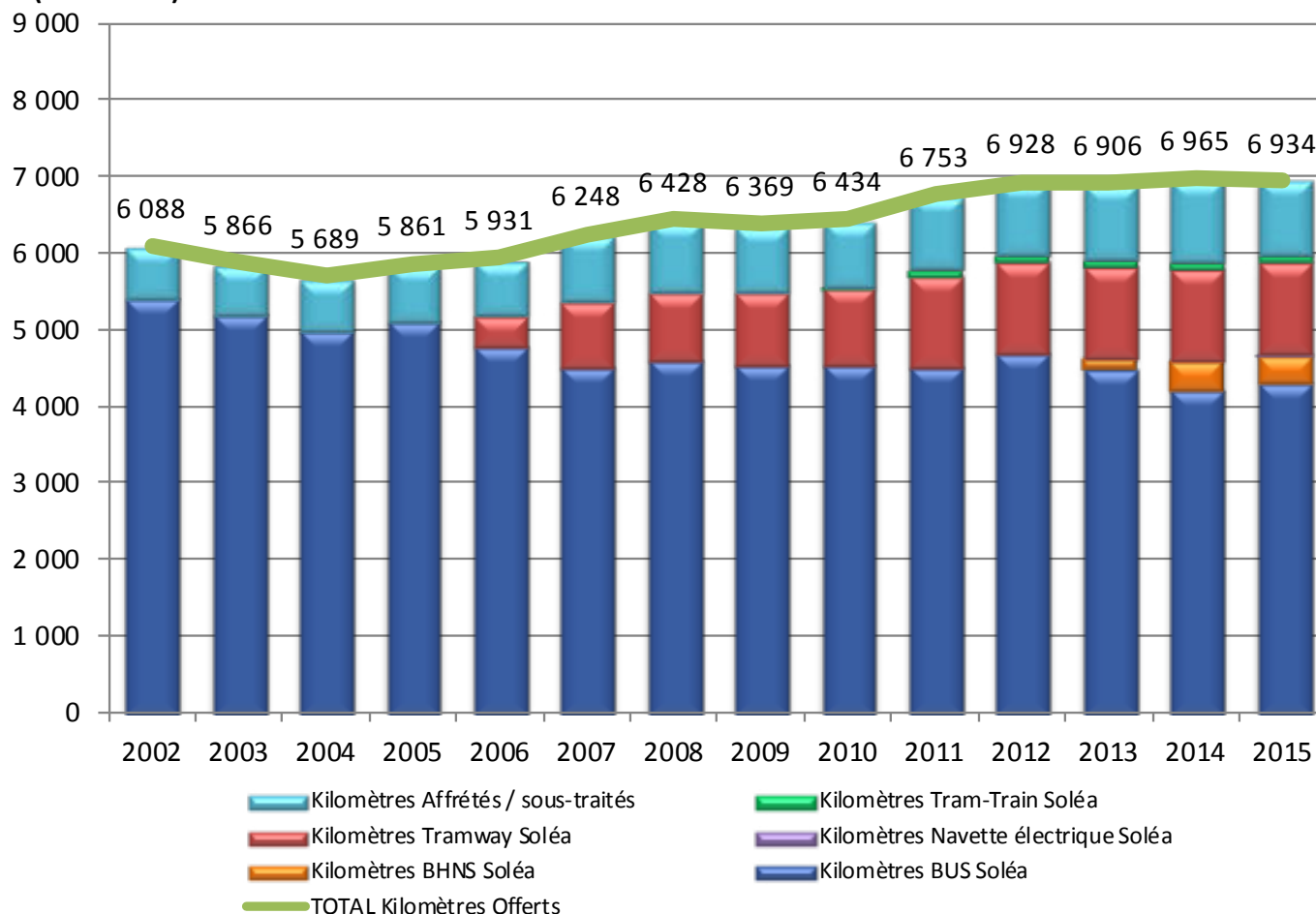


Kilomètres parcourus Affrétés/ Sous-traités



Evolution de la production kilométrique

Nombre de km
(en milliers)



L'offre de transport diminue en 2003 et 2004 du fait de l'organisation du réseau pendant les travaux du tramway : temps de parcours augmentés, effectifs de conduite constants, ajustement de l'offre à la baisse.

- En 2005, elle augmente suite aux améliorations apportées à partir des horaires d'hiver 2004/2005, appliqués à compter de septembre 2004.

En 2006, elle est stable jusqu'en avril, puis augmente à partir de la mise en service du tramway.

- 2007 correspond en année pleine à la configuration complète du réseau restructuré et intègre

l'effort déployé en septembre sur les communes périphériques et les lignes bus 11, 12 et 19.

2008 intègre en année pleine les efforts déployés en septembre 2007 ainsi que le resserrement des fréquences en hyper pointe le matin sur le tramway pour absorber la charge.

2009 combine une extension de tramway à kilomètre constant et une politique de réduction des kilomètres bus, ce qui se traduit par une baisse globale des kilomètres (en propre ou en sous-traitance) de 2,2% par rapport à 2008 et une augmentation du tramway de 7%.

- 2010 intègre les variations kilométriques générées par

l'extension de la ligne 1 en 2009 (restructuration bus, suppression d'une ligne sous-traitée, augmentation offre tramway sur 3 stations) ainsi que la réintégration de kilomètres bus supprimés en 2009 lors de la démarche de réduction des kilomètres totaux. La rentrée anticipée des rames le soir en semaine 3 été maintenue.

La mise en service du tram- train conjointe à la création de la ligne 3 et de la restructuration de 3 lignes bus ayant eu lieu le 12 décembre ne pèse pas dans la production kilométrique annuelle 2010.

- **En 2011**, la variation de km effectués en tramway (+ 148 000 km) provient principalement de la ligne 3 circulant entre Gare Centrale et Lutterbach Gare et comptant sur l'année complète en 2011. Les kilomètres tram- train sont des kilomètres nouveaux en 2011, la mise en service du tram- train datant de décembre 2010. Ils pèsent pour 85 000 km dans la hausse de l'offre.

L'extension du PTU à 8 nouvelles communes s'est traduite par une hausse des kilomètres affrétés au Conseil Général et des kilomètres de transport à la demande de l'ordre de 100 000 km au total.

- **En 2012**, le volume global des km est directement impacté par son statut d'année bissextile qui augmente mécaniquement l'offre par rapport à 2011. La variation globale des km effectués en tramway provient également du maintien en ligne des 2 rames qui, jusqu'en septembre 2011, rentraient au CEM entre 14h et 16h.

Les km bus augmentent du fait du cadencement des lignes 10 et 16 et également suite à l'amélioration de l'offre sur la ligne 23 mise en œuvre en septembre 2011. Les travaux

du pont Anna Schoen qui ont débuté en juillet 2012 à Mulhouse ont également impacté fortement les km de la ligne 10.

La baisse du km tram- train est liée à la suppression de la 1ère course du matin remplacée par un TER.

La baisse des kms sous- traités et affrétés est liée à la réorganisation de l'offre périurbaine suite à l'élargissement du PTU, basée sur la suppression d'une partie de la sous- traitance et la mise en place de Filéa en septembre 2011.

- **En 2013**, le volume global des kilomètres (6,9 M km) est stable par rapport à 2012.

Le volume en bus baisse légèrement (-60 000 km) en raison d'une diminution de l'offre impactant la fréquence des lignes 15, 17 et 23 pendant l'été 2013.

Les kilomètres sous- traités et affrétés augmentent d'environ 50 000 km du fait de l'extension du PTU à Steinbrunn le Bas et en raison du transfert de circuits scolaires du CG 68 au réseau urbain (accord CG68/ m2A).

Le tramway et le tram- train représentent le même volume de kilomètres qu'en 2012.

- **En 2014**, le volume global des kilomètres (6,9 M km) progresse légèrement par rapport à 2013 (+0,8%).

Cette hausse provient des kilomètres sous- traités et affrétés qui augmentent de 60 000 km sur l'année par rapport à 2013 (impact sur une année complète de la modification du PTU intervenue en septembre 2013).

- **En 2015, le volume global des kilomètres produits (6,96 M km) est stable par rapport à 2014 (-0,15%).**

La répartition par mode de transport a évolué :

- ♦ Les km réalisés en bus en propre ont progressé de 1,6% du fait de l'extension à Wittelsheim notamment.

- ♦ Les km en tram et tram- train sont stables.

- ♦ Les km sous- traités et affrétés baissent de près de 80 000 km sur l'année par rapport à 2014 suite à la réorganisation des dessertes périurbaines (augmentation des dessertes en Filéa et suppression de courses régulières en autocars).

- ♦ La navette centre- ville représente 20 000 km en 2015.

1.2 Evolution de la fréquentation

Après 3 années successives de baisse de la fréquentation de 2003 à 2005 dans un contexte de baisse quantitative et qualitative d'offre, la tendance s'était inversée en 2006 avec un retour à la hausse de la fréquentation (470 000 déplacements, soit +2,8 % / 2005). En 2007 et 2008, cette hausse s'est poursuivie et amplifiée.

Après une année 2009 qui avait vu la fréquentation du réseau se stabiliser à un peu plus de 19 millions de déplacements (déplacements évalués d'après les ventes et les mobilités par titre selon les mobilités annexées au contrat de DSP) après 3 années de hausse, la fréquentation globale a légèrement décliné en 2010, de l'ordre de -0,5 %.

En 2011, suite à la mise en service commerciale du tram-train et la restructuration des lignes bus sur le secteur ouest, la fréquentation a progressé de 1,4% par rapport à 2010, soit +0,9% par rapport à 2009, affichant ainsi 19,5 millions de déplacements annuels.

En octobre 2013, la fréquentation dénombrée par enquête sur un jour de semaine scolaire affiche une progression de 4,9% par rapport à la fréquentation mesurée fin 2011, soit l'équivalent de 5 000 voyages supplémentaires par jour.

Les voyages comptabilisés en octobre 2013 (source enquête BVA, dernière enquête de dénombrement effectuée) sur le réseau un jour type de semaine scolaire représentent ainsi :

- 61 000 voyages sur les lignes tramway et tram-train (interne PTU) /jour
- 51 000 voyages sur les lignes bus/jour
- 112 000 voyages sur l'ensemble des lignes.

55% des voyages sont effectués en tramway ou tram-train, 45% en bus, répartition stable depuis 2010.

Entre 2006 et 2013, le trafic bus a progressé de 19,5%.

En novembre 2015, une enquête de dénombrement a été réalisée sur les lignes bus du réseau afin d'actualiser les dernières données disponibles (datant de 2013). La nouvelle fréquentation dénombrée sur un jour de semaine scolaire s'élève à 48 500 voyages / jour et affiche une baisse de près de 6% par rapport à la fréquentation mesurée fin 2013, soit l'équivalent de 3 000 voyages par jour.

Cet écart peut s'expliquer par plusieurs éléments :

- Le jour de comptage effectué en 2013 sur les lignes fortes du réseau était une journée particulièrement dense en trafic (semaine du 11 novembre),
- la lutte contre la fraude a probablement écarté de nos lignes fortes les voyageurs montant en fraude dans le bus pour des trajets courts,
- la réorganisation de la ligne 20 en septembre s'est traduit par

le report de certaines dessertes sur de la marche à pied vers des arrêts plus éloignés.

Les lignes tramway et tram-train n'ont pas fait l'objet d'un comptage en 2015. Les dernières données datent d'octobre 2013 : 61 000 voyages étaient comptabilisés sur les lignes tramway et tram-train (interne PTU) /jour.

Les comptages de 2013 sur le tramway et le tram-train ainsi que ceux de 2015 sur les lignes bus portent la fréquentation du réseau à 109 500 voyages/ jour selon une répartition stable depuis 2010 :

- 56% des voyages sont effectués en tramway ou tram -train,
- 44% en bus.

1.2.1 Fréquentation par ligne

La fréquentation du réseau (base 2013 pour le tramway et 2015 pour le bus) s'élève à :

109 500 voyages, pour 112 000 en 2013, 108 000 en 2011, 107 000 en 2010, 103 000 en 2008 et 93 000 en 2007.

Les lignes de tramway enregistrent une fréquentation quotidienne de 61 000 voyages.

Les 2 stations principales sont Porte Jeune (28 600 montées-descentes/jour) et Gare Centrale (9 150 montées-descentes/jour).

L1 Gare centrale<>Châtaignier	27 000 (25% du total des voyages)
L2 Coteaux<>Nouveau Bassin	28 000 (26%)
L3 (tramway et tram-train PTU)	6 000 (6%)

Sur les lignes bus, qui enregistrent 44% des montées totales du réseau, les principales lignes sont, par ordre décroissant :

L10 Jonquilles <> Gare Centrale	8 400 (8% du total des voyages)
L11 Brustlein<>Jonquilles	7 600 (7%)
L16 Osenbach<>Camus / Collines IKEA	7 200 (7%)
L15 Vignerons<>Les Fleurs / Espale	4 600 (4%)
L4 Châtaignier<>Ste Barbe/Pont de l'ill	2 700 (2%)
L18 Chemin Vert <> Gare Centrale	2 700 (2%)
L14 Ste Ursule <> Gare Centrale	2 500 (2%)
L19 Place Thiers / Pôle 430 <> Usines	2 200 (2%)
L12 Zurcher / Etang St Pierre <> Rattachement	1 800 (2%)
L30 Hôpital E. Muller <> Gare Centrale	1 700 (2%)
L23 Flandres <> Chevreuils	1 600 (2%)

La fréquentation des lignes bus a diminué de 6% (3 050 voyages en moins un jour de semaine).

Les lignes principales ont particulièrement été touchées par la baisse de la fréquentation, à l'exception de la ligne 10 qui progresse de 2,9% (235 voyages supplémentaires), mais qui avait connu une baisse de 4% en 2013 par rapport à 2011. A contrario, les lignes 11 et 16 avaient progressé fortement en 2013 (respectivement 7% et 15%). On retrouve ainsi, en 2015, un niveau de fréquentation de ces 3 lignes proche de celle de 2011.

La restructuration du **secteur ouest** a modifié les habitudes de déplacement des clients. Les lignes 31 et 32 n'ont pas encore trouvé leur clientèle. Une enquête est programmée en avril 2016 sur les habitudes de déplacement des clients de la ligne 31 et des campagnes de communication sont programmées à destination des cibles de ces deux lignes.

Le prolongement de la **ligne 12** à Wittelsheim a, quant à lui, permis une progression de la fréquentation sur cette ligne de 9%.

Le **secteur est**, avec les lignes 14, 18 et 30 augmente de 3%, soit près de 200 montées supplémentaires, liées notamment à la forte progression de la ligne 14 (251 voyages supplémentaires, +11.3%.)

L'axe Tram-train



En ce qui concerne l'axe tram-train, les comptages d'octobre 2013 affichent 6 000 voyageurs quotidiens, soit une progression de la fréquentation des lignes 3 et tram-train dans le périmètre urbain de 72% entre janvier 2011 et octobre 2013.

Répartition des voyages entre Gare Centrale et Lutterbach Gare

- ♦ 33% des montées-descentes à Porte Jeune et Gare Centrale
- ♦ 25% dans le centre-ville de Mulhouse : stations Mairie, Porte Haute et Tour Nessel
- ♦ 10% à Lutterbach Gare
- ♦ 11% sur les stations de Dornach : Zu Rhein et Dornach Gare

Le tram-train entre l'agglomération mulhousienne et la Vallée de Thann par jour de semaine en moyenne :

Près de 2 900 voyageurs circulent quotidiennement au sein du PTU à bord du tram-train, 2 000 effectuent un trajet entre une station de la Vallée et le PTU, dont 25% montent ou descendent à Lutterbach Gare, 800 déplacements s'effectuent entre 2 stations de la Vallée, hors du PTU Mulhousien.

L'axe Mulhouse – Thann :

Plus de 5 600 voyageurs bénéficient des services du tram-train (hausse de 24% depuis 2011),

2 000 voyageurs voyagent en TER (source SNCF),

3 000 voyageurs en tramway

Ter + tram-train + tramway

= environ 11 000 voyages par jour.

Une fréquentation globale de l'axe multiplié par 2 entre fin 2013 et 2009 (chiffres de trafic 2009 sources SNCF).

Les voyages par kilomètre

Sur la base des voyages 2013 sur les lignes tramway et tram-train, 2015 sur les lignes bus, le ratio voyages / km du réseau est stable, avec une baisse de 0,1 entre 2013 et 2015 :

- 17,3 sur les lignes de tramway 1 et 2 en 2013, pour 17 en 2011,
- 6,4 sur les lignes 3 et tram-train (PTU) en 2013 pour 6 en 2011,
- 3,4 sur les lignes de bus en 2015 pour 3,5 en 2013.

V/K PAR LIGNE	Voyages 2015 *	V/K
Ligne 1 Gare Centrale <> Châtaignier	27 065	18,1
Ligne 2 Coteaux <> Nouveau Bassin	28 233	16,5
Ligne 3 Gare Centrale <> Lutterbach Gare	3 025	6,4
Ligne Tram-Train Gare Centrale <> Lutterbach Gare (trajets PTU)**	2 885	6,5
Ligne 4 Châtaignier <> Ste Barbe / Pont de l'III	2 724	2,8
Ligne 10 Jonquilles <> Gare Centrale	8 356	4,2
Ligne 11 Brustlein <> Jonquilles	7 639	6,2
Ligne 12 Zurcher / Etang St Pierre <> Rattachement	1 788	2,3
Ligne 14 Ste Ursule <> Gare Centrale	2 479	3,7
Ligne 15 Vignerons<> Les Fleurs / Espale	4 566	3,0
Ligne 16 Osenbach <> Camus / Collines IKEA	7 168	3,9
Ligne 18 Chemin Vert <> Gare Centrale	2 701	2,5
Ligne 19 Place Thiers / Pôle 430 <> Kingersheim Usines	2 250	1,7
Ligne 20 Lilas / Alsace <> Bel Air	1 119	1,9
Ligne 21 Didenheim Mairie <> Lutterbach Gare / Kleindorf	1 492	2,8
Ligne 22 Kingersheim Usines <> Rotonde / St Jean	1 358	2,1
Ligne 23 Flandres <> Chevreuils	1 644	2,4
Ligne 24 Colibris <> Lefebvre	453	2,5
Ligne 30 Hôpital Emile Muller <> Gare Centrale	1 712	3,3
Ligne 31 Hôpital Emile Muller <> Université	288	0,7
Ligne 32 Bel Air <> Dornach Gare	575	1,5
TOTAL RESEAU	109 520	5,6
BUS	48 312	3,4
TRAMWAY et TRAM-TRAIN	61 208	14,9

* voyages 2013 sur les lignes tramway et tram-train

** voyages réalisés dans le PTU (hors voyages intra-vallées et tous voyages PTU - vallée)

Le v/k tramway sur un jour de semaine scolaire a constamment progressé de 2006 à 2008, passant de 15,3 à 19,9. Avec l'extension sur la ligne 1 à Bourtzwiller puis la mise en service de la ligne 3 et du tram-train modifiant la répartition des voyages et l'organisation des déplacements, ce ratio a baissé, passant à 17,3 (hors ligne 3 et tram-train) en 2013.

1.2.2 Les parking relais

La fréquentation a légèrement diminué en 2015 (-3,3%), néanmoins 106 600 voitures se sont stationnées sur l'un des deux parkings en achetant un ticket P+tram.

La baisse a été marquée sur les trois premiers trimestres 2015, pour s'inverser fortement le dernier trimestre (+16% de fréquentation).

De plus, malgré le changement de l'usage du P+t à la rentrée de septembre 2015 (un ticket unique pour tous les passagers et le conducteur) dans le cadre de la lutte contre la fraude, l'occupation moyenne par voiture reste quant à elle inchangée par rapport à 2014 soit en moyenne 1,7 personnes par voiture, ce qui induit près de 400 000 voyageurs principalement

sur les lignes tramway.

Le parking Université est sensiblement plus fréquenté que celui de Nouveau Bassin (231 voitures/jour contre une moyenne de 213 voitures/jour).

Le mois de décembre est le mois le plus fort en usage P+t et représente plus de 13% des stationnements annuels.

1.3 Recettes commerciales

Les recettes HT ont augmenté de +8,54% en 2015 après une baisse de 0,81% en 2014, passant de 9 132 K€ fin 2014 à 9 912 K€ fin 2015 soit + **780K€**.

L'augmentation globale des tarifs en septembre 2015 est de 1,04% après une hausse des tarifs de 2,2% en septembre 2014.

Cette hausse concernent l'ensemble des titres excepté les tickets 1 voyage et Famille. Le ticket Duo a quant à lui augmenté de 3,70% passant de 2,70€ à 2,80€.

La gamme tarifaire des abonnements a été modifiée.

Les abonnements ne sont plus liés à un statut (collégiens, étudiants, jeunes actifs...) mais à l'âge (-26 ans, 26/64 ans, 65 ans et +).

L'âge de la gratuité a été abaissé, passant de 6 à 4 ans.

La décision de la Ville de Mulhouse de prendre en charge 60% du coût de l'abonnement annuel pour les élèves de - 22 ans depuis septembre 2014

et les modifications d'attribution des abonnements impactent plus fortement en 2015 qu'en 2014 la structure des ventes (annuels/mensuels) et par conséquent le ratio recettes/voyages : c'est la première année complète et le nombre d'abonnés annuels a encore progressé en septembre 2015, à Mulhouse mais également dans les autres communes de l'agglomération.

Une convention signée entre m2A et la Région permet depuis la création de la nouvelle desserte de la commune de Wittelsheim d'accéder aux tram-trains entre Graffenwald et Gare centrale avec la billetterie Soléa (abonnements et tickets) et ne nécessite plus l'achat d'un titre multimodal comme Attitudes.

1.3.1. Les titres multimodaux

La réouverture en 2012 de la ligne Mulhouse-Mulheim-Freiburg a conduit à la création d'un titre

multimodal transfrontalier, DuAl. Ticket Journée et abonnement mensuel sont disponibles pour voyager avec un titre unique de Freiburg ou Mülheim jusqu'à Mulhouse avec accès au réseau Soléa.

Les titres multimodaux sont composés des trois gammes suivantes :

- ♦ **Alsaplus** (=train+Soléa): abonnements mensuels et hebdomadaires, pour étudiants et pour salariés, ticket 24h et groupe régional,
- ♦ **Attitudes** (créé en décembre 2010 pour le tram-train) : ticket 1 voyage vendu à l'unité ou en carnet de 10, ticket Aller-retour, abonnement mensuel.
- ♦ **DuAl**(=trainFreiburg+Soléa): ticket journée et abonnement mensuel

Avec un CA de 466 K€ en 2015, la vente des titres multimodaux représente **4,71% des recettes** totales. Cependant ces recettes baissent à nouveau en 2015:

- 2,68% entre 2014 et 2015 et - 1,45% entre 2013 et 2014 après une forte hausse (+14%) en 2013.

Les tickets représentent 7,3% des ventes de titres multimodaux avec 35K€ (dont 28K€ pour les tickets Attitudes) soit une baisse de 6,14% par rapport à l'année 2014. Cette baisse impacte tous les titres sauf le ticket Attitudes Aller-retour qui lui progresse de 4,42 par rapport à l'an passé.

Les abonnements représentent 430K€ de recettes en 2015 pour 441K€ en 2014. Cette baisse de plus de 2% se répartie ainsi :

- ♦ Alsaplus : -9K€
- ♦ Attitudes : -2K€

1.3.2. Les titres occasionnels

Les recettes HT des titres occasionnels ont augmenté de 12,33%.

Les recettes des tickets Unité et Duo ont augmenté respectivement de 16,64% et 14,62% et représentent à elles seules 66% de la recette totale des titres.

Le ticket 3 jours continue quant à lui sa progression avec 32K€ de recette contre 27K€ en 2014.

Le ticket Groupe 10 personnes connaît une augmentation de 21% par rapport à 2014 passant de 56K€ à 68K€.

1.3.3. Les abonnements

Globalement, les recettes abonnement ont progressé de 7% sur l'année.

La modification des règles d'attribution des abonnements qui ne sont plus liés à un statut mais à l'âge a permis de simplifier la gamme tarifaire : les abonnements Junior, Campus et Audace ont été refondus dans l'abonnement 4-25 ans.

Ce changement combiné à la hausse tarifaire significative du coupon mensuel «jeunes» (+6,14%) ainsi qu'à la reconduction du financement des abonnements annuels scolaires mulhousiens ont contribué à la baisse de -18% des recettes sur le nouveau titre mensuel « jeune».

Le report des mensuels «jeunes» sur l'abonnement annuel est notable passant de 1200K€ à 1598K€ soit une augmentation de recettes de + 33% par rapport à 2014.

La part d'abonnés annuels parmi les abonnés de - 26ans est, en 2015, de près de 72% avec près de 4000 abonnés mensuels et plus de 9000 abonnés annuels.

Les recettes d'abonnement tout public ont légèrement progressé par rapport à l'an passé en sachant que celles de 2014 avaient stagné : 3200 abonnés tout public s'abonnent mensuellement et près de 600 annuellement.

L'abonnement Libellule (Soléa + Auto partage) a disparu pour laisser place à une option Citiz qui peut être souscrite sur les 3 abonnements annuels (-26 ans, 26/64 ans, + 65 ans), afin de répondre à une attente exprimée par les séniors souhaitant pouvoir accéder à ce service.

Les recettes d'abonnement séniors de + de 65 ans poursuivent la hausse constatée ces dernières années (+7%) avec près de 9500 abonnements vendus.

Au total, près de 22 000 abonnés circulent sur les lignes Soléa quotidiennement.

1.3.4. Historique des recettes

Evolution des recettes	2003	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014 / 2015	Evolution 2003/2015
Total Tickets / Carnets	3 602 103	4 290 899	4 299 679	4 297 745	4 268 206	4 135 064	4 593 597	11,09%	27,53%
Total Abonnements non scolaires	1 683 594	2 393 790	2 541 797	2 680 505	2 840 812	2 838 707	2 920 640	2,89%	73,48%
Total Abonnements scolaires	1 674 227	1 978 502	2 026 101	2 024 166	2 097 964	2 158 654	2 398 323	11,10%	43,25%
Total Recettes HT	6 959 924	8 663 191	8 867 577	9 002 416	9 206 982	9 132 426	9 912 560	8,54%	42,42%

A partir de l'automne 2003, les effets des travaux préparatoires au tramway et la réduction de l'offre en particulier sur les lignes principales ont pesé sur la fréquentation, phénomène qui s'est accentué fortement au début du printemps 2004. La baisse des recettes s'est interrompue en 2006 et la tendance positive apparue mi-2006 s'est nettement confirmée entre 2007 et 2009.

Après une année de stabilité en 2010, la progression des recettes s'est maintenue régulièrement en 2011 et 2012, elle s'est confirmée en 2013 avec une accentuation marquée de la part de voyages avec abonnement au dépend de

la proportion de voyages avec tickets.

Cette évolution confirmée en 2014 peut s'expliquer par différents phénomènes :

- Une forte hausse des tarifs des tickets notamment le ticket unité en 2013,
- Une forte augmentation des abonnés salariés amplifiée par la prime transport,
- L'augmentation de la fraude.

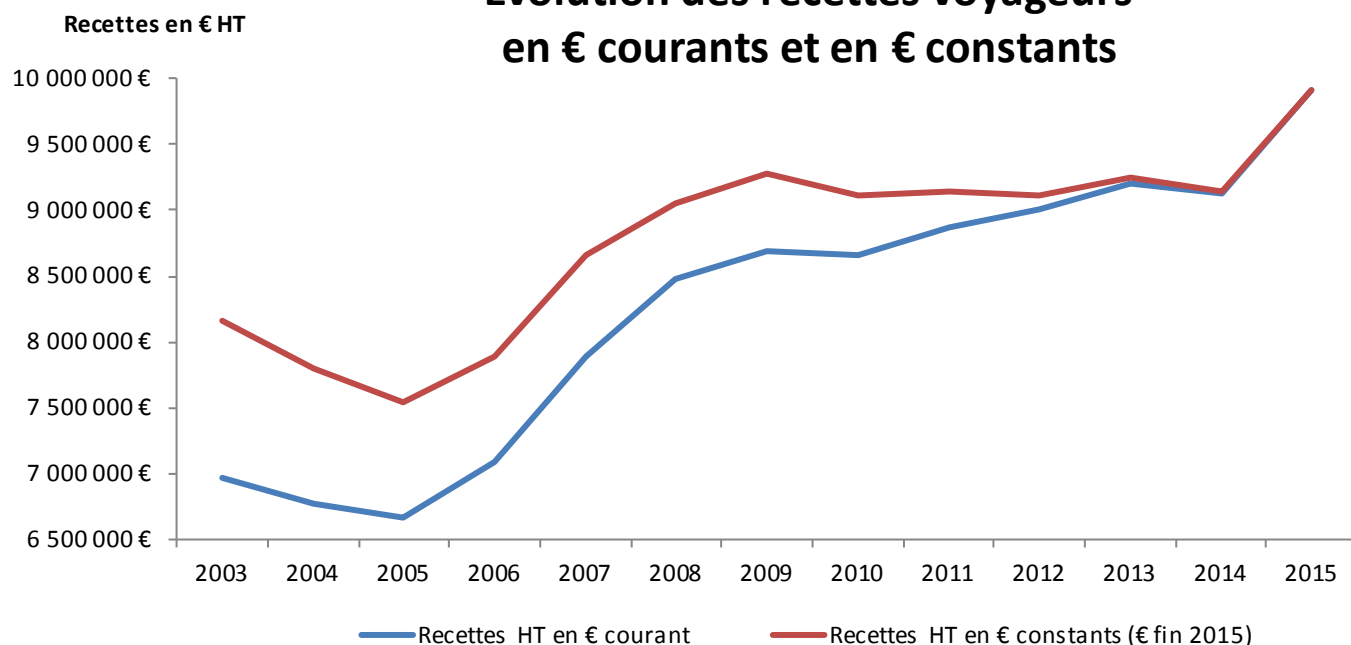
Nous avons assisté début 2014 à la poursuite de la baisse du nombre d'abonnements Liberté constatée en septembre 2013 (parallèlement à la hausse du nombre d'abonnements Joker).

Depuis septembre 2014, les abonnements Liberté ont repris leur progression grâce aux annuels.

L'évolution des recettes est confirmée en 2015 et s'explique notamment par la politique de lutte contre la fraude menée en 2015 :

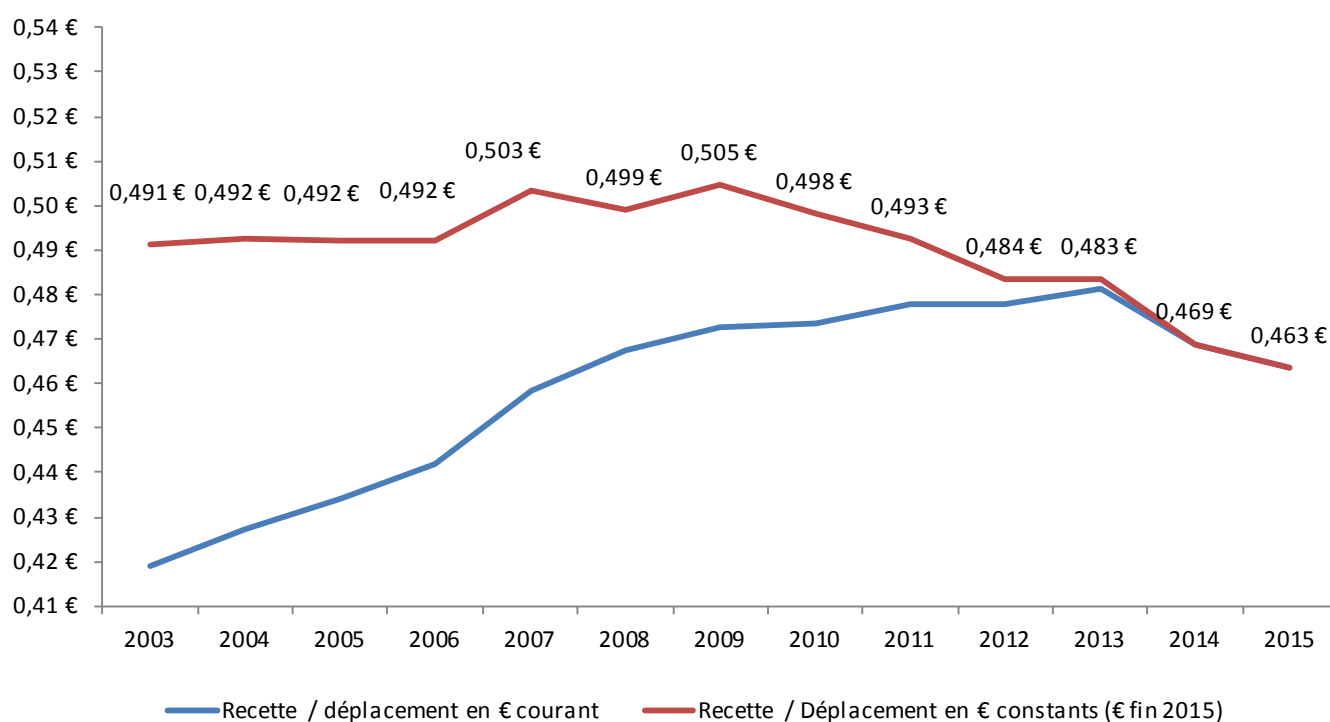
- ♦ + 11,09% sur les recettes de tickets occasionnels ,
- ♦ une forte augmentation des abonnements jeunes,
- ♦ un nouvel abonnement lié à l'âge et non plus à un statut permettant aux étudiants et jeunes actifs de bénéficier d'un tarif plus avantageux.

Evolution des recettes voyageurs en € courants et en € constants



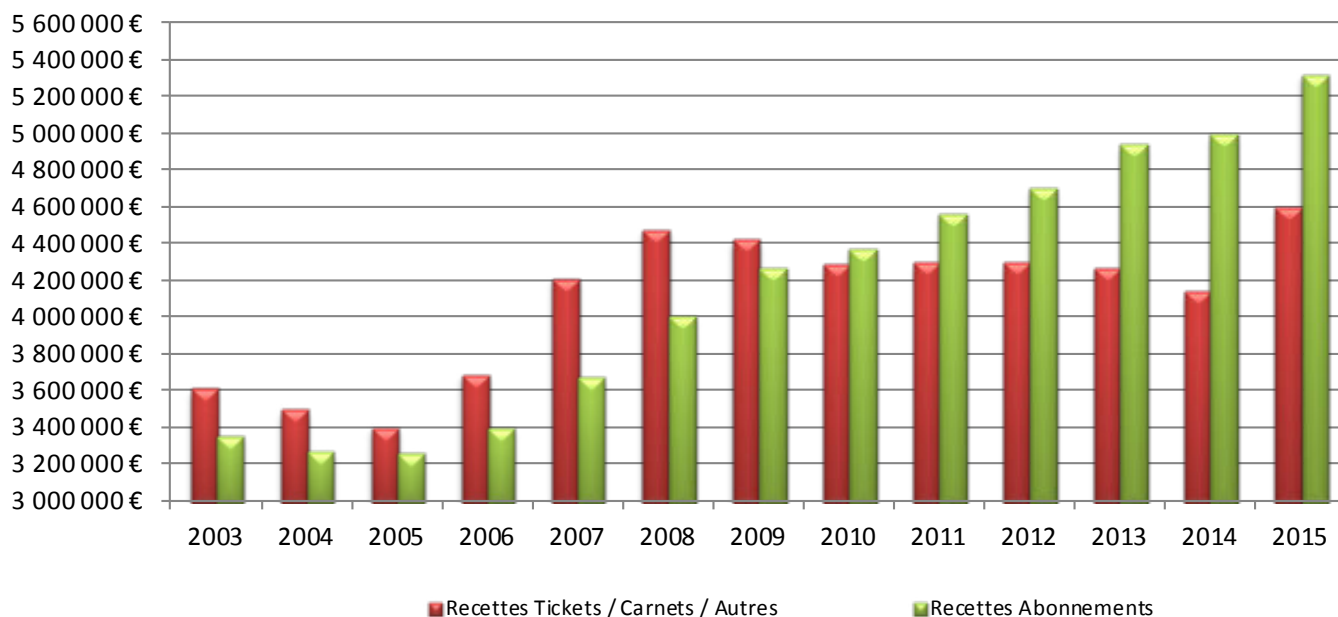
Recettes en € HT

Evolution de la recette au déplacement



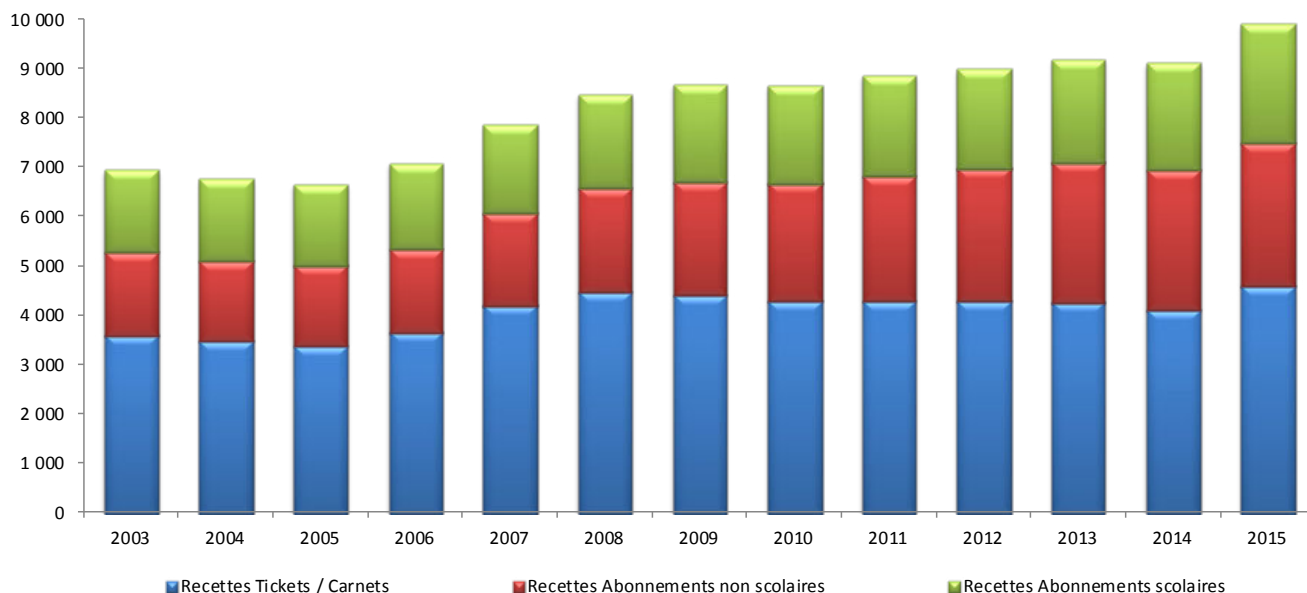
Recettes en €
courants HT

Structure des recettes Tickets / Abonnements



Evolution recettes Soléa par type de titre 2003-2015

en K euros



1.3.5. Réseaux de distribution

La distribution des titres s'effectue via 7 canaux :

- **48 Distributeurs Automatiques de Titres (DAT)** en stations tramway dont 4 sur la voie dédiée (lignes 3 et tram- train) et 2 sur la ligne 4 tram- bus,
- **35 commerçants points de vente dans les communes** dont 1 dans la nouvelle commune Wittelsheim desservie depuis la rentrée 2015 par le réseau Soléa, 3 dans la vallée de Thann pour les titres Attitudes
- **2 agences commerciales** (Porte Jeune et Gare Centrale),
- **les conducteurs** à bord des bus,
- **la vente par correspondance** (prélèvement mensuel Goélan et paiement annuel),
- **la boutique en ligne,**
- **les smartphones.**

Le m-ticket permet d'acheter et de stocker des tickets pour des voyages occasionnels pour soi ou ses proches : ticket unité, en carnet, ticket événementiel (Mulhouse Cité Gonflée, Etofféeseries...)

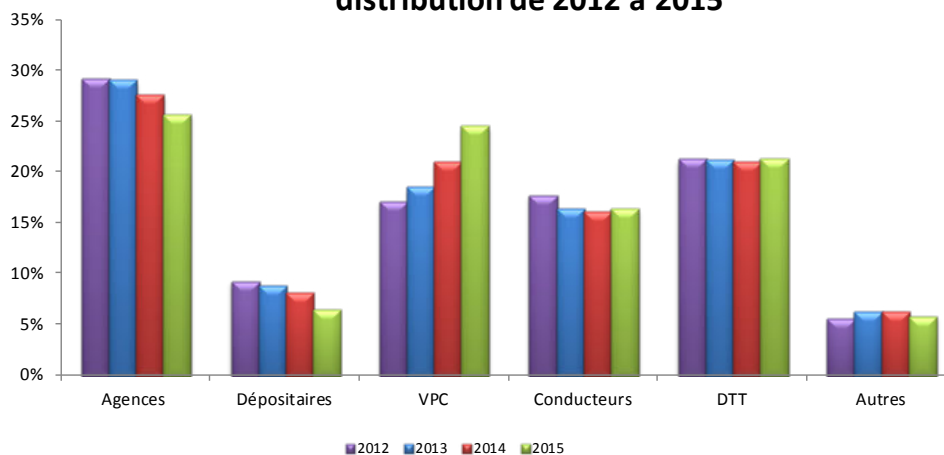
Le paiement s'effectue par carte bancaire. Lors du déplacement, il suffit de valider le(s) titre(s) choisi(s) et de montrer au conducteur l'écran de son smartphone.

Les recettes induites par ce titre depuis son lancement en 2014, progressent passant d'une moyenne de 593€/mois à 980€/mois en 2015.

La boutique en ligne propose un paiement sécurisé par carte bancaire grâce à l'interface bancaire de la Caisse des Dépôts et un envoi sans frais dès 15€ de commande. Tous les titres sont disponibles (sauf P+tram, 1 voyage, Duo). La boutique permet également de créer directement sa carte d'abonnement.

Les abonnements Joker n'étant disponibles jusqu'à présent qu'en agences commerciales sont également proposés sur l'e-boutique (système sécurisé/ gestion des droits).

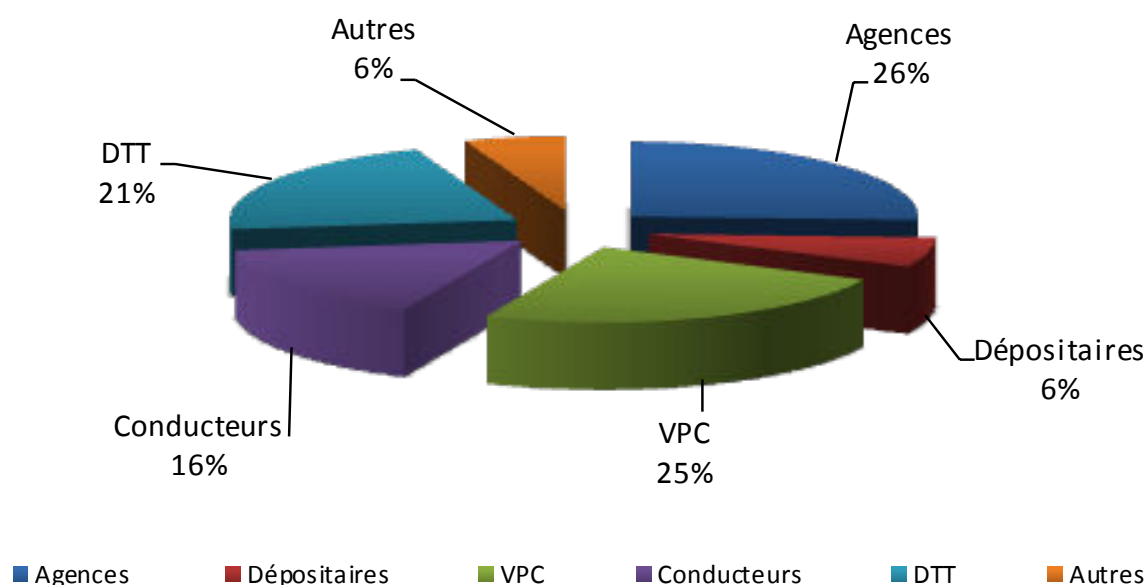
Evolution de la répartition des recettes par circuit de distribution de 2012 à 2015



La hausse de la part des ventes, déjà constatée en 2014, effectuées via la vente par correspondance (Goélan, abonnement annuel) se confirme. Elle passe de 20,99% en 2014 à **24,49% en 2015** au détriment des agences commerciales et des dépositaires qui perdent 2 points. La part des ventes DTT et conducteurs reste quant à elle stable (respectivement 21% et 16%).

Cependant la plus grande part des recettes voyageurs est encore réalisée par le circuit de distribution classique que sont les **agences commerciales (26%)**.

Répartition des recettes voyageurs 2015 par circuit de distribution



1.3.6 Contrôle et fraude

Année	2003	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Contrôles	515 387	819 598	745 699	745 311	839 915	849 347	782 455	1 170 676
Taux de contrôle	2,48%	3,59%	3,28%	3,23%	3,42%	3,56%	3,19%	4,40%
Fraude Apparente	1,48%	1,16%	1,13%	1,66%	1,61%	2,36%	2,77%	2,14%
Nombre de PV	7 583	9 489	8 449	12 403	13 530	20 025	21 695	25 047
Taux de recouvrement	40,02%	50,56%	49,53%	49,18%	46,22%	41,51%	38,60%	33,44%
Effectif	22,17	28,00	28,00	29,42	30,67	31,00	30,00	38,00
Contrôles / ETP	23 247	29 271	26 632	25 336	27 389	27 398	26 082	30 807

Le taux de contrôle annuel a fortement progressé en 2015 (**4,40%** contre 3,19% en 2014) et le nombre de contrôles s'établit à **1 170 676 contrôles pour l'année 2015**, en hausse de 50% par rapport à 2014. Le nombre de verbalisation augmente également de 15%. Ces résultats s'expliquent par le renforcement des équipes de contrôle par 8 agents en contrat d'avenir et le déploiement d'un nouveau dispositif de contrôle par secteur géographique.

Le taux de fraude apparent baisse

globalement (2,14% contre 2,77% en 2014) avec une baisse sensible sur toutes les lignes de bus après la généralisation du plan d'actions de lutte contre la fraude en octobre 2015

dont les mesures principales sont en plus du renforcement des équipes de contrôle :

- la réinstauration des règles d'accès à bord des véhicules,
- la hausse du prix des contraventions,
- la mobilisation générale de l'entreprise pour accompagner les conducteurs.

Les résultats de ce plan d'actions sont encourageants et sont allés crescendo de la phase de test en avril à la généralisation au mois d'octobre 2015. L'année 2016 permettra de déterminer l'impact du plan d'actions de lutte contre la fraude sur une année pleine.

2 PLAN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Le plan de communication s'est concentré en 2015 sur **quatre enjeux majeurs** : l'accompagnement pour la lutte contre la fraude, l'évolution de l'offre de transport, la refonte des abonnements et le déploiement de navettes.

2.1 Contribuer à la lutte contre la fraude

La dernière enquête «Fraude» menée en octobre 2013 a confirmé la hausse du nombre de voyages effectués en fraude sur le réseau Soléa mesurés lors des contrôles en ligne (taux de fraude apparent). L'enjeu important sur la recette perdue et sur le sentiment indirect d'insécurité que ces comportements génèrent nous a conduit à mettre en place **un plan d'actions complet, en association étroite avec m2A.**

Les objectifs du plan d'actions « Lutte contre la fraude » qui s'appuie sur le **recrutement d'emplois d'avenir** sont de réinstaurer le respect des règles d'accès aux véhicules et de **repositionner le conducteur dans la relation clients « maître à bord »** et de dissuader ainsi une part importante des fraudeurs.

Le dispositif d'accompagnement des conducteurs et de sensibilisation des clients a été lancé le 13 avril 2015 et déployé progressivement sur l'ensemble de l'année :

- Phase 1 : lignes 4, 12, 19 et 23,
- Phase 2 : lignes 14, 15, 18, 22 et 30,
- Phase 3 : lignes 10, 11, 16, 20 et 21 ainsi que les nouvelles lignes 31 et 32.

Le plan d'actions de lutte contre la fraude se poursuit en 2016 et va permettre de pérenniser les bonnes pratiques.

En complément de l'affichage à bord des véhicules, un dispositif de **présence terrain des agents administratifs de Soléa** a été organisé toute l'année.



2.2 Accompagner l'évolution des lignes sur le secteur ouest

Le réseau Soléa ne cesse de se développer et de s'adapter à l'évolution du territoire et aux besoins des voyageurs. L'extension du **Parc des Collines** avec l'arrivée d'**IKEA** a amené à repenser l'organisation des déplacements sur ce secteur.

Avec l'arrivée de **Wittelsheim** dans le Périmètre de Transport Urbain, l'offre est étendue dans ce secteur également. Une nouvelle organisation du réseau s'est déployée en septembre 2015.



2.3 Distribution d'un dépliant générique dans l'ensemble des 34 communes expliquant les nouvelles dessertes

Distribution d'un dépliant spécifique dans les 5 communes directement concernées par les changements de ligne (Wittelsheim, Lutterbach, Didenheim,

Brunstatt, Morschwiller), affichage en station. Les supports web (newsletter, bannière web, publication

Facebook) ainsi qu'une campagne d'affichage en station tram ont relayé entre juin et septembre l'information sur les nouveaux atouts de la restructuration.

LIGNE 21

Des points de connexion entre la nouvelle ligne 21 et 5 lignes de bus :

- Ligne 11 à Verriers pour rejoindre le marché.
- Ligne 12 à Dornach Centre, boulevard Mitterrand, pour se rendre dans le nouveau secteur commercial des Collines.
- Ligne 20 à Dornach Gare pour rejoindre les secteurs d'activités des Collines et le Trident.
- Ligne 53 à Bel Air ou Nations pour rejoindre les communes de Morschwiller-le-Bas, Heimsbrunn et Gallingue.
- Ligne 21 à Bel Air pour rejoindre le secteur Daguerre.

Et **filéa**

En complément des bus de la ligne 21, vous pouvez vous déplacer en heures creuses grâce au service de transport à la demande **filéa**. Effectué en petit véhicule, le service fonctionne sur simple réservation téléphonique jusqu'à 2h avant votre déplacement.

filéa est disponible au départ des arrêts **Maréchaux**, **Chateaubriand** et **Lalance** de Lutterbach et permet de rejoindre :

- la station **Dornach Gare** (TER, tram-train, tram 3) et la nouvelle ligne **21**,
- l'arrêt **Verriers** (ligne **11**).

Réservation **filéa** au 03 89 66 77 99

Des tarifs adaptés pour découvrir le réseau Soléa :

Les tickets pour vos voyages occasionnels :

1 voyage : de 1,50€ à 1,50€ (en carnet ou à l'unité) Duo : 2,50€ Famille : 4,50€

D'autres tickets existent pour vous déplacer au meilleur prix selon vos envies !

Les abonnements pour vos voyages en illimité à tarifs privilégiés :

26ans 26-64ans 65ans

Pensez à acheter vos tickets et abonnements en ligne en vous connectant à la boutique sur www.solea.info

Achat de dernière minute ? Pensez au **m-ticket** sur votre smartphone !

À CHAQUE MONTÉE DANS LE BUS, PRÉSENTEZ VOTRE ABONNEMENT AU CONDUCTEUR OU OBLITÉREZ VOTRE TICKET ! C'EST OBLIGATOIRE !

VOTAGEZ BIEN INFORMÉ :

Agences commerciales Soléa Porte Jeune et Gare Centrale
Allié Soléa : 03 89 66 77 77
Rejoignez-nous sur Facebook Soléa Agglo Mulhouse

www.solea.info

TELECHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION

DISPONIBLE SUR Google play App Store

LUTTERBACH

Ligne 21
Lutterbach Gare <-> Didenheim Mairie

Ligne 20
Chevreuils <-> Flandres

Ligne 3 et 16
Lutterbach Gare <-> Gare Centrale

filéa
Lutterbach <-> Dornach Gare/Verriers



2.4 Proposer des abonnements simplifiés

Depuis 1er septembre 2015, les abonnements Soléa ont évolué pour simplifier le quotidien de ses clients. **A chaque âge, son Pass'!** La même carte jusqu'à 26 ans, que l'on soit scolarisé ou non et que l'on soit étudiant ou jeune salarié !

Un réel avantage et une baisse du prix annuel de plus de 20% pour les jeunes adultes et les étudiants. La simplification des abonnements s'est traduit par le choix d'un nouveau nom d'abonnement

«Pass'» accompagné de sa déclinaison par tranche d'âge : -26ans, 26-64ans et +65ans. Cette distinction se retrouve également au travers de la déclinaison des visuels sur tous les supports de communication.

NOUVEAU RENTRÉE SEPTEMBRE 2015

Pour ceux qui n'ont pas de limite...

Des nouveaux abonnements à découvrir pour des déplacements illimités en bus et tram !

+ pratique + adapté + simple

www.solea.info



LE PASS' ANNUEL

> 180 €/an

Il se règle en une ou deux fois et vous offre plusieurs avantages :

- + de 2 mois gratuits !
- Voyages illimités en bus, tramway et tram-train jusqu'à Wittelsheim.
- Envoi de votre coupon à votre domicile.
- Duplicata gratuits en cas de perte.
- Avec **Biciclette**, des alertes trafic par sms en cas de perturbation sur vos lignes.

À CHAQUE MONTÉE DANS LE BUS, PRÉSENTEZ VOTRE ABONNEMENT AU CONDUCTEUR ! C'EST OBLIGATOIRE !

option voiture cités 50€ par an

Voyagez à volonté en bus, en tram, en tram-train et en métro avec + de 30 ans et le permis de conduire, en voiture autopartagée Cités toutes l'année.

SOUSCRIRE UN ABONNEMENT

• Sur l'ex-boutique Soléa
Commandez facilement et rapidement votre abonnement de chez vous en vous connectant sur www.solea.info

• Dans nos 2 agences commerciales
Porte Juane et Gare Centrale

• Par courrier
En nous envoyant le formulaire ci-joint et les pièces justificatives à :
Soléa - Abonnements
97 rue de la Harroulle - BP 3148 - 68063 Mulhouse Cedex

Pièces à fournir :

- Le formulaire d'abonnement complété et signé
- Votre règlement pour l'abonnement annuel ou le mandat de prélèvement SEPA pour l'abonnement mensuel avec un RIB

Si vous n'avez pas encore de Pass' -26 ans :

- Une photo d'identité
- Une copie de la pièce d'identité (recto/verso)

SOUSCRIRE L'OPTION CITÉS

Pièces à fournir :

- Une copie de votre permis de conduire et de votre pièce d'identité (recto/verso)
- Une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Le dossier Cités complété, téléchargeable sur www.solea.info ou envoyé sur simple demande à Allé Soléa (03 89 66 77 77)
- Un chèque de caution de 500€ à l'ordre d'AutoSolea avec un RIB

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :
Allé Soléa - 03 89 66 77 77
www.solea.info

FORMULAIRE D'ABONNEMENT

VOYAGEZ EN ILLIMITÉ EN BUS ET TRAM DANS TOUTE L'AGGLOMÉRATION

PASS' 26ans

Soléa
Les transports de l'agglomération mulhousienne

LE PASS' MENSUEL

> 19 €/mois

Pass' valable du 1^{er} au dernier jour du mois.

Avec le service **Goélan**, recevez chaque mois votre coupon chez vous et bénéficiez de plusieurs avantages :

- 3 mois gratuits (le 2^{ème} mois consécutif offert !)
- Voyages illimités en bus, tramway et tram-train jusqu'à Wittelsheim.
- Prélèvement bancaire le 9 du mois en cours.
- Possibilité de suspendre votre abonnement et de le reprendre plus tard.
- Duplicata gratuits du coupon en cas de perte.

SI VOUS ÊTES SALARIÉ, BÉNÉFICIEZ DE LA PRIME TRANSPORT

La loi prévoit la prise en charge à 50% par les employeurs du coût des abonnements de transport public pour les déplacements domicile-travail de leurs employés du secteur privé et public.

Renseignez-vous auprès de votre employeur !

2.5 Navette Ecomusée – Parc du Petit Prince

En partenariat avec l'**Ecomusée d'Alsace** et le **Parc du Petit Prince**, m2A et Soléa proposent depuis **juillet 2015** une nouvelle navette spécialement mise en place pour se rendre sur les deux sites touristiques au départ de Mulhouse. Effectuée en autocar, elle a circulé en 2015 entre l'été et la fin des vacances de la Toussaint.

Le + : tous les tickets et abonnements Soléa sont valables à bord de la navette ! Au cours de l'été, ce sont **près de 200 visiteurs** qui ont profité de ce nouveau service !

Le plan de communication déployé reprend les supports de communication habituels afin de contribuer au lancement de ce nouveau service. L'ensemble des supports suivants ont permis de communiquer largement sur la création de la navette : newsletter Soléa, bannière web, publication Facebook, affiche en agences commerciales et dans les différents véhicules, communiqués de presse....



2.6 La navette du centre-ville en Bluebus

la Navette

En juin 2015, la navette électrique et participative est venue compléter la desserte de l'hyper-centre de Mulhouse. Un service accessible gratuitement par tous. Un service apprécié :

Deux mois après son lancement, le bilan était déjà plus que positif : plus de 15 000 utilisateurs ont fait appel à ses services en l'empruntant sur son parcours. En moyenne 300 utilisateurs quotidiens !



Une livrée créée par une artiste mulhousienne

la Navette

COMMENT ÇA MARCHE ?

- FRÉQUENCE** : Passage toutes les 15 min., de 10h à 19h, du mardi au samedi, le lundi de 14h à 19h.
- À LA DEMANDE** : Je monte, je descends, quand je veux ! Faites signe au conducteur pour arrêter la Navette.
- GRATUITÉ** : L'accès à la Navette est gratuit. Une urne, à l'intérieur du bus, vous permet de contribuer librement au profit d'associations locales.
- ACCESSIBILITÉ** : Plancher bas, accès aux fauteuils roulants.
- ENVIRONNEMENT** : 2 minibus électriques, Zéro pollution.

OÙ EST LA NAVETTE ?

Téléchargez gratuitement l'application LA NAVETTE pour savoir en temps réel où se situent les 2 véhicules sur l'itinéraire !

Application en téléchargement
App Store Google play

INFOS

Agences commerciales Soléa
Porte Jeune et Gare centrale
Allô Soléa 03 89 66 77 77
www.solea.info

la Navette

ÉLECTRIQUE,
PARTICIPATIVE ET GRATUITE
VOUS ACCOMPAGNE
AU CENTRE-VILLE !

@mulhouse
Mulhouse.fr

Une identité relayée sur un dépliant d'information coloré



Un QR code pour télécharger l'appli de la navette pour suivre les 2 minibus en temps réel

Des potelets rouges qui jalonnent le parcours et aident à repérer l'itinéraire



Ouverte au public le 19 juin place de la Réunion avec les Mulhousiens

3 QUALITE DE SERVICE

3.1 Les engagements qualité contractuels

Conformément au contrat de délégation de service (DSP) qui lie Soléa et m2A, 8 familles de critères qualité sont suivies régulièrement :

- information des voyageurs
- accueil des clients, attitude commerciale et traitement des réclamations
- régularité et respect de l'offre
- disponibilité des équipements et du matériel roulant
- état et propreté des équipements et installations du matériel roulant
- sécurité et lutte contre la fraude
- satisfaction clients
- engagements dans la démarche de certification

Un système de mesures mensuelles et trimestrielles est mis en place de façon à suivre

la performance de Soléa dans la réalisation des objectifs de satisfaction performance fixés. Un système de bonus/malus par critère est déclenché trimestriellement en fonction des résultats, et donne lieu à un bilan annuel.

Pour l'année 2015, cinquième année d'application des mesures, les critères relatifs aux familles information des voyageurs, attitude commerciale, propreté du matériel roulant et disponibilité des équipements donnent lieu à des résultats positifs. Ils génèrent du bonus sauf la propreté des véhicules et les critères associés aux familles «réalisation de l'offre» (volume kms bus/courses tramway ainsi que ponctualité bus/régularité tramway) dont les

résultats se situent dans la zone neutre (ni bonus, ni malus).

L'engagement dans la démarche de certification du réseau ne génère pas de malus.

La «lutte contre la fraude» (taux de contrôle) et perception des voyageurs ne répondent pas chaque trimestre aux niveaux d'exigence définis dans le contrat et génèrent du malus.

L'enquête satisfaction clients réalisée en 2014 indique **un taux de satisfaction des voyageurs sur le réseau Soléa de 95%**, ce qui ne génère ni bonus ni malus (zone neutre entre 90 et 95%).

3.2 Engagement de Soléa dans une démarche globale de qualité

Les certifications ISO confirmées :

Certifié ISO 9001 depuis 1995 pour la maintenance des bus et depuis 2007 pour la maintenance des rames de tramway, Soléa a obtenu la certification de la maintenance des installations fixes en 2009. En 2015, les trois maintenances ont conservé leurs certifications. La maintenance du tram-train étant intégrée à la maintenance tramway est également certifiée par AFNOR. Cette maintenance fait l'objet d'un audit complémentaire par la SNCF afin de valider le respect des processus de maintenance définis par la SNCF dans le cahier des charges « maintenance tram- train ». Cet audit annuel, qui a validé depuis 2011 l'agrément de maintenance SNCF, a également donné lieu à un résultat positif lors du renouvellement en juin 2015.

- Le déploiement du programme de certification NF service des lignes et des services de Soléa : en juin 2009, Afnor a attribué à Soléa la certification NF service pour les lignes de tramway 1 et 2 et pour la ligne bus 19.

En 2010, les lignes bus 11 et 16, première et troisième ligne bus du réseau ont été certifiées à leur tour.

La démarche menée sur l'amélioration de la qualité de service en agences commerciales et les services associés a abouti à leur certification en 2010 également.

En 2011, ce sont les lignes 12, 14 et 30 ainsi que la ligne 3 tramway qui ont été certifiées par Afnor, suivies en 2012 par les lignes 10, 15 et 18.

En 2013, les lignes 17, 20, 22 et 23 ont été certifiées NF Service lors de l'audit annuel.

En 2014, les lignes 4, 21 et 24 ainsi que la nouvelle ligne 19 ont intégré le périmètre de certification et les parkings relais (Nouveau Bassin et Université) sont certifiés par le biais du référentiel des lignes de tramway.

Suite à l'audit de 2015, les lignes bus et tramway et les services associés ont conservé leur certification.

- Déploiement de la démarche ISO dans toute l'entreprise :

Le processus d'élargissement de la certification Iso à l'ensemble des activités de l'entreprise a été enclenché au second semestre 2013.

En juin 2014, un audit blanc de l'activité «Régulation» a validé le processus comme étant certifiable.

Les activités «Planning» et «Conduite» poursuivent leur travail de mise en place des exigences de la norme et passeront leur audit blanc début juin 2016.

D'autres activités ont démarré le travail sur l'ISO : «Information en situation perturbée», «Ventes et Relations clients», «Sous-traitance» «Qualité et Environnement» et «Sécurité».

Les prochaines activités qui effectueront cette réflexion en juin 2016 sont la «définition de l'offre» (marketing- méthodes), «l'information voyageurs», les «Achats», les «Ressources Humaines», la «Communication», la «Définition de la stratégie Pilotage des activités».

L'objectif fixé est de passer l'audit de certification de l'ensemble de l'entreprise en 2017.



3.3 Les réclamations clients

La baisse de réclamations enregistrées en 2007 puis en 2008 s'est stabilisée en 2009 et 2010. En 2011, le nombre de réclamations avait progressé de 17% avec 626 réclamations traitées sur l'année pour 537 en 2010, 572 en 2008, 801 en 2007.

Cette recrudescence s'expliquait notamment par les événements suivants :

- le pic d'absentéisme au printemps 2011,
- les déviations liées aux grands chantiers de voirie sur l'année,
- la mise en place de Filéa qui avait nécessité une période de réglage tant avec le sous-traitant qu'avec nos adhérents,
- Les mouvements sociaux en octobre-novembre 2011.

De nouvelles réclamations étaient également apparues en 2011 du fait de la mise en service commerciale du tram-train. Celles-ci ont diminué en 2012 et concernaient essentiellement le traitement des PV voyageurs et la nouvelle règle de validation à bord des rames sur le périmètre SNCF.

Plus généralement, les réclamations avaient fortement diminué en 2012 avec 452 traitements de signalements clients, soit une baisse de 28% par rapport à 2011. Cette baisse ramène à un niveau de réclamations plus cohérent et s'explique pour partie par l'absence de modification de lignes en 2012 et une meilleure fiabilité des services (diminution de l'absentéisme conduite et absence de mouvements sociaux importants).

540 réclamations clients ont été traitées en 2013, soit une progression de 19% par rapport à 2012.

Cette augmentation est générée essentiellement par :

- La restructuration du réseau au nord en septembre (lignes 4, 12, 19, 22 et 23),
- Une hausse des réclamations des services sous-traités (nouveaux circuits scolaires transférés en septembre chez Soléa). La part des réclamations relatives aux sous-traitants augmente et représente 29% du total.

En 2014, nous avons répondu à 452 réclamations, soit une baisse de 16% par rapport à 2013. Cette baisse s'explique notamment par l'absence de modifications majeures du réseau.

Les réclamations portent alors essentiellement sur des insatisfactions liées à la ponctualité.

28% des réclamations concernent les lignes affrétées et sous-traitées.

En 2015, **536 réclamations ont été traitées** soit **une augmentation de 18% par rapport à 2014** pour atteindre le niveau de 2013.

Cette augmentation est générée principalement par la **restructuration du réseau** à l'ouest de l'agglomération (lignes 16, 20, 21, 31 et 32) qui a eu lieu à la rentrée de septembre (21% des réclamations ont été formulées pendant ce mois).

On note une baisse sensible des réclamations des services sous-traités et affrétés qui passent de 28% à 22%.

Cependant, comme pour 2014, **les réclamations portent essentiellement sur des insatisfactions liées à la ponctualité et au respect des arrêts (49% des réclamations au total).**

3.4 Accessibilité du réseau

Pour un meilleur accueil des personnes à mobilité réduite, depuis la ligne 30 expérimentée en 2008, ce sont les lignes 14 et 15 en 2012, les lignes 4 et 17 en 2013, et la ligne 12 en 2014 qui ont été déclarées accessibles.

Les 13 bus mis à disposition de Soléa en 2013 (investissement m2A) sont équipés de 2 espaces UFR ainsi que les 5 Citélis en circulation sur la ligne 4.

Des annonces sonores et visuelles des arrêts sont présentes à bord des véhicules.

Les arrêts accessibles sont identifiés par la présence d'un picto UFR sur la signalétique aux points d'arrêts.

Sur l'ensemble des lignes bus, plus de 300 arrêts sont aménagés facilitant ainsi l'accès aux bus par les PMR et UFR.

Au-delà de la participation de Soléa au suivi des travaux de mise en accessibilité des arrêts aux côtés des mairies et de m2A jusqu'à la réalisation des essais, de l'adaptation et l'actualisation de l'information voyageurs, Soléa collabore régulièrement à cette démarche commune par les actions suivantes :

- Participation à la commission intercommunale d'accessibilité,
- Valorisation des actions de m2A et des communes lors des points presse annuels de rentrée,

- Investissement en 2014 via le CICE dans le rajout de palettes rétractables sur 19 bus supplémentaires,
- Test d'accessibilité sur nouveaux véhicules de la Navette centre-ville avec les associations d'handicapés.

En 2015, 14 nouveaux bus équipés de 2 espaces UFR ont été mis à disposition de Soléa dans le cadre des investissements m2A. Ces véhicules portent le parc du réseau accessible aux personnes en fauteuil roulant à 103 bus standards et articulés dont 32 proposent un accueil pour 2 fauteuils roulants contre 1 pour les autres.

Plus de 85% des bus du réseau Soléa sont totalement accessibles.

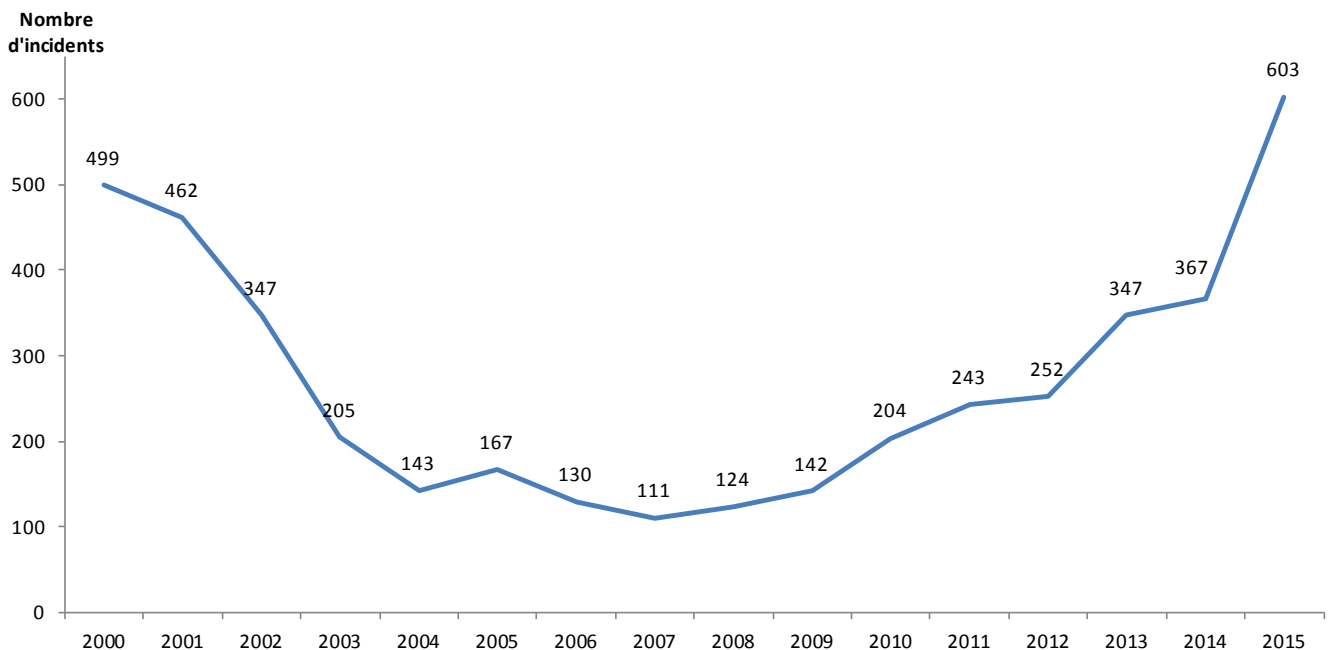
3.5 Prévention et Sécurité

Nous observons une forte hausse des incidents en 2015 (602 faits contre 367 en 2014). Ceux-ci se décomposent de la manière suivante :

- Atteintes aux agents Soléa 120
- Jets de projectiles 82
- Vandalisme 34
- Atteintes aux clients 39
- Incivilités 327

Les atteintes aux agents Soléa progressent de 20% notamment dues à une augmentation des altercations verbales ; les agressions physiques d'agent sont stables mais leurs gravités ont diminuées. Les jets de projectiles progressent également de 20% avec une forte augmentation au dernier trimestre mais ce sont surtout les incivilités qui ont plus que doublées. Les obstructions de porte et les tirages de poignée d'alarme sont en constante augmentation sur les lignes de tramway et sont devenues la priorité des équipes de prévention. Ces hausses s'expliquent en partie par la mise en place progressive du plan d'action de lutte contre la fraude sur l'ensemble de l'agglomération en 2015 qui a contraint certains voyageurs à modifier leurs habitudes.

Evolution du nombre d'incidents entre 2000 et 2015



3.6 L'exploitation du tramway

3.6.1 Accidentologie

Le bilan de l'accidentologie 2015 marque une baisse significative du nombre d'accidents.

2015 n'a à comptabiliser que 3 accidents voyageurs et 1 collision avec blessés.

26 accidents ont été dénombrés en 2015 contre 34 en 2014, 21 en 2013, 19 en 2012, 28 en 2011 et 34 en 2010.

D'autre part, nous observons également une augmentation du nombre de plaintes de tiers suite à des chutes passagers (réelles ou intéressées, appuyées par des témoignages de complaisance).

Concernant les infrastructures du tramway, pour 2015, il n'y a pas eu de modifications significatives. Certaines demandes d'améliorations, suite à l'identification des zones accidentogènes, sont restées ouvertes. Le nouveau mode de fonctionnement mis en place entre la ville de Mulhouse,

Mulhouse Alsace Agglomération et Soléa afin de pérenniser les échanges permet d'améliorer la qualité des dossiers portés au STRMTG. Un travail reste encore à faire pour avoir un meilleur suivi des avancées des dossiers et des travaux.

Depuis avril 2012, Soléa a recentré son activité d'analyse des accidents et des événements conduite dans une unité à part entière (Unité Contrôle Sécurité Accidents). Cette organisation permet de procéder aux analyses de chaque évènement avec le conducteur concerné pour en déduire des actions de formation et de sensibilisation et le cas échéant de proposer à m2A des améliorations à faire sur les infrastructures suite à certains accidents graves.

Le ratio d'accidents aux 10 000 km se situe pour 2015 à 0,20 contre 0,26 en 2014, 0,16 en 2013, 0,15 en 2012, 0,22 en 2011 et 0,33 en 2010.

L'année 2015 n'a heureusement pas compté d'accident marquant.

Types d'accidents	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	en nombre	en % du total	en nombre	en % du total	en nombre	en % du total	en nombre	en % du total	en nombre	en % du total	en nombre	en % du total
Accident voyageur	9	26%	2	7%	1	5%	1	5%	5	15%	3	12%
Collision avec blessés	2	6%	5	18%	2	11%	2	10%	4	12%	1	4%
Collision sans blessé	22	65%	20	71%	15	79%	18	86%	25	74%	22	85%
Bi-voie	1	3%	1	4%	1	5%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL	34	100%	28	100%	19	100%	21	100%	34	100%	26	100%
Ratio / 10 000 kms	0,331		0,222		0,148		0,165		0,267		0,204	

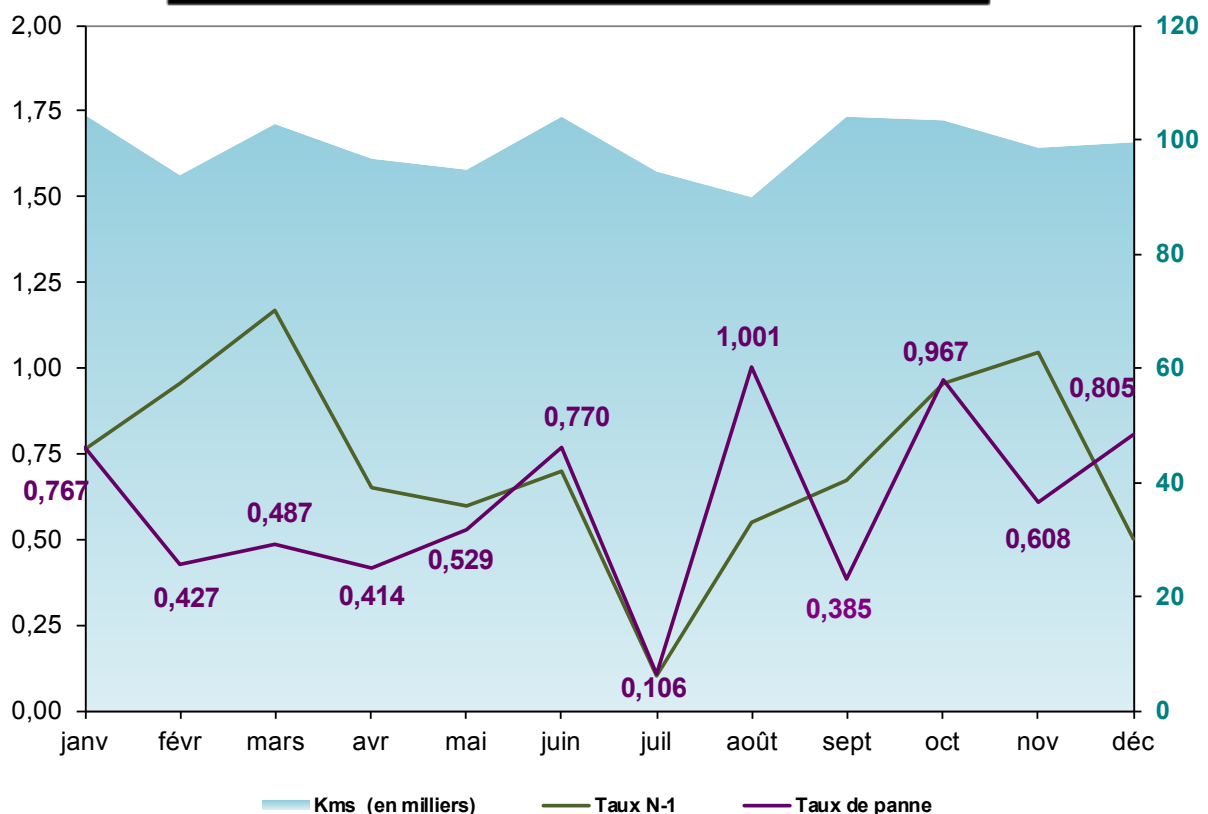
3.6.2 Le matériel roulant

Le taux de pannes tramway moyen sur 2015 est de 0,61 pannes aux 10 000 km contre 0,723 en 2014, 0,586 en 2013, 0,768 en 2012, 0,898 en 2011 et 1,253 en 2010. Ce taux est cohérent par rapport aux dernières années d'exploitation.

L'année 2015 a vu le déploiement du nouveau système de vidéosurveillance embarqué. Les caméras frontales rajoutées dans le cadre de ce projet sont des outils précieux pour l'analyse des accidents.

Le taux moyen de pannes tramway de la responsabilité de Soléa est de 0,29 pannes aux 10 000 km contre 0,34 en 2014 contre 0,39 en 2013 et 0,42 en 2012.

Suivi du taux de pannes Tramway aux 10 000 kms



3.6.3 Les Installations Fixes

L'activité de l'unité Installations Fixes a été très importante en 2015. En plus des actions de maintenances préventives et curatives des installations du tramway, l'équipe est intervenue sur différents chantiers et missions.

On retiendra notamment :

- L'identification du défaut qui faisait dysfonctionner le circuit de voie de la gare centrale liée à une malfaçon et un travail non fait dans les règles de l'art par l'industriel en charge du chantier de construction. Le défaut a été corrigé et nous n'avons plus à déplorer de panne depuis cette réparation.
- Réparation de ligne aérienne suite à la rupture d'un tirant en fibre d'aramide entre les stations Doller et Stade de Bourtzwiller.
- Mise en place de détecteurs de présence d'eau dans les locaux enterrés, avec remontées d'alarmes sur la GTC suite à l'inondation du local SIF 1.
- Développement sur la GTC des vues Energie pour les deux nouvelles sous-stations, développement ayant permis à m2A de faire de substantielles économies.

Ces travaux n'ayant pu être lancés en 2015, il est impératif que m2A lance en 2016 le renouvellement des traversées obliques de Porte Jeune. En effet, le suivi des traversées obliques en ornières porteuses de Porte Jeune montre la poursuite des fissurations sur les TO qui n'ont pas été remplacées. Leur changement doit être programmé au plus tôt car les risques de coupures d'exploitation du tramway sont importants.

Par ailleurs, l'expertise devra également prendre en compte l'appareil de dilatation situé sur le pont de la Doller au niveau du carrefour Soultz/Kingersheim, appareil qui bouge et dont les fondations doivent certainement être à reprendre.

Enfin, les travaux réalisés pour la mise en conformité du site face aux obligations ICPE ne permettent pas de répondre de manière fonctionnelle à ces exigences. De nombreuses erreurs de conception rendent ces installations inexploitable. Des travaux complémentaires sont à prévoir dans les meilleurs délais.

3.7 L'exploitation bus

3.7.1 L'accidentologie

Le nombre d'accidents a très légèrement baissé en 2015 par rapport à 2014, passant de 0,40 accident aux 10 000 km à 0,37 cette année.

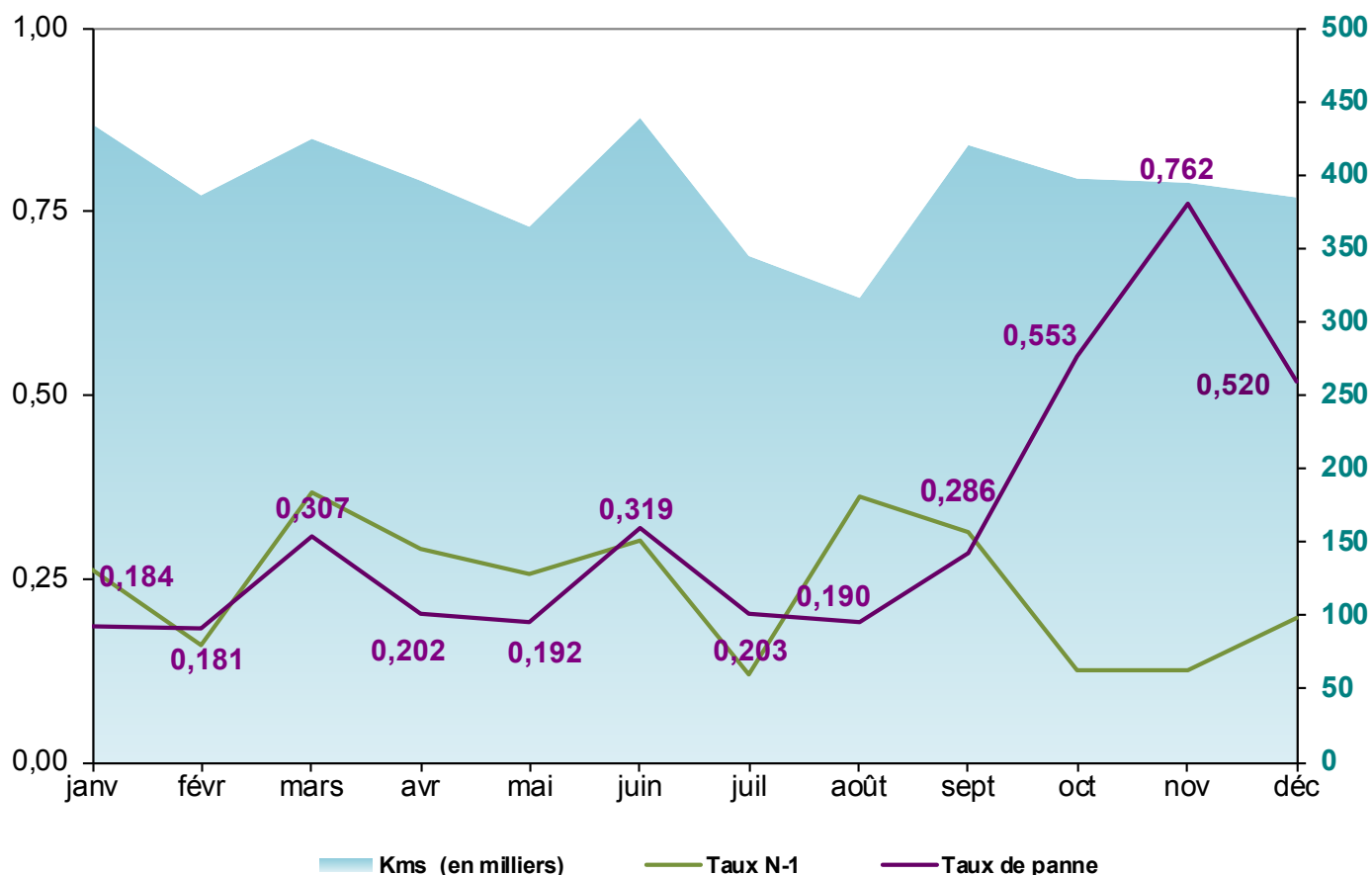
Proportionnellement, le nombre d'accidents sous responsabilité Soléa est reparti à la hausse en passant de 45% en 2014 à 53% en 2015.

Pour réduire l'occurrence de ces accidents, les actions correctives mises en œuvre en 2012 et poursuivies à travers la création d'un poste de chargé d'accidents qui a pour mission de suivre de manière plus précise les secteurs accidentogènes et les conducteurs multi-impliqués continuent à porter leur fruit. Des rapports et propositions ont été transmis à m2A de manière périodique afin que des travaux soient entrepris sur la voirie.

L'année 2015 a été marquée par l'incendie du bus articulé Citelis n° 644 survenu en octobre 2015. Cet incendie est lié à un problème électrique sur le véhicule, problème malheureusement rencontré sur ce type de véhicule IVECO dans de nombreux réseaux. Des contrôles renforcés sont mis en place par Soléa. Cet incendie n'a heureusement fait aucun blessé.

Suivi des accidents Bus	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	en nombre	en % du total	en nombre	en % du total	en nombre	en % du total	en nombre	en % du total	en nombre	en % du total	en nombre	en % du total
Responsabilité Tiers	59	32%	66	29%	53	23%	56	32%	57	34%	57	34%
Responsabilité partagée	10	5%	16	7%	13	6%	5	3%	7	4%	7	4%
Responsabilité Soléa	115	63%	143	64%	165	71%	112	65%	104	62%	104	62%
TOTAL	184	100%	225	100%	231	100%	173	100%	168	100%	168	100%
Ratio / 10 000 kms	0,40		0,50		0,49		0,38		0,40		0,39	

Suivi du taux de pannes Bus aux 10 000 kms



3.7.2 La disponibilité du parc

Le taux moyen de pannes bus sur 2015 est de 0,29 pannes au 10 000 km contre

0,24 pannes en 2014, 0,343 en 2013, 0,321 en 2012 et 0,247 en 2011. Ce résultat a baissé en 2015.

L'année 2015 a permis de finir le renouvellement des équipements de vidéosurveillance des bus, investissement porté par m2A qui a permis d'augmenter la fiabilité et la qualité des images de manière significative, rendant ainsi plus efficace la lutte contre les incivilités.

3.7.3 Le patrimoine

L'année 2014 était l'année des 60 ans du FLOIRAT.

Le travail de rénovation réalisé par les équipes de carrossiers peintres de Soléa est valorisé à travers l'exposition régulière de ce véhicules lors des animations du parc des expositions et lors de la fête annuelle des véhicules avec uniformes organisée par le Musée de l'automobile.

3.8 Travaux de remise aux normes du remisage bus : avancement du dossier 2014

Le site de la Mertzau classé «Installation Classée Protection de l'Environnement» est soumis à autorisation Préfectorale avec l'arrivée du tramway et de son atelier de maintenance. Les deux remisages bus couverts n'étant plus aux normes, le choix a été fait de les détruire pour les remplacer par un remisage à ciel ouvert avec auvent de protection sur l'avant des véhicules.

Les travaux se sont déroulés en deux phases :

1) La phase de démolition des remisages existants en juillet et en août 2010.

2) Les travaux de mise aux normes : les marchés qui ont débuté mi-décembre 2009 ne sont pas complètement terminés.

Il reste à finaliser :

- la réalisation des systèmes de traitement des eaux de l'atelier bus pour être conforme aux exigences ICPE,
- la finalisation des travaux ICPE pour rendre les installations conformes aux exigences du code du travail,
- l'enlèvement des cuves de la chaufferie du fait de la présence d'amiante,
- le dévoiement de la multitubulaire au niveau des cuves ce qui permettra de les mettre à une profondeur permettant de les protéger,
- la réception du hall de grand lavage des bus,
- la réception des travaux d'installation d'air comprimé et le renouvellement des tuyaux souples d'alimentation des bus en air comprimé avec mise en place d'enrouleurs automatiques.

3.9 CICE

Le CICE, Crédit Impôt Compétitivité Entreprise, a permis à Soléa de réaliser des investissements initialement à la charge de la collectivité.

Pour 2015, les investissements suivants ont été réalisés :

- Acquisition de deux bus à gabarit réduit de marque Dietrich City 23 sur base Mercedes et uniquement exploités sur la ligne 31.
- Acquisition d'une nacelle automobile VL de grande portée (20 m) pour faciliter et sécuriser la maintenance des LAC.

4 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

En complément des actions menées dans les ateliers de maintenance dans le cadre de leurs activités quotidiennes (gestion des déchets notamment), et conformément à l'obligation imposée par la loi, Soléa renouvelle en 2016 son 1er bilan d'émission des gaz à effet de serre. Un bilan carbone a également été élaboré conjointement. Ces deux démarches ont abouti à un plan d'actions pluri-annuel visant à réduire l'impact de notre activité sur l'environnement.

Ont été confirmées en priorité pour les années 2013 à 2016 les actions suivantes :

- ♦ **Renforcer la formation des conducteurs à l'éco-conduite en s'appuyant sur le système «driver aid»** des nouveaux bus livrés en 2013, système permettant un suivi individuel de consommation par le conducteur en poste pendant sa journée de conduite,
- ♦ **Mettre en place une politique d'achat favorisant les produits «décarbonés» et locaux,**
- ♦ **Améliorer l'isolation des bâtiments et renouveler certains équipements** ou proposer leur renouvellement (chaudière par exemple) en s'appuyant sur un suivi et une analyse des consommations en gaz et électricité,

- ♦ Inciter les sous-traitants à **utiliser des énergies plus propres** et/ou à faire un suivi plus précis de leurs consommations (+ éco-conduite, report des consommations, engagements sur la réduction des émissions de CO2),

- ♦ **Réaliser une analyse plus précise des déplacements** notamment domicile-travail **des salariés** dans le but de réaliser un Plan de Déplacements Entreprise,

- ♦ **Sensibiliser le personnel** à la démarche environnementale par une communication interne adaptée.

La mise à jour du bilan carbone et du bilan des gaz à effet de serre est prévue courant 2015 sur les données 2014 conformément à la réglementation.

Les actions engagées en 2015 :

- **Suite à la consultation engagée en 2014, attribution à un prestataire unique de la majeure partie de la gestion des déchets.** La mise en place du contrat se poursuit durant l'année 2015.
- **Une communication régulière en interne auprès du personnel sensibilise régulièrement aux éco-gestes du quotidien.**

5 LE TRAM – TRAIN

5.1 Le bilan de l'exploitation conjointe Soléa/SnCF

La cinquième année d'exploitation du tram-train confirme l'amélioration constante et permanente des performances de régularité.

Les aménagements sur les contrôleurs de carrefours ont permis de stabiliser les performances du tram-train et par là-même d'améliorer la ponctualité des lignes de tramway sur les parcours communs.

5.2 Le bilan de la maintenance

Les rames Avanto sont maintenues par Soléa suivant le plan de maintenance SNCF et sous les exigences sécuritaires de la SNCF qui réalise de nombreux audits pour vérifier notre savoir-faire.

L'année 2015 a permis de poursuivre la mise en GBE (Garage Bon Etat) de 4 rames de tram-train de manière à limiter les coûts d'exploitation.

5.3 Les différents chantiers

Les stations de la voie dédiée sont sous la responsabilité de la SNCF à l'exception des systèmes Vidéo, Sonorisation et Distributeurs de titres.

Ces équipements sont en service depuis la mise en exploitation du tram-train. Aucune dégradation notable n'a été rencontrée en 2015 sur ces équipements.

Pour ce qui est de l'affichage dynamique des informations sur la voie dédiée, il fonctionne toujours en mode dégradé et les données qu'il affiche ne sont que des données théoriques avec une ergonomie de type SNCF. Le groupe de travail formé entre Soléa et SNCF au printemps 2012 pour améliorer ce système d'affichage et le rendre conforme aux prescriptions des AO et aux besoins des voyageurs n'est plus suivi par la SNCF. A fin 2014, nous ne disposions d'aucun planning de mise en service de la part de la SNCF, gestionnaire du système. Ce sujet a été relancé début 2015.

5.4 Les dossiers en cours

L'année 2015 n'a pas permis de clore le contrat d'exploitation mais des avancées significatives, notamment sur le règlement du différend concernant la prise en charge du coût des assurances, nous laissent penser que ce contrat devrait pouvoir être finalisé en 2016.

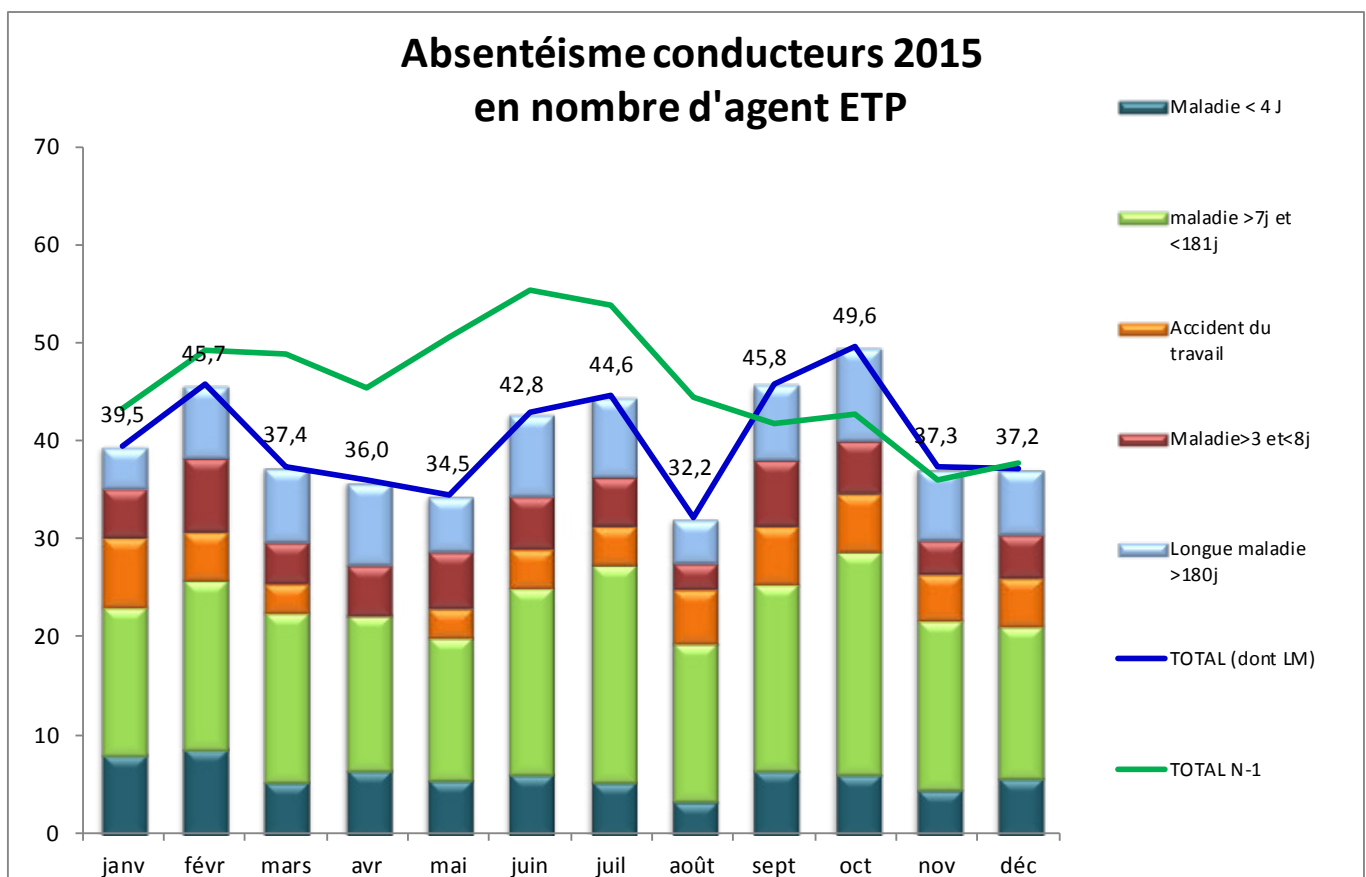
6 RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL

6.1 La lutte contre l'absentéisme des conducteurs

6.1.1 Le rôle du Responsable Santé Hygiène et Sécurité en 2015

Dans la continuité de l'habilitation du Responsable Santé Hygiène et Sécurité à la formation de secouristes au travail, des sessions de formation pour le personnel de Soléa ont été débutées en 2015. Ces derniers interviendront en collaboration sur le sujet de la prévention des risques professionnels.

Il a par ailleurs piloté la montée en puissance de l'évaluation de la pénibilité, introduite par la Loi de 2014. Le travail en lien étroit avec l'équipe pluridisciplinaire du service de santé au travail s'est poursuivi, se traduisant notamment par la planification de plus de 400 visites médicales, des études et des adaptations de postes de travail, la vérification de la stricte application des restrictions médicales, la participation à des enquêtes du médecin du travail.



6.1.2 Politique de recrutement

Recrutement

26 CDI ont été conclus au cours de l'année 2015 dont 25 concernant des agents de conduite.

Parmi ces 25 recrutements de conducteurs-receveurs, 13 ont pu bénéficier d'un contrat de professionnalisation.

Deux ont bénéficié d'une POE (Préparation Opérationnelle à l'Embauche pour des demandeurs d'emplois).

Emplois d'avenir

Dans le cadre de son projet d'entreprise de lutte contre la fraude et de la démarche de recherche de solution pour l'intégration à l'emploi de jeunes de moins de 26 ans, la société Soléa a poursuivi son plan d'action basé sur les Emplois d'avenir.

En effet, 15 des 17 jeunes embauchés en CDD de 1an (renouvelable jusqu'à trois ans) en 2014 ont été renouvelés sur les poste d'Agent d'accueil et de prévention ainsi que sur les postes d'Agent de contrôle des voyageurs. 4 nouveaux recrutements ont été effectués en 2015, deux sur chacun de ces postes.

Ces agents sont tous formés à leurs métiers respectifs par un organisme extérieur (Manager Formation) dans une logique de professionnalisation, de formation et d'accompagnement.

La pérennité de leur emploi sera assurée par une transition vers des postes de conducteurs-receveurs. En effet, la dernière année de leur contrat est consacrée à la formation au Titre professionnel de conducteur voyageurs (en centre de formation partenaire) ainsi qu'à la formation initiale bus (en interne). A l'issue de ce parcours et sous réserve de réussite à ces examens ils seront recrutés en tant que conducteurs en CDI.

Autres contrats d'insertion

En 2015 ont été conclus un contrat d'apprentissage au service Qualité et un CUI (Contrat unique d'insertion) au sein du service.

6.2 Le dialogue social

6.2.1 La Négociation Annuelle Obligatoire

Le dialogue a permis de conclure et de signer un accord annuel portant sur les rémunérations.

Deux mesures principales :

- ♦ Valeur du point portée à 8.45 euros au 01/12/2015.
- ♦ Redistribution d'une partie des résultats obtenus dans le cadre du volet lutte contre la fraude à l'ensemble du personnel.

6.2.2 Accord sur la sécurité des personnes et des biens

Cet accord a pour objet la mise en place de mesures préventives et correctives suites à des situations d'agressions ou de dégradations. Les principales mesures reposent sur :

- La mise en place d'une commission sécurité
- Des formations gestions de conflits.
- Techniques de vérification
- Renforcement de l'équipe contrôle/prévention.
- Un partenariat étroit avec les acteurs locaux et forces de l'ordre
- La prise en charge du salarié.

6.2.3 L'amélioration des conditions de travail

L'enquête sur les conditions de travail réalisée en 2014, auprès de 150 conducteurs, avait permis de faire ressortir un certain nombre de pistes d'amélioration. Un groupe de travail avait alors été constitué en collaboration avec le CHSCT de Soléa pour poursuivre ce travail. En 2015, ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises permettant d'expérimenter de septembre à décembre 2015, une nouvelle organisation du travail sur la ligne 1. Après avoir sollicité l'avis des conducteurs tramways, en cours d'expérimentation, il a été décidé d'abandonner cette première piste et de lancer une deuxième expérimentation en janvier 2016. Parallèlement, d'autres pistes sont également à l'étude pour les conducteurs de bus et elles devraient aboutir en 2016.

6.3. Formation

2015 a été marqué par le lancement du projet d'entreprise de lutte contre la fraude via la montée par l'avant et la présentation du titre de transport. A ce titre, afin de se donner toutes les chances de réussite au projet et d'impliquer l'ensemble du personnel, tous les salariés de l'entreprise ont bénéficié d'une formation spécifique.

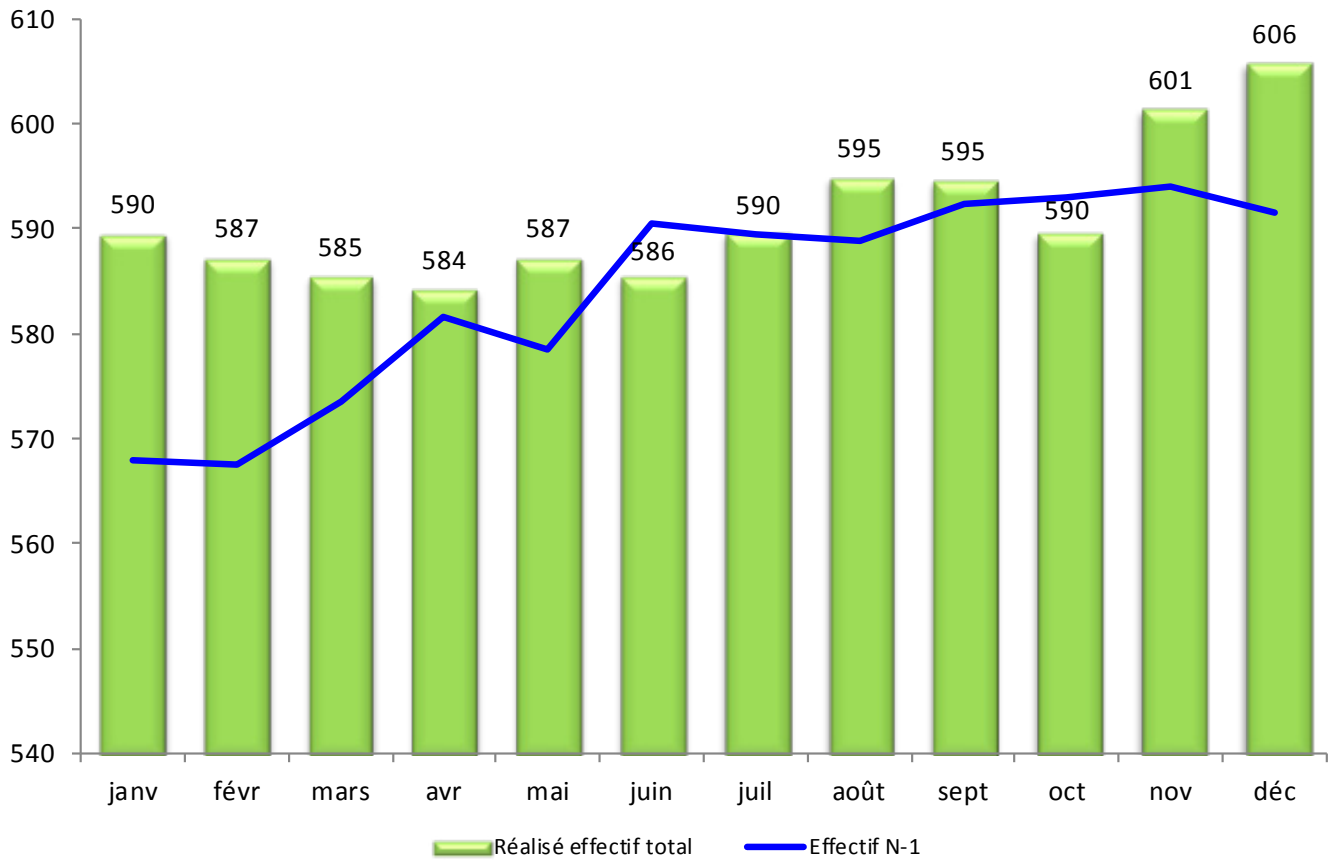
Au total c'est plus de 3300 heures de formation qui ont été dispensées à cette occasion (sur 12600 heures dispensées sur l'ensemble des formations en 2015).

Par ailleurs sur l'ensemble de l'année 2015 Soléa a consacré 4,53% de la masse salariale à la formation de ses salariés et 1,68% dans le cadre des versements obligatoires.

6.4 Les effectifs

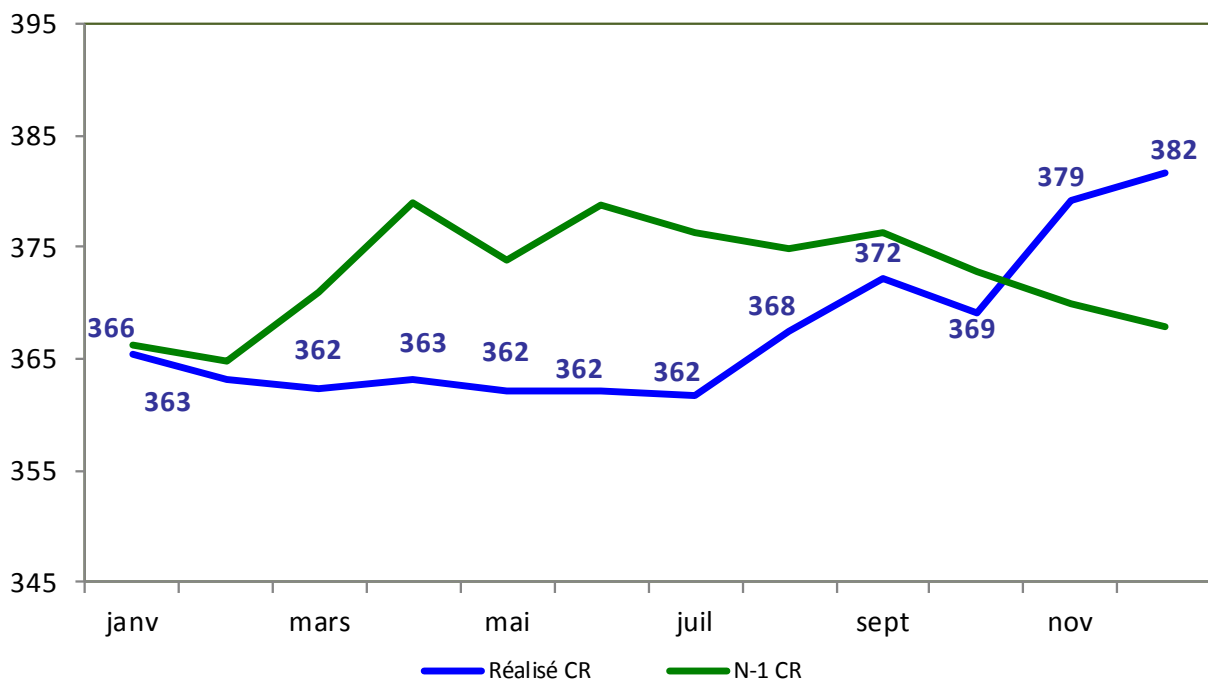
Effectif Total SOLEA 2015

Nombre d'agents



Agents de conduite SOLEA 2015

Nombre d'agents



7 ASSISTANCE TECHNIQUE

Les principales missions menées en 2015 sont :

- **Accompagnement sur logiciel TITUS-XE**

La direction des métiers du groupe a participé à la rédaction de 2 cahiers de paramétrages pour TITUS-XE et pour internet pour le compte de la société Mulhouse Mobilités.

- **Appui juridique sur le renouvellement de contrat avec taxi pour le TAD**

Des préconisations ont été faites sur la base de la relecture de l'ancien contrat.

- **Accompagnement sur la restructuration autour de l'implantation d'IKEA**

Certaines lignes du secteur du sud-ouest ont été modifiées pour desservir IKEA. Un accompagnement du groupe a été nécessaire dans la réflexion sur les parcours clients et les pôles d'échanges.

- **Traçabilité des opérations de maintenance sur les IF**

Soléa a souhaité disposer d'un appui pour monter en rigueur sur la traçabilité des opérations de maintenance sur les IF.

- **Pré-étude desserte CCPFRS**

Une étude a été menée par le groupe dans le cadre de l'AT pour accompagner l'AO à la réflexion de l'extension de son PTU afin de desservir la Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud (CCPFRS), située à l'est du PTU actuel (=> 7000 habitants, 5000 emplois).

- **Accompagnement du déploiement ISO 9001**

Cette mission a démarré en 2013. Le principe retenu a été d'avancer progressivement par activité en faisant des audits blancs tout en ciblant une certification ISO de l'entreprise en 2017.

- **Assistance sur la refonte du site internet**

Cette mission prend en compte la relecture du cahier des charges techniques ainsi qu'un accompagnement tout au long de la consultation (en cours).

- **Benchmark des organisations du service achats dans les SEM du Groupe**

L'objectif est de comparer les organisations afin de nourrir des réflexions sur leur bon fonctionnement.

Les missions reportées en 2016 sont :

- Accompagnement dans la démarche ISO avec un objectif pour 2017

- Actualisation du Bilan Carbone

- Amélioration des vitesses commerciales bus lignes 10 et 15

- Accompagnement stratégique sur la refonte du site web

RAPPORT FINANCIER 2015



BILAN

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été élaborés et sont présentés conformément aux règles comptables françaises.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation retenues au titre de cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'application du règlement CRC 02-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs modifié par le règlement CRC 03-07 n'a entraîné aucun impact significatif sur les comptes présentés.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2015 accuse à l'actif et au passif un total de 17 294 439 € contre 16 622 852 € en 2014, soit une augmentation de 672 K€.

COMMENTAIRES SUR LES VARIATIONS IMPORTANTES DE CERTAINS CHAPITRES PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT

ACTIF

IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Cette rubrique concerne les logiciels informatiques standards achetés par l'Entreprise ainsi que ceux conçus et développés par elle-même. Ils sont amortis sur une durée probable d'utilisation de 5 ans. Les frais de création et de dépôt de la marque « SOLEA » sont venus se rajouter en 2002 à ce type d'immobilisations. Ils sont amortis sur 10 ans.

Elles figuraient au dernier bilan pour un montant brut de	1 649 814 €
- Valeur des logiciels acquis en 2015	+ 29 381 €
- Immobilisations en cours au 31 décembre 2015	+ 0 €
- Valeur des logiciels sortis de l'actif en 2015	- 0 €
- Immobilisations en cours au 31 décembre 2014	- 0 €

Montant brut en fin d'exercice : **1 679 195 €**

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles figuraient au dernier bilan pour un montant brut de 5 033 660 €

Valeur des immobilisations acquises en 2015 :

- Agencement des terrains	16 265 €
- Agencement des constructions	91 508 €
- Matériel et outillage	54 014 €
- Installations générales, agencements	0 €
- Matériel de transport	617 132 €
- Matériel de bureau, informatique, mobilier	40 379 €
- Immobilisations en cours au 31 décembre 2015	226 100 €

+ 1 045 400 €

Valeur des immobilisations sorties de l'actif en 2015 :

- Agencements des constructions	0 €
- Matériel et Outillage	17 436 €
- Installations générales, agencements	0 €
- Matériel de transport	62 674 €
- Matériel de bureau, informatique, mobilier	51 307 €
- Immobilisations en cours au 31 décembre 2014	266 644 €
	- 398 062 €
	<hr/>
Montant brut en fin d'exercice :	5 680 996 €
	<hr/> <hr/>

AMORTISSEMENTS

Les éléments d'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens. Les amortissements sont pratiqués suivant le mode linéaire ou dégressif et aux taux habituels dans la profession. La valeur nette comptable ainsi obtenue peut être considérée comme économiquement justifiée. Aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé, les amortissements fiscaux correspondant aux amortissements comptables.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Les amortissements de ce chapitre s'élevaient à	894 112 €
Amortissements de l'exercice	+ 159 840 €
Amortissements des immobilisations sorties de l'actif en 2015	- 0 €
	<hr/>

Valeur des amortissements en fin d'exercice : **1 053 952 €**

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Les amortissements de ce chapitre s'élevaient à	2 940 167 €
Amortissements de l'exercice	+ 468 257 €
Amortissements des immobilisations sorties de l'actif en 2015	- 83 132 €
	<hr/>

Valeur des amortissements en fin d'exercice : **3 325 294 €**

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

PARTICIPATIONS :

En 1993, la société a souscrit pour 9 147 € d'actions au titre de sa participation, à hauteur de 5 %, dans le capital de la STUCE (Transports de Colmar et Environs).

En 2015, la société a créé une filiale, « Mulhouse Mobilités » détenue à 100 % et dont le capital est de 50 000 €.

TITRES IMMOBILISES :

Néant

PRETS :

La société n'a pas de prêts.

DEPOTS et CAUTIONNEMENTS :

La situation du compte au 31 décembre 2015 correspond aux :

- dépôts Verlingue – franchises gérées :	242 000 €
- cautionnement local rue Pasteur et parkings :	8 000 €
- cautionnement local Gare :	4 873 €
- divers	480 €

255 353 €

STOCKS

Les stocks de matières et fournitures sont valorisés au coût moyen pondéré.
La valeur brute comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Stocks SOLEA	2015	2014	Variation
Matières et fournitures consommables	1 678 188 €	1 685 384 €	- 7 196 €
Provision pour dépréciation	- 16 934 €	- 16 346 €	- 588 €
Travaux en cours	0 €	0 €	- 0 €
Stocks nets	1 661 253 €	1 669 037 €	- 7 784 €

La composition des stocks reste relativement stable entre 2014 et 2015.

CREANCES D'EXPLOITATION

La répartition des créances d'exploitation selon leur nature et leur échéance dans l'annexe des comptes.

Les créances clients et comptes rattachés d'un montant de 3 383 402 € sont toujours en progression de 509 k€ contre 937 k€ entre 2014 et 2013. Ce poste a enregistré une hausse des factures à établir de la Ville de Mulhouse et de la SNCF. Ces deux clients avec la m2A représentent les trois plus gros débiteurs et ils représentent 83 % du poste en 2015 contre 89 % en 2014.

Les autres créances d'exploitation et créances diverses représentent un montant total de 4 865 774 € ; elles sont également en progression par rapport à 2014 notamment en raison de la progression récurrente de la créance CICE d'environ un million et de celle temporaire du crédit de Tva (plus de 900 k€) qui est en grande partie le résultat du transfert de Tva de la m2A.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TRESORERIE

Les valeurs mobilières de placement sont représentées par des placements et la trésorerie par des comptes à vue.

Ce montant représente la trésorerie globale de l'entreprise ; il est à relativiser en raison du paiement des dettes qui sont réglées dans les premiers jours de janvier et notamment les fournisseurs et les organismes sociaux.

COMPTES DE REGULARISATION

Charges constatées d'avance :

Les charges constatées d'avance restent relativement stables à 181 267 €.

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

1) Composition du capital :

La composition du capital social est indiquée à l'annexe N° 7.

Le capital social a été porté à 1 500 000 € par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 04 novembre 2003 et constatée par le Conseil d'Administration du 15 décembre 2003.

2) Résultat de l'exercice :

L'information concernant la formation du résultat de l'exercice est fournie dans les notes sur le compte de résultat.

Le solde du résultat de l'exercice précédent après distribution d'un dividende de 100 000 € a été porté en autres réserves conformément à la décision de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

PROVISIONS POUR RISQUES :

Les provisions s'élèvent à 351 705 € et se répartissent ainsi :

- des provisions pour litiges en raison d'affaires prud'homales pour un total de 176 k€ contre 292 k€ en 2014,
- des autres provisions pour risques d'un total de 176 k€ contre 54 k€ en 2014.

Comme les années précédentes, les provisions ont été évaluées à la valeur des demandes des salariés ; c'est une méthode prudente qui a été conservée et qui aboutit parfois à des reprises de provisions en partie sans objet. La variation des autres provisions est le résultat du contrôle URSSAF ; les redressements sont contestés.

PROVISIONS POUR CHARGES :

Les provisions s'élevant à 170 888 € représentent les provisions pour médailles du travail.

DETTES

DETTES FINANCIERES :

Aucun emprunt n'a été contracté par la Société au cours de l'exercice.

ACOMPTES REÇUS.

Un acompte de 36 k€ a été reçu en 2015.

DETTES D'EXPLOITATION ET DETTES SUR IMMOBILISATIONS :

Elles représentent 8 895 418 € en 2015, contre 8 766 128 € en 2014, soit une augmentation nette de 129 290 € ; la progression des dettes fournisseurs compensée par la baisse des dettes fiscales et sociales explique la stabilité de ce poste. L'un des principaux fournisseurs en valeur reste la SNCF dans le cadre des prestations relatives au tram-train.

AUTRES DETTES

Le montant du poste est de 1 073 137 € en 2015 ; il est constitué en partie de créances relatives au transfert de Tva à restituer à la m2A.

COMPTES DE REGULARISATION

Le montant du poste est de 1 627 298 € en 2015 ; l'augmentation provient en partie de la progression des titres annuels vendus aux juniors mulhousiens dont la période de validité porte sur « septembre / octobre N » à « août / septembre N+1 ».

COMPTE DE RESULTAT

COMMENTAIRES SUR LES VARIATIONS IMPORTANTES DE CERTAINS CHAPITRES PAR RAPPORT A L'EXERCICE 2015

CHARGES

CHARGES D'EXPLOITATION

L'analyse des principales charges d'exploitation appelle les commentaires suivants :

1) Postes :

« Achats de matières premières et autres approvisionnements » (carburants, électricité de traction, huiles, pneumatiques, pièces de rechange véhicules, petites fournitures, etc.), net des variations de stocks :

Et

« Autres achats et charges externes »

Le Poste « Achats de matières premières et autres approvisionnements » (carburants, électricité de traction, huiles, pneumatiques, pièces de rechange véhicules, petites fournitures, etc.), net des variations de stocks, est de 3 544 k€ en 2015 contre 3 729 k€ en 2014.

Nos dépenses « Autres achats et charges externes » représentent 11 696 k€ en 2015 contre 11 731 k€ en 2014.

Les raisons principales qui ont fait évoluer ces trois postes entre 2014 et 2015 sont :

- Le poste gazole baisse significativement sous l'effet de la baisse du coût d'achat au litre d'un peu plus de 10 %,
- Les pièces détachées restent stables,
- Les remboursements de TIPP qui ont été transférés dans un autre poste du compte de résultat en « transferts de charges »,
- La sous-traitance baisse sous l'effet d'un redéploiement des moyens dans le cadre de la restructuration du secteur ouest, à kilomètres à peu près constants, il y a eu une baisse de la sous-traitance au profit de l'affrètement.

La maintenance informatique baisse de 73 k€, elle avait été impactée en 2014 par la régularisation des versions de licences sous forme d'un complément de facturation par Oracle,

- Les honoraires baissent de 40 k€, les honoraires liés aux réclamations des accidents du travail ont fortement baissés.

2) Poste « Impôts et Taxes » :

Le poste « Impôts et Taxes » représente 2 336 k€ en 2015 contre 2 907 k€ en 2014 ; le poste « CET » explique en grande partie cette diminution de ce poste ; il avait enregistré en 2014 les rectifications de 2010 à 2014 ainsi que la nouvelle base de calcul à partir de 2015.

Ce poste revient à un niveau normal.

3) Poste « Salaires et traitements » :

Le montant des « Salaires et traitements » s'est élevé, en 2015, à 19 231 k€ contre 18 379 k€ en 2014, en progression de 4,6 %.

Cette évolution du poste « Salaires » s'explique notamment par une progression des salaires versés de 4,0 % liés aux mesures salariales et à l'augmentation des effectifs de 1,3%.

4) Poste « Charges Sociales » :

Le montant des « Charges Sociales » s'est élevé, en 2015, à 10 211 k€ contre 9 157 k€ en 2014, en progression de 11,5 %, évolution nettement supérieure à celle des salaires.

Les charges URSSAF progressent très fortement sous l'effet combiné de l'absence de régularisation de taux AT qui venait les autres années minorer ce poste et par le redressement lié aux cartes de circulation en 2015.

Il est à noter que comme l'année dernière, le montant du crédit d'impôt compétitivité des entreprises (CICE) n'a pas été inclus dans ce poste, mais dans celui de l'Impôt Société.

5) Poste « Dotations aux Amortissements et Provisions » :

Le poste « Dotations aux Amortissements et Provisions » s'est élevé à 792 k€ en 2015 contre 656 k€ en 2014, soit une progression de 136 k€.

Les dotations aux amortissements progressent de plus de 35 % en raison de l'importance des investissements réalisés fin 2014 et courant 2015 financés au moyen du CICE.

Le poste « Provision pour risques et charges » est constitué essentiellement de la provision URSSAF sur les cartes de circulation 2015.

6) Poste « autres charges » :

Le Poste « autres charges » représente 31 k€ en 2015 contre 24 k€ en 2014.

CHARGES FINANCIERES

Les charges financières sont nulles.

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Le détail des charges exceptionnelles est donné à l'annexe N° 9.

PARTICIPATION DES SALARIES / IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Comme en 2014, notre niveau de résultat fiscal ne permet pas de provisionner de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise.

L'impôt société net est nul en 2015 contre 9 k€ en 2014. La ventilation de l'impôt est donnée à l'annexe N° 8.

Le détail des opérations éligibles au CICE et leur impact sur les comptes de l'entreprise sont donnés à l'annexe N° 12.

PRODUITS

PRODUITS D'EXPLOITATION

1) Le chiffre d'affaires et les subventions d'exploitation :

Le chiffre d'affaires s'est élevé en 2015, à 12 658 k€ contre 11 844 k€ en 2014. Cette progression du chiffre d'affaires s'explique par :

- Une progression importante des recettes ventes de titres de 7,3 % en relation avec les mesures prises pour lutter contre la fraude,
- Une progression des recettes amendes,
- La facturation des frais commun à la filiale Mulhouse Mobilités.

Les subventions d'exploitation sont composées exclusivement de la compensation financière forfaitaire que nous verse la m2A ; qui passe de 32 689 k€ à 33 921 k€, soit une progression de 232 k€ ou + 0,7 %. Les principaux facteurs qui font évoluer cette compensation sont :

- L'actualisation des coûts encore plus faible en 2015 qu'en 2014, + 268 k€ contre + 382 k€ et contre + 614 k€ entre 2013 et 2012,
- La hausse des charges relatives aux cycles de maintenance des gros travaux sur les tramways pour + 99 k€,
- La variation des moyens propres mis en œuvre :
 - o Bus articulés et standards : - 377 k€,
 - o Minibus : + 134 k€,
 - o Navette électrique : + 161 k€,
- La recette moyenne par déplacement qui évolue positivement et qui a un impact négatif sur le montant de la CF : - 181 k€,
- L'engagement de progression contractuel de recette : - 157 k€,
- La prise en compte d'un service scolaire supplémentaire : + 299 k€.

2) Reprises sur provisions et transferts de charges :

Les reprises sur provisions et transferts de charges représentent 1 023 k€ en 2015 contre 897 k€ en 2014. Cette progression globale de 125 k€ provient essentiellement :

- De la hausse :
 - o des remboursements de TIPP qui ont été transférés dans ce poste, l'impact est de 197 k€,
 - o des remboursements d'assurances qui sont aléatoires : + 174 k€,
 - o de la progression des remboursements de frais de personnel de 155 k€ et notamment à la perception des aides pour l'emploi de contrats d'avenir,
- De la baisse, comme en 2014, des reprises sur provisions sur litiges pour un montant de 375 k€.

3) Autres produits :

Les autres produits représentent 11 k€ en 2015 contre 37 k€ en 2014 ; cela provenait essentiellement du remboursement de l'imposition forfaitaire annuelle de 2012 en 2014.

PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers diminuent fortement sous l'effet de la baisse de trésorerie dans l'attente notamment des remboursements de CICE. L'impact de la baisse générale des taux étant faible compte tenu des formules qui avaient été choisies.

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Le détail des produits exceptionnels est donné à l'annexe N° 9.

RESULTAT DE L'EXERCICE

Le compte de résultat fait ressortir au 31 décembre 2015 un bénéfice de 737 814 € contre 977 733 € en 2014.

Pour appréhender l'impact réel du CICE sur les comptes, il faut retraiter le résultat des charges réelles induites par cette mesure et en particulier les charges futures des dotations aux amortissements des immobilisations acquises.

Une fois retraité, le résultat 2015 est de 423 k€ contre 290 k€ en 2014, soit une progression de 133 k€.

**BILAN, COMPTE DE RESULTAT
ET
ANNEXE DE COMPTES ANNUELS**

BILAN au 31 DECEMBRE

Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2015	31/12/2014
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	58 799	58 799		525 702
Fonds commercial	230 000		230 000	230 000
Autres immobilisations incorporelles	1 390 396	995 153	395 243	
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	437 430	417 728	19 702	6 935
Constructions	948 153	520 711	427 443	390 737
Installations techniques, matériel, outillage	1 240 514	875 395	365 119	384 240
Autres immobilisations corporelles	2 828 799	1 511 481	1 317 338	1 044 935
Immobilisations en cours	228 100		228 100	268 645
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	59 147		59 147	59 147
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	255 353		255 353	244 925
ACTIF IMMOBILISE	7 674 693	4 379 248	3 295 445	3 153 265
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	1 678 188	16 935	1 661 254	1 669 037
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	3 383 403	7 133	3 376 270	2 867 896
Autres créances	4 872 493	6 719	4 865 775	3 087 439
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	700 000		700 000	1 700 000
Disponibilités	3 214 428		3 214 428	3 965 588
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	181 267		181 267	179 628
ACTIF CIRCULANT	14 029 780	30 786	13 998 994	13 469 588
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	21 704 473	4 410 034	17 294 439	16 622 852

Passif

Rubriques	31/12/2015	31/12/2014
Capital social ou individuel (dont versé : 1 500 000)	1 500 000	1 500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	150 000	150 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)	4 898	4 898
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	1 550 522	1 380 489
Report à nouveau	1 188 863	501 163
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	737 814	977 734
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	5 132 097	4 494 283
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	351 705	346 450
Provisions pour charges	179 035	170 888
PROVISIONS	530 740	517 338
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	35 750	
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 844 919	3 182 882
Dettes fiscales et sociales	4 601 495	4 973 247
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	449 004	609 999
Autres dettes	1 073 137	1 356 435
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 627 298	1 488 667
DETTES	11 631 602	11 611 231
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	17 294 439	16 622 852

COMPTE DE RÉSULTAT

au 31 décembre 2015

COMPTE DE RESULTAT au 31 DECEMBRE

Rubriques	France	Exportation	31/12/2015	31/12/2014
Ventes de marchandises	1 606		1 606	4 583
Production vendue de biens				1 010
Production vendue de services	12 656 373		12 656 373	11 838 851
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	12 657 978		12 657 978	11 844 444
Production stockée				
Production immobilisée			2 678	66 688
Subventions d'exploitation			33 921 333	33 688 581
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 023 086	896 572
Autres produits			10 700	36 942
PRODUITS D'EXPLOITATION			47 615 755	46 533 227
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			3 537 085	3 820 416
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			7 195	-91 168
Autres achats et charges externes			11 695 575	11 730 873
Impôts, taxes et versements assimilés			2 335 621	2 907 030
Salaires et traitements			19 230 627	18 379 053
Charges sociales			10 211 019	9 156 622
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			628 098	465 182
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			26 535	18 435
Dotations aux provisions			137 247	173 478
Autres charges			30 852	23 729
CHARGES D'EXPLOITATION			47 839 856	46 583 650
RESULTAT D'EXPLOITATION			-224 101	-50 423
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				649
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			18 949	61 617
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				3 331
PRODUITS FINANCIERS			18 949	65 596
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER			18 949	65 596
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-205 152	15 173

Rubriques	31/12/2015	31/12/2014
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	50 170	17 867
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	50 170	17 867
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	54 552	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	48 286	18 521
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	11 100	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	113 938	18 521
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-63 768	-654
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-1 006 733	-963 215
TOTAL DES PRODUITS	47 684 874	46 616 689
TOTAL DES CHARGES	46 947 060	45 638 956
BENEFICE OU PERTE	737 814	977 734

ANNEXES

ANNEXE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été élaborés et sont présentés conformément aux règles comptables françaises.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation retenues au titre de cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'application du règlement CRC 02-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs modifié par le règlement CRC 03-07 n'a entraîné aucun impact significatif sur les comptes présentés.

Il n'y a pas de produits ou de charges significatifs imputables à un autre exercice.

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2015 dont le total est de 17 294 439 euros et au compte de résultat de l'exercice dont le total des produits est de 47 684 873 euros, et dégageant un bénéfice net comptable de 737 813 €

Sommaire des tableaux annexes

- 1) Etat de l'actif immobilisé
- 2) Etat des amortissements
- 3) Etat des amortissements - Durées d'amortissement par familles d'immobilisations
- 4) Etat des provisions
- 5) Etat des créances et des dettes
- 6) Etat des créances & dettes Entreprises liées
- 7) Composition du capital
- 8) Ventilation du chiffre d'affaires (hors taxes)
- 9) Précisions sur le rattachement des charges et produits et précisions sur certains postes du compte de résultat
- 10) Résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices
- 11) Effectif moyen de l'entreprise
- 12) CICE

IMMOBILISATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 649 814		29 381
Terrains	421 165		16 266
		Dont composants	
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	856 645		91 508
Install. techniques, matériel et outillage ind.	1 203 936		54 015
Installations générales, agenc., aménag.	95 890		
Matériel de transport	878 010		617 132
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 311 370		40 380
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	266 645		226 100
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 033 660		1 045 400
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	59 147		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	244 925		127 950
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	304 072		127 950
TOTAL GENERAL	6 987 546		1 202 731

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			1 679 196	
Terrains			437 430	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.			948 153	
Installations techn., matériel et outillages ind.		17 436	1 240 514	
Installations générales, agencements divers			95 890	
Matériel de transport		62 675	1 432 487	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		51 308	1 300 442	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	266 645		226 100	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	266 645	131 419	5 680 997	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			59 147	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		117 521	255 353	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		117 521	314 500	
TOTAL GENERAL	266 645	248 940	7 674 693	

AMORTISSEMENTS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	894 112	159 841		1 053 953
Terrains	414 230	3 498		417 728
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	465 908	54 802		520 711
Installations techniques, matériel et outillage industriels	819 696	73 135	17 436	875 395
Installations générales, agenc. et aménag. divers	74 719	9 589		84 308
Matériel de transport	365 539	185 822	22 513	528 847
Matériel de bureau et informatique, mobilier	800 076	141 411	43 182	898 305
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 940 169	468 258	83 132	3 325 295
TOTAL GENERAL	3 834 281	628 098	83 132	4 379 248

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL							
AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Durées d'amortissement par familles d'immobilisations

Les éléments d'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissements déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens. Les amortissements sont pratiqués suivant le mode linéaire ou dégressif et aux taux habituels dans la profession. La valeur nette comptable ainsi obtenue peut être considérée comme économiquement justifiée. Aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé, les amortissements fiscaux correspondant aux amortissements comptables. Le mode dégressif utilisé précédemment pour le matériel de bureau, le matériel informatique et les appareils automatiques a été abandonné au profit du mode linéaire pour les acquisitions ultérieures au 1er janvier 2011.

Nature des Immobilisations	Durée	Mode	Taux
Constructions sur sol d'autrui	30 ans	linéaire	3,33%
Agencements des Constructions	10 ans	linéaire	10%
Matériel et outillage	10 ans	linéaire	10%
Matériel de transport	10 ans	linéaire	10%
Matériel de transport	5 ans	linéaire	20%
Mobilier	10 ans	linéaire	10%
Matériel de bureau	5 ans	linéaire	20%
Matériel informatique	5 ans	linéaire	20%
Appareils automatiques	5 ans	linéaire	20%

ETAT DES PROVISIONS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges	292 378	18 100	134 945	175 533
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	170 888	8 147		179 035
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	54 072	122 100		176 172
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	517 338	148 347	134 945	530 740
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	16 346	16 935	16 346	16 935
Dépréciations comptes clients	6 340	2 882	2 089	7 133
Autres dépréciations		6 719		6 719
DEPRECIATIONS	22 686	26 535	18 435	30 786
TOTAL GENERAL	540 025	174 882	153 380	561 526
Dotations et reprises d'exploitation		163 782	153 380	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles		11 100		
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an	
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières	255 353	116 000	139 353	
Clients douteux ou litigieux	7 683	3 170	4 513	
Autres créances clients	3 375 720	3 375 720		
Créance représentative de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	180 356	5 806	174 550	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	277 160	277 160		
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	2 583 250	8 152	2 575 098	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 261 518	1 261 518		
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	194 468	194 468		
Etat, autres collectivités : créances diverses	93 673	93 673		
Groupe et associés				
Débiteurs divers	282 068	186 037	96 031	
Charges constatées d'avance	181 267	173 231	8 036	
TOTAL GENERAL	8 692 517	5 694 936	2 997 581	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice				
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				
ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 844 919	3 844 919		
Personnel et comptes rattachés	1 582 278	1 582 278		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 861 930	2 861 930		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	43 866	43 866		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	113 420	113 420		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	449 004	449 004		
Groupe et associés	290	290		
Autres dettes	1 072 847	1 072 847		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 627 298	1 593 098	34 200	
TOTAL GENERAL	11 595 852	11 561 652	34 200	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

ETAT DES CREANCES ET DETTES
RELATIVES AUX ENTREPRISES LIEES

Eléments significatifs concernant les entreprises liées et les participations (*)		
POSTES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES (en K€)	
	liées (intragroupes)	avec lesquelles la société a un lien de participation (M2A)
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	50	
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Avances et acomptes sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	173	1 237
Autres créances	2	49
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	525	5
Autres dettes		760
Produits de participation		
Autres produits financiers		
Charges financières		

(*) à partir de 10 % du capital

COMPOSITION DU CAPITAL

Le capital de 1 500 000 Euros est divisé en 100 000 actions ordinaires de 15 Euros à droit de vote simple

Les principaux actionnaires au 31 Décembre 2015 sont présentés par le tableau suivant :

Dénomination de l'actionnaire	Nombre d'actions	% du Capital
TRANSDEV S.A.	87 834	87,83%
RATP - Développement	0	0,00%
M2A (anciennement SITRAM)	10 000	10,00%
STUCE - Colmar	1 000	1,00%
Banques	800	0,80%
Chambre de Commerce de Mulhouse	200	0,20%
Industries et Privés	71	0,07%
Actions non délivrées	95	0,10%
Total	100 000	100,00%

Les comptes sont consolidés dans la Société :

TRANSDEV, Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 1 182 037 000,00 €, dont le siège social est sis 32 Boulevard Gallieni, Immeuble Sereinis, 92130 ISSY LES MOULINEAUX immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro d'inscription 521.477

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES - Hors Taxes

Nature	Montant	Variation 2015/2014
Prestations de services :		
SOLEA - Facturées à l'Autorité Organisatrice	856 782	10,6%
SOLEA - Autres prestations de services	9 928 710	5,39%
Sous-total	10 785 492	5,78%
Autres produits :		
Ventes de produits résiduels et marchandises	1 606	-71,28%
Produits des activités annexes	1 870 880	13,86%
Sous-total	1 872 486	13,57%
Chiffre d'affaires net	12 657 978	6,870%

REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES 2015

	avant impôt	impôt correspondant	après impôt
Résultat courant	-205 152	0	-205 152
Résultat exceptionnel	-63 767	0	-63 767
Participation des salariés	0	0	0
CICE/CR.IMP.APPR./-DIVIDENDES	1 006 733		1 006 733
Résultat	737 814	0	737 814

CHARGES A PAYER

Nature	Montant
Emprunts obligataires convertibles	0
Autres emprunts obligataires	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Emprunts et dettes financières divers	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 739 288
Dettes fiscales et sociales	2 580 893
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	303 236
Autres dettes	270 206
Total	4 893 623

PRODUITS A RECEVOIR

Nature	Montant
Créances rattachées à des participations	0
Prêts	0
Autres immobilisations financières	0
Intérêts courus non échus sur dépôt à terme	3 118
Créances clients et comptes rattachés	1 778 624
Autres créances	389 574
Total	2 171 316

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Nature	Montant	Total
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion :		54 552
- Pénalités sur marchés	0	
- Pénalités et amendes fiscales et pénales	54 552	
- Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	0	
- Rappels d'impôts	0	
- Autres charges exceptionnelles	0	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés :		48 286
- Immobilisations Incorporelles	0	
- Immobilisations Corporelles	48 286	
- Immobilisations Financières	0	
- Autres éléments d'actif	0	
Autres charges exceptionnelles :		0
- Malis provenant de clauses d'indexation	0	
- Lots	0	
- Malis provenant du rachat par l'entreprise d'actions et d'obligations émises par elle-même	0	
Dotations aux provisions règlementées (Immobilisations) :		0
- Amortissements dérogatoires	0	
- Provisions pour investissements	0	
Dotations aux provisions règlementées (Stocks) :		0
- Provisions pour hausse de prix	0	
- Provisions pour fluctuation des cours	0	
Dotations aux autres provisions règlementées :		0
Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers : (Valeurs mobilières de placement)		0
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels :		11 100
Total		113 938

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature	Montant	Total
Produits exceptionnels sur opérations de gestion :		0
- Débits et pénalités perçus sur achats et ventes	0	
- Libéralités reçues	0	
- Rentrées sur créances amorties	0	
- Dégrèvements d'impôts	0	
- Autres produits exceptionnels	0	
- Dommages Accidents CTX	0	
Produits des cessions d'éléments d'actif :		50 170
- Immobilisations Incorporelles	0	
- Immobilisations Corporelles	50 170	
- Immobilisations Financières	0	
- Autres éléments d'actif	0	
Quote-part de subventions d'investissements virées au résultat de l'exercice :		0
Reprises sur provisions règlementées (Immobilisations) :		0
- Amortissements dérogatoires	0	
- Provisions pour investissements	0	
Reprises sur provisions règlementées (Stocks) :		0
- Provisions pour hausse de prix	0	
- Provisions pour fluctuation des cours	0	
Reprises sur autres provisions règlementées :		0
Reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnels:		0
Reprises sur provisions pour dépréciations exceptionnelles :		0
Total		50 170

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES
DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice
	2011	2012	2013	2014	2015
1 - Capital en fin d'exercice :					
Capital social	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Nombre des actions ordinaires existantes	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
2 - Obligations et résultats de l'exercice :					
Chiffre d'affaires hors taxes	11 145 158	11 533 918	11 534 384	11 844 444	12 657 978
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 211 154	675 978	856 887	146 490	380 680
Impôts sur les bénéfices (1)	254 992	215 840	22 834 (1)	8 153 (1)	0 (1)
Participation des salariés due au titre de l'exercice (2)	122 879	88 455 (2)	0 (2)	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	312 179	254 867	936 394	977 733	737 813
Résultat distribué	0	0	100 000	100 000	100 000
3 - Résultat par action :					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	8,33	3,39	15,05	11,10	13,87
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3,12	2,55	9,36	9,77	7,37
Dividende attribué à chaque action	0	0	1	1	1
4 - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	549 (*)	582 (*)	577 (*)	600 (*)	609 (*)
Montant de la masse salariale de l'exercice	16 307 468	17 653 868	18 102 759	18 379 052	19 230 627
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)	7 910 220	8 415 816	9 053 353	9 156 621	10 211 019
(*) Effectif en équivalent temps complet.					

(1) Ce montant correspond au montant de l'IS estimé de l'année sans tenir compte des crédits d'impôts et en particulier du CICE

EFFECTIF MOYEN DE L'ENTREPRISE

Catégories	Cadres	Agents de Maîtrise et Techniciens	Employés	Conducteurs ou Ouvriers	2015		2014	
					Total	Total conversion	Total	Total conversion
Total	16,75	77,33	20,49	495,00	609,57	596,83	600,17	589,30

Calcul des effectifs en équivalences présents. C'est-à-dire : tout personnel confondu, y compris les agents en longue maladie, en congé sabbatique, en congé parental, en congé sans solde.

Le montant des engagements donnés, en matière de primes de départ à la retraite, s'élève au 31 décembre 2015 à **1 945 649 euros**.

Annexe CICE

Principes comptables

Le produit du montant du CICE a été comptabilisé au compte « Impôts sur les sociétés » comme la plupart des crédits d'impôts. L'avantage de cette comptabilisation est de favoriser la comparaison du résultat d'exploitation entre exercices.

La créance a été enregistrée dans un sous-compte de « Etat - Impôts sur les bénéfices » ; l'entreprise n'a pas demandé le financement de ce crédit d'impôt pour payer ses actions et elle n'a pas obtenu de remboursement de l'Administration ; celui-ci n'étant récupérable qu'en 2017.

Actions

Les actions ont portées sur les investissements et sur le fonctionnement. Le tableau ci-dessous liste les actions menées et leur objectif.

ACTIONS	
INVESTISSEMENTS	OBJECTIF
Bus électriques	Matériel de transport 100 % électrique "propre" pour la mise en œuvre de la nouvelle activité de desserte du centre ville de Mulhouse (1er sur les deux).
Calculateurs SAE Bluebus	Complément d'équipement des bus électriques
Bus City 23 Mercedes 1/2	Nouveau service avec des matériels spécifiques
Bus City 23 Mercedes 2/2	Nouveau service avec des matériels spécifiques
Kangoo (VT) supplémentaire / contrôle - 885	Véhicule nécessaire dans le cadre la lutte contre le sentiment d'insécurité et de la fraude.
Kangoo (VU) supplémentaire / contrôle - 878	Véhicule nécessaire dans le cadre la lutte contre le sentiment d'insécurité et de la fraude.
Pompe gazole	Modernisation des équipements
Interface SAMI / SAE - driver aid	Complément dans le cadre du déploiement du système "driver-aid"
Agrandissement parking	Travaux rendu nécessaire pour accueillir les nouveaux véhicules.
Nacelle élévatrice mobile	Complément d'équipement du service des installations fixes.
Pont élévateur Nussbaum	Complément d'outillage atelier bus.
Pompe transfert Adblue	Complément d'équipement.
Vehicule nacelle - NISSAN	Complément d'équipement du service des installations fixes.
FUNCTIONNEMENT	OBJECTIF
Contrats d'avenir hors conduite (net de subventions)	Embauches destinées à améliorer le sentiment de sécurité à l'intérieur des véhicules et à renforcer le contrôle des titres.
Formation Montée par l'avant - hors temps passé	Formation initiale des conducteurs et des accompagnateurs dans le cadre de la politique de la lutte contre le sentiment d'insécurité et de la fraude.

IMPACTS COMPTABLES DU CICE

SYNTHESE	A 2015	
<div style="text-align: right; margin-right: 20px;">Montant des charges CICE de l'année :</div> <div style="text-align: right; margin-right: 20px;">Dotations aux amortissements des biens acquis :</div> <div style="text-align: right; margin-right: 20px;">Total des charges CICE de l'année :</div> <div style="text-align: right; margin-right: 20px;">Rappel du montant des biens acquis au moyen du CICE :</div>	499 205,97 231 035,71 730 241,68 1 852 178,73	
<u>Résultat d'exploitations hors CICE de l'année :</u>		
<div style="text-align: right; margin-right: 20px;">Résultat d'exploitation :</div> <div style="text-align: right; margin-right: 20px;">Charges CICE :</div>	-224 100,67 730 241,68	
Résultat d'exploitations hors CICE de l'année :	506 141,01	
<u>Suivi du report à nouveau :</u>		
<div style="text-align: right; margin-right: 20px;">Report à nouveau N-1 :</div> <div style="text-align: right; margin-right: 20px;">Valeur des acquisitions de l'année :</div> <div style="text-align: right; margin-right: 20px;">Dotations aux amortissements des biens acquis :</div>	1 188 863,35 545 068,45 -230 255,44	
Report à nouveau 2014 :	1 503 676,36	
<u>Résultat net comptable hors CICE :</u>		
<div style="text-align: right; margin-right: 20px;">Résultat net comptable :</div> <div style="text-align: right; margin-right: 20px;">Evolution du report à nouveau / VNC des immobilisations CICE :</div>	737 813,65 -314 813,01	
Résultat net comptable hors CICE :	423 000,64	

UTILISATION DU CICE

ACTIONS CICE 2015	Montant
<u>INVESTISSEMENTS</u>	
Bus électriques	190 605
Calculateurs SAE Bluebus	12 500
Bus City 23 Mercedes 1/2	113 050
Bus City 23 Mercedes 2/2	113 050
Kangoo (VT) supplémentaire / contrôle - 885	15 232
Kangoo (VU) supplémentaire / contrôle - 878	13 547
Pompe gazole	7 183
Interface SAMI / SAE - driver aid	3 000
Agrandissement parking	16 266
Nacelle élévatrice mobile	15 709
Pont élévateur Nussbaum	11 185
Pompe transfert Adblue	1 569
Vehicule nacelle - NISSAN	32 172
<u>Total investissements :</u>	<u>545 068</u>
<u>CHARGES</u>	
Formation Montée par l'avant - hors temps passé	62 237
Contrat d'avenir	436 969
<u>Total Charges</u>	<u>499 206</u>
Report excédent N-1	100 464
TOTAL CICE	1 144 738
CICE 2015	1 009 000
Excédent à reporter sur 2016	135 738





les transports de l'agglomération mulhousienne

97, rue de la Mertzau • BP 3148
68063 Mulhouse cedex
Tél. 03 89 66 77 77 • Fax 03 89 66 77 11

contact@solea.info

www.solea.info





Soléa

97 rue de la Mertzau

BP 3148

68063 Mulhouse Cedex

03 89 66 77 77

www.solea.info